

Organisation, gouvernance et activités

Le présent chapitre décrit l'organisation interne et la gouvernance de la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Il passe également en revue ses activités au cours de l'exercice et celles des groupes internationaux qu'elle accueille. La BRI a pour mission essentielle de favoriser la coopération entre banques centrales et autres autorités financières ainsi que de fournir des services financiers à sa clientèle de banques centrales.

Organisation et gouvernance de la Banque

La Banque, sa structure de gouvernance et ses actionnaires

La BRI est une organisation internationale qui œuvre à la coopération monétaire et financière internationale et fait office de banque des banques centrales. Outre son siège à Bâle (Suisse), elle dispose de deux bureaux de représentation, l'un à Hong-Kong, région administrative spéciale de la République populaire de Chine, l'autre à Mexico. Elle emploie actuellement 562 personnes originaires de 49 pays.

La BRI s'acquitte de son mandat en remplissant diverses fonctions :

- forum visant à promouvoir la concertation et faciliter le processus de prise de décision entre banques centrales et à favoriser le dialogue avec les autres instances qui veillent au maintien de la stabilité financière ;
- centre de recherche sur les questions stratégiques auxquelles sont confrontées les banques centrales et autorités de surveillance du secteur financier ;
- contrepartie d'excellente qualité pour les banques centrales dans leurs opérations financières ;
- agent ou mandataire (*trustee*) dans le cadre d'opérations financières internationales.

La Banque accueille, par ailleurs, les secrétariats de divers comités et organisations œuvrant en faveur de la stabilité financière :

- le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, le Comité sur le système financier mondial, le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement et le Comité des marchés. Créés au cours des quarante dernières années par les gouverneurs des banques centrales des pays du G 10, ces comités déterminent leur ordre du jour et conduisent leurs activités avec une large autonomie ;
- le Forum sur la stabilité financière, l'Association internationale des contrôleurs d'assurance et l'Association internationale de protection des dépôts. Ces organisations indépendantes, dont les secrétariats sont

également accueillis par la Banque, ne relèvent directement ni de la BRI ni de sa clientèle de banques centrales ;

- l'Irving Fisher Committee on Central Bank Statistics, qui est administré par la communauté des banques centrales, opère sous les auspices de la BRI.

Le rôle et les activités récentes de ces comités et organisations sont décrits en détail plus avant dans ce chapitre.

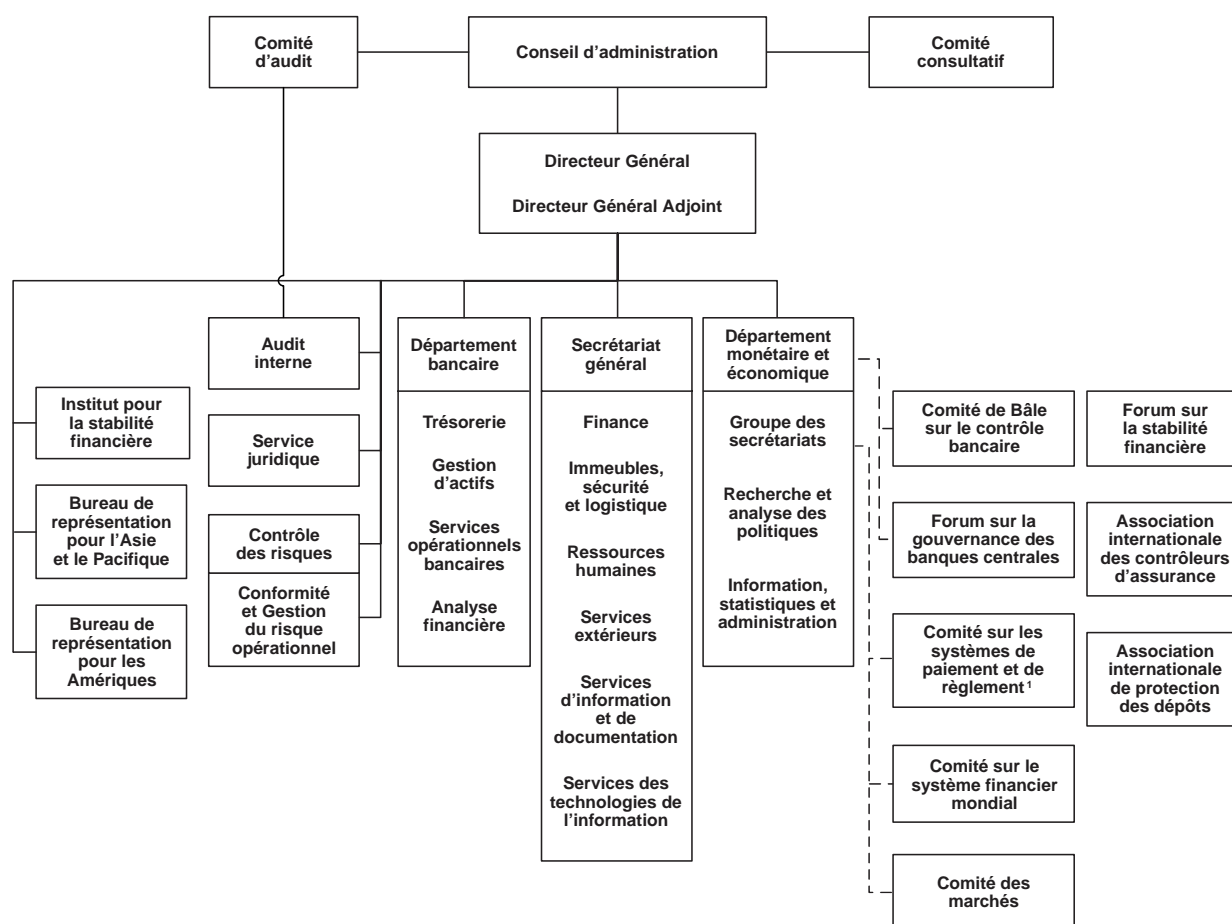
La Banque est constituée de trois grandes entités : le Département monétaire et économique, le Département bancaire et le Secrétariat général. S'y ajoutent le Service juridique, les unités Conformité et Gestion du risque opérationnel, l'Audit interne et le Contrôle des risques ainsi que l'Institut pour la stabilité financière, lequel favorise la diffusion des normes et bonnes pratiques auprès des responsables de la surveillance des systèmes financiers dans le monde.

La BRI est dotée de trois principaux organes de gouvernance et de gestion :

- l'Assemblée générale, à laquelle 55 banques centrales ou autorités monétaires disposent du droit de vote et de représentation. L'Assemblée générale ordinaire se tient dans les quatre mois suivant la date de clôture de l'exercice (31 mars). Diverses réunions sont organisées à l'occasion de l'Assemblée générale : en 2006, 100 banques centrales, dont 77 étaient représentées par leur gouverneur ou président, y ont participé et 20 institutions internationales y ont envoyé des délégués ;
- le Conseil d'administration, qui compte actuellement 19 membres. Chargé principalement de déterminer les orientations stratégiques et politiques de la Banque et d'exercer sa haute surveillance sur la Direction, il est assisté dans sa tâche par le Comité d'audit et le Comité consultatif, dont les membres sont choisis parmi les administrateurs ;
- le Comité exécutif, présidé par le Directeur Général et constitué du Directeur Général Adjoint, des Chefs de département et d'autres responsables de rang similaire, nommés par le Conseil d'administration ; il conseille le Directeur Général sur toutes les affaires importantes concernant la Banque dans son ensemble.

La liste des banques centrales membres, des administrateurs et de la Direction figure en fin de chapitre, ainsi que le résumé des modifications récentes à la composition du Conseil d'administration et de la Direction.

Organigramme de la BRI au 31 mars 2007



¹ Le secrétariat du CSPR est également en charge du Groupe de dissuasion de la contrefaçon.

Gouvernance

Élargissement du Conseil

Pour renforcer encore la coopération entre banques centrales et tenir compte du rôle accru de la Banque au niveau mondial, le Conseil d'administration a décidé, le 26 juin 2006, en vertu de l'article 27 alinéa 3 des Statuts de la BRI, d'élire en son sein trois nouveaux gouverneurs de banque centrale : Guillermo Ortiz, Gouverneur de la Banque du Mexique, Jean-Claude Trichet, Président de la Banque centrale européenne, et Zhou Xiaochuan, Gouverneur de la Banque populaire de Chine, ont été dûment élus, avec effet au 1^{er} juillet 2006, pour un mandat de trois ans, renouvelable.

Le nombre des actionnaires de la BRI ayant augmenté ces dernières années, l'élection de ces nouveaux membres vient traduire, au sein même du Conseil d'administration, la représentativité mondiale de l'actionnariat de la Banque.

Promotion de la coopération financière et monétaire internationale : contribution de la BRI en 2006/07

Consultations régulières sur des questions monétaires et financières

Tous les deux mois, les gouverneurs et autres hauts responsables des banques centrales membres de la BRI se réunissent afin d'examiner la conjoncture économique et financière, les perspectives de l'économie mondiale et l'évolution des marchés financiers, ainsi que pour échanger des vues et leur expérience sur des sujets d'actualité les concernant. Ces réunions bimestrielles, qui se tiennent d'ordinaire à Bâle, sont, pour la BRI, un moyen privilégié de promouvoir la coopération au sein de la communauté des banques centrales. La réunion de novembre 2006 a été accueillie par la Banque de Réserve d'Australie, à Sydney.

Font notamment partie de ces rencontres bimestrielles la Réunion sur l'économie mondiale et la Réunion de tous les gouverneurs. La Réunion sur l'économie mondiale offre à plus d'une trentaine de gouverneurs de grandes économies industrialisées et émergentes l'occasion de se rencontrer pour faire le point sur les développements économiques et financiers récents, et recenser les risques et opportunités de la situation économique, notamment sur les marchés financiers. En mai 2006, le Conseil des gouverneurs a adopté une nouvelle formule, mise en place en septembre 2006 : il s'agissait, en particulier, d'augmenter le nombre des participants à la réunion, en y conviant un plus grand nombre de gouverneurs de petites et moyennes économies tout en assurant une représentation des régions plus adéquate.

La Réunion de tous les gouverneurs, à laquelle participent tous les gouverneurs des banques centrales actionnaires, est l'occasion d'évoquer certaines questions présentant un intérêt pour l'ensemble des banques centrales membres de la BRI. En 2006/07, les thèmes suivants ont été abordés :

- mesure de l'inflation, en tant qu'élément majeur pour la conduite de la politique monétaire ;
- faits nouveaux dans le domaine des systèmes de paiement et de règlement de gros montant ;
- évolutions de l'intégration financière dans les économies émergentes et enjeux stratégiques ;
- défis statistiques qui se posent aux banques centrales dans l'élaboration de leurs politiques – rôle et activités de l'Irving Fisher Committee ;
- organisation et mise en œuvre de la gestion des risques dans la gouvernance de grands établissements financiers du secteur privé.

D'autres réunions se tiennent aussi à l'occasion de ces rencontres bimestrielles : la Réunion des gouverneurs des pays du G 10 et la Réunion des grandes économies émergentes, au cours desquelles sont abordées des questions conjoncturelles intéressant plus spécifiquement les différents groupes d'économies. Les gouverneurs qui sont membres du Groupe de gouvernance se rencontrent aussi périodiquement.

Des réunions spéciales sont organisées chaque fois que de besoin à l'intention des gouverneurs des banques centrales qui ne participent pas

directement aux travaux des différents comités, organes et groupes spécialisés ayant leur secrétariat à la BRI, afin de les tenir au fait des activités menées, voire de traiter de sujets qui les concernent de plus près. Ainsi, en 2006/07, ont été examinés :

- les relations entre la banque centrale et le gouvernement ;
- les défis que pose aux banques centrales la conjoncture économique et financière mondiale, et notamment leur incidence sur les économies industrialisées et émergentes de petite taille ;
- les conséquences du développement des économies émergentes sur le système monétaire international.

Sur les questions de stabilité financière, les gouverneurs accordent une grande importance au dialogue avec les responsables des instances prudentielles, des autres autorités financières et du secteur financier privé. La BRI organise donc régulièrement des rencontres informelles entre représentants des secteurs public et privé, au service de leur intérêt commun à promouvoir et préserver la solidité et le bon fonctionnement du système financier international. La BRI organise, en outre, à l'intention des hauts responsables de banques centrales, des réunions régulières ou ponctuelles auxquelles sont souvent invités à participer des représentants d'autres autorités financières, du secteur financier privé ou du monde universitaire.

D'autres réunions s'adressant à de hauts responsables de banques centrales ont lieu moins fréquemment, notamment :

- réunions des groupes de travail sur les politiques monétaires, qui se tiennent à Bâle ou, à leur invitation, dans différentes banques centrales d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe centrale et orientale ;
- réunion des sous-gouverneurs des économies émergentes ; elle était consacrée, cette année, à l'évolution des mécanismes de transmission de la politique monétaire dans les économies émergentes.

Bureaux de représentation

Les Bureaux de représentation pour l'Asie et le Pacifique (Bureau d'Asie) et pour les Amériques (Bureau des Amériques) ont pour mission de renforcer les relations entre banques centrales et autorités régionales de contrôle financier et de favoriser la coopération au sein de chaque région. Leurs principales tâches consistent à organiser des réunions, à encourager l'échange d'informations et de données et à contribuer aux travaux de recherche financière et économique de la Banque. Dans leur région, les Bureaux participent à l'offre des services bancaires BRI en assurant des visites régulières aux responsables de la gestion des réserves des banques centrales et en organisant des rencontres aussi bien avec les experts techniques que les hauts responsables.

Asie-Pacifique

Le Bureau d'Asie a œuvré au renforcement de sa relation avec les actionnaires de la BRI dans la région. À cette fin, la salle des opérations et, surtout, l'équipe de chercheurs ont recruté.

Le Bureau d'Asie a organisé ou facilité plusieurs réunions ayant trait à la politique monétaire, à l'évolution financière et à la stabilité financière : en particulier, la réunion de haut niveau consacrée au suivi des marchés financiers par les banques centrales, avec la Banque populaire de Chine (novembre 2006, Hong-Kong RAS). D'autres réunions ont eu lieu conjointement avec les groupes de travail de l'EMEAP (Executives' Meeting of East Asia-Pacific Central Banks) sur la supervision bancaire et les marchés financiers, ainsi qu'avec le Hong Kong Institute for Monetary Research.

Activité bancaire et Fonds obligataire Asie

La salle des opérations du Bureau d'Asie s'est rapprochée de son objectif, qui est de fournir toute la gamme des services bancaires BRI à la clientèle de la région. Elle a continué de développer son activité de change et accru ses placements dans la région auprès de contreparties existantes ou nouvelles.

En tant que gestionnaire du premier Fonds (ABF1) lancé à l'initiative de l'EMEAP, la BRI continue de superviser la gestion d'un portefeuille d'émissions souveraines et quasi souveraines en dollars EU de huit économies participant à l'EMEAP.

La BRI a contribué, en qualité d'administrateur, à élargir l'offre au public de fonds de placement dans le cadre du second Fonds obligataire Asie (ABF2) de l'EMEAP. Onze banques centrales ont fourni le capital de lancement en puisant dans leurs réserves internationales pour acquérir des fonds investis en obligations libellées en monnaies locales émises par des emprunteurs souverains et quasi souverains de huit économies de l'EMEAP. L'ouverture au financement public de fonds obligataires de Corée, d'Indonésie et des Philippines, en plus des quatre fonds de placement lancés l'an passé, a permis, fin mars 2007, de porter l'ABF2 à \$3,1 milliards, un apport du secteur privé d'environ \$800 millions venant s'ajouter à la part des banques centrales, passée de \$2 milliards à \$2,3 milliards. Le Pan Asia Bond Index Fund a rapporté près de 17 % sur les 21 premiers mois d'opérations échus en mars 2007.

Comité consultatif Asie et Réunion spéciale des gouverneurs d'Asie de la BRI

Le Comité consultatif Asie (CCA) est constitué des gouverneurs des banques centrales membres de la BRI dans la région Asie-Pacifique. Il sert de plateforme de communication entre ces banques centrales et le Conseil d'administration et la Direction de la BRI sur les questions qui intéressent et préoccupent la communauté des banques centrales d'Asie. Le Bureau d'Asie assure le secrétariat du CCA.

Deux réunions du CCA ont donné la possibilité aux banques actionnaires d'Asie de guider les efforts entrepris par le Conseil et la Direction de la BRI pour renforcer la relation de la Banque avec elles, notamment concernant l'élargissement des services bancaires, l'intensification des travaux de l'Institut pour la stabilité financière ainsi qu'un programme de recherche de trois ans sur les questions monétaires (politique et opérations), le développement des marchés monétaires et des capitaux, la stabilité financière et l'orientation prudentielle. À ces deux réunions, les membres du CCA ont examiné les

thèmes de recherche, précisant les préoccupations stratégiques motivant leurs suggestions. À la réunion tenue à Hong-Kong RAS en février, le CCA a eu l'occasion de s'exprimer sur les travaux de recherche menés à bien, en particulier ceux portant sur le secteur de financement du logement en Asie. En outre, le Groupe de travail sur la coopération régionale entre banques centrales a rendu compte des travaux dont il avait été chargé lors de la retraite du CCA, l'année précédente.

Chaque année, la BRI est l'hôte d'une réunion spéciale des gouverneurs d'Asie. Cette réunion informelle est l'occasion pour les gouverneurs de banque centrale de passer en revue la situation économique et financière mondiale, en s'intéressant spécifiquement à l'évolution dans la région Asie-Pacifique. Après la réunion de février du CCA, la neuvième Réunion spéciale des gouverneurs d'Asie-Pacifique, à laquelle étaient présents des gouverneurs de banques centrales extérieures à la région, a porté sur l'orientation de la politique monétaire face aux importantes entrées de capitaux de l'étranger, sur les perspectives économiques et sur la surveillance des marchés financiers par les banques centrales.

Programme de recherche Asie

Le programme de recherche sur trois ans a été lancé en septembre 2006. Les banquiers centraux et superviseurs bancaires de la région se sont organisés en deux réseaux de recherche, l'un sur la politique monétaire et les cours de change, l'autre sur les marchés et établissements financiers. Les réseaux partagent des renseignements sur des questions stratégiques, définissent des projets de collaboration et organisent des ateliers. Cinq économistes ont été recrutés, pour une durée allant jusqu'à trois ans. En outre, le programme a accueilli – et continue de chercher – des chercheurs de banques centrales ainsi que d'universités et d'instituts de la région.

Amériques

Durant sa quatrième année d'activité, le Bureau des Amériques s'est particulièrement employé à renforcer et approfondir la coopération avec les banques centrales et les autorités de contrôle de la région. Bien qu'il ne possède pas, à la différence du Bureau d'Asie, de salle des opérations, le Bureau des Amériques appuie activement les activités de la BRI dans la région. Le séminaire de haut niveau consacré à la gestion des réserves, qui s'est tenu à Santiago du Chili en mai 2006, est un exemple éminent de cette mission d'appui.

Les efforts de recherche ont porté essentiellement sur l'évolution des marchés à revenu fixe dans les pays de la région et sur les modèles d'équilibre général intertemporels et stochastiques (DSGE).

Le Bureau des Amériques a également organisé ou appuyé une série de réunions de haut niveau au Mexique et ailleurs, parfois conjointement avec des banques centrales et d'autres institutions de la région. Parmi les plus marquantes, il faut citer les suivantes : réunion à l'intention des banques centrales de la région sur les mécanismes de transmission de la politique monétaire (Colombie, mars 2007) ; réunion du Groupe d'étude sur la politique

monétaire en Amérique latine (Pérou, octobre 2006) ; deux réunions lors de la 11^e Session annuelle de l'Association économique Amérique latine et Caraïbes (Mexique, novembre 2006), l'une sur le recours à des modèles DSGE pour l'analyse des orientations, l'autre sur le développement de marchés obligataires domestiques et ses conséquences sur la stabilité financière. Il convient également de noter les nombreux séminaires régionaux organisés, pour la plupart, par l'ISF.

Institut pour la stabilité financière

L'Institut pour la stabilité financière (ISF) aide les autorités de surveillance du secteur financier à renforcer leur contrôle des systèmes financiers, favorisant ainsi la stabilité financière partout dans le monde. L'ISF suit une double approche destinée à diffuser normes et bonnes pratiques, essentiellement auprès des superviseurs des secteurs de la banque et de l'assurance.

Réunions, séminaires et conférences

Le premier volet des activités de l'ISF existe de longue date et comprend des séries de séminaires, de conférences et de réunions de haut niveau, qui ont lieu aussi bien à Bâle que dans d'autres régions du monde. En 2006, l'Institut a organisé 52 événements sur des thèmes très divers en rapport avec le secteur financier. Plus de 1 600 représentants des banques centrales et des autorités de surveillance de l'assurance et du secteur bancaire y ont participé. Il convient de mentionner, en particulier, les réunions de haut niveau organisées à l'intention des sous-gouverneurs et des responsables d'autorités de contrôle d'Amérique latine, d'Asie et du Moyen-Orient. Ces réunions ont été consacrées essentiellement à la mise en œuvre de Bâle II.

FSI Connect

FSI Connect, outil d'information et de formation en ligne destiné aux superviseurs bancaires et aux banquiers centraux, constitue le second volet des activités de l'ISF. Cet outil, qui s'adresse à des utilisateurs de tout niveau d'expérience et de compétence, propose actuellement plus de 120 modules sur une grande diversité de sujets. L'offre est régulièrement élargie. En outre, 40 modules ayant trait aux fonds propres et à Bâle II sont désormais disponibles en français et en espagnol. Plus de 125 banques centrales et autorités prudentielles sont actuellement abonnées à FSI Connect, ce qui représente plus de 8 000 utilisateurs. Ce service est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Autres actions

En 2006, l'ISF a renouvelé son enquête de 2004 sur les programmes nationaux de mise en œuvre de Bâle II. Les résultats ont confirmé que plus de 90 pays avaient l'intention d'appliquer le nouveau dispositif, en commençant – pour la plupart – par les approches moins avancées. La comparaison des résultats de 2006 avec ceux de 2004 fait apparaître que certains pays prévoient de légers retards dans leur calendrier d'application.

Ces retards semblent traduire une évaluation plus réaliste de tout ce qu'implique la mise en œuvre de Bâle II, surtout en ce qui concerne les approches les plus sophistiquées.

Rôle des comités permanents accueillis par la BRI dans la promotion de la stabilité financière

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), qui est présidé par Nout Wellink, Président de la Banque des Pays-Bas, favorise le dialogue et l'échange d'informations entre superviseurs. Il œuvre à améliorer les pratiques des banques en matière de gestion des risques et le dispositif de supervision bancaire et à promouvoir des mécanismes favorisant l'application effective par de nombreux pays des principes qu'il met au point.

Réorganisation des groupes de travail du Comité

En octobre 2006, le Comité a doté ses groupes de travail d'une nouvelle structure simplifiée, qui, tout en maintenant l'accent sur les questions d'adéquation des fonds propres, favorise une stratégie tournée vers l'avenir. Cette stratégie se décompose en quatre éléments interdépendants qui se renforcent mutuellement :

- maintien d'une base solide de fonds propres pour les banques ;
- renforcement de cette base par la promotion d'autres infrastructures nécessaires à un contrôle bancaire sain ;
- mise au point de mesures flexibles et respectant le principe de proportionnalité ;
- approfondissement et extension de la politique d'ouverture à l'égard des superviseurs hors Comité, des autres secteurs financiers et de la profession.

Afin d'appuyer cette stratégie, le Comité a réorganisé son travail en fonction de quatre grands groupes :

- le Groupe pour l'application de l'accord (GAA), établi pour échanger des informations et promouvoir l'homogénéité dans la mise en œuvre de Bâle II ;
- le Groupe de travail chargé de la comptabilité, dont l'action vise à s'assurer que les normes et pratiques internationales de comptabilité et d'audit favorisent une saine gestion des risques dans les institutions financières, soutiennent la discipline de marché par la transparence et renforcent la sûreté et la solidité du système bancaire ;
- le Groupe de liaison international, qui permet au Comité d'approfondir son engagement envers les superviseurs du monde entier sur une large gamme de sujets ;
- le Groupe de développement des politiques prudentielles, qui non seulement identifie et examine les problèmes prudentiels naissants, mais aussi propose et met au point des mesures visant à promouvoir un système bancaire sain et des normes prudentielles de haut niveau.

Mise en œuvre du dispositif révisé d'adéquation des fonds propres (Bâle II)

La cohérence de la mise en œuvre de Bâle II au niveau international demeure l'une des priorités du Comité de Bâle. Dans ce but, et pour aider les banques et les superviseurs dans leurs préparatifs, le Comité a publié une série de documents apportant des précisions et des recommandations sur diverses questions qui se posent, au nombre desquelles figurent par exemple : l'échange d'informations entre pays d'origine et pays d'accueil pour une mise en œuvre efficace de Bâle II ; le test d'application pour l'approche fondée sur les notations internes ; les diverses pratiques observées en ce qui concerne des éléments clés des approches de mesures avancées (AMA) pour le risque opérationnel et la coopération entre pays d'origine et pays d'accueil ainsi que les mécanismes d'allocation dans le contexte des AMA.

Le Comité accorde actuellement une attention particulière au deuxième pilier de Bâle II (Processus de surveillance prudentielle), reflétant l'intérêt international croissant que cet élément du dispositif révisé suscite auprès des autorités de contrôle et des banques. Témoigne de cette attention le développement, par le Groupe pour l'application de l'accord (GAA), d'études de cas qui permettent aux superviseurs comme aux banquiers de traiter les questions pratiques de mise en œuvre.

Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace

Lors de la Conférence internationale des autorités de contrôle bancaire (ICBS) tenue à Mérida (Mexique) en octobre 2006, les hauts responsables de la surveillance bancaire et des banques centrales de plus de 120 pays ont approuvé une version révisée des *Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace* et de la *Méthodologie des Principes fondamentaux*, qui incorporent des améliorations notables par rapport aux textes précédents. Les 25 Principes fondamentaux sont des normes minimales internationales pour la réglementation et la supervision des banques, tandis que la Méthodologie fournit des recommandations sur la façon d'interpréter et d'évaluer les Principes.

Le Comité de Bâle a décidé de mettre à jour ces Principes fondamentaux – qui dataient de 1997 – en raison des nombreuses innovations et évolutions du secteur bancaire, des instruments financiers et des marchés sur lesquels opèrent les banques, ainsi que des méthodes et approches utilisées par les autorités prudentielles. En outre, les évaluations conduites dans différents pays ont montré que certaines parties clés du document existant devaient être clarifiées et renforcées.

La version révisée des Principes fondamentaux accorde bien davantage de place aux saines pratiques de gestion des risques et de gouvernance d'entreprise. Les critères concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ainsi que la prévention des fraudes ont également été étoffés. En outre, plusieurs points sont mieux pris en compte : l'internationalisation des activités et les relations croissantes entre secteurs financiers, de même que la nécessité qui en résulte d'une coopération plus étroite et d'un partage d'informations entre superviseurs de différents secteurs et juridictions ; l'importance de l'indépendance, de la responsabilité et de la transparence des autorités de contrôle bancaire.

Comptabilité, audit et conformité

En juin 2006, le Comité de Bâle a finalisé ses recommandations prudentielles concernant le recours à l'option de la juste valeur pour les instruments financiers des banques, dont il suivra l'application. Au cours de l'année écoulée, le Comité a participé activement aux travaux de mise au point de normes internationales de comptabilité et d'audit et répondu à plusieurs demandes officielles de commentaires de la part de l'International Accounting Standards Board (IASB) ainsi que d'autres instances d'élaboration des standards internationaux actives dans ces deux domaines. L'utilisation des estimations à la juste valeur s'étant accrue dans les états financiers, le Comité s'est attaché à s'assurer que ces estimations étaient fiables, pertinentes et vérifiables. Outre ses travaux sur les normes comptables liées aux instruments financiers, le Comité s'intéresse aussi à des questions liées à l'élaboration d'un cadre conceptuel commun et à l'examen, sous l'angle du contrôle bancaire, de grandes questions d'audit.

Implication des tiers dans les travaux du Comité

Ces dernières années, le Comité de Bâle s'est efforcé d'accroître le dialogue avec les superviseurs du monde entier. Les participants à la conférence ICBS d'octobre 2006 ont rappelé qu'il importait de continuer à améliorer la gouvernance et la gestion des risques des banques, et confirmé leur détermination à renforcer la coopération entre superviseurs et le partage d'informations. Ils se sont aussi penchés sur les problèmes suscités par la présence croissante de banques internationales sur les marchés domestiques.

Le Groupe de liaison international permet à des pays non membres de prendre part à la réalisation, très tôt dans le processus, des nouvelles initiatives du Comité de Bâle et de mettre au point des propositions intéressantes tout particulièrement les membres du Groupe. Le Comité continuera de rechercher des moyens d'élargir le dialogue à des pays non membres et d'encourager le niveau actuel d'engagement grâce aux travaux du Groupe de liaison international, à des rencontres avec des groupes régionaux d'autorités de contrôle bancaire, à la conférence bisannuelle ICBS et à d'autres mécanismes formels ou informels.

Comité sur le système financier mondial

Présidé par Donald L. Kohn, Vice-Président du Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale, le Comité sur le système financier mondial (CSFM) suit l'évolution des marchés financiers et en analyse les implications pour la stabilité financière. Le Comité, qui compte parmi ses membres les banques centrales du G 10 et la Banque centrale du Luxembourg, invite régulièrement à se joindre à ses débats des représentants des banques centrales ou autorités monétaires des pays suivants : Australie, Brésil, Chine, Corée, Espagne, Hong-Kong RAS, Inde, Mexique et Singapour.

Les principaux thèmes évoqués au cours de l'année écoulée ont été les suivants :

- possible effet d'une réévaluation soudaine des risques et de la transmission de chocs à l'économie réelle au sein de marchés financiers de plus en plus intégrés ;
- capacité du système financier mondial à répartir les risques au sein d'une base d'investisseurs plus large compte tenu des innovations intervenues dans le domaine des produits de crédit structurés ;
- risques pouvant résulter des opérations de *carry trade* (qui consistent à emprunter dans une monnaie à faible taux d'intérêt et à investir dans une autre plus rémunératrice) ;
- risques pour la stabilité financière mondiale découlant des variations de la volatilité des marchés financiers.

Dans le cadre de ses efforts pour mieux comprendre les évolutions structurelles des marchés financiers, le CSFM a établi deux groupes de travail. L'un s'est concentré sur les déterminants des décisions d'allocation d'actifs des investisseurs institutionnels et sur les conséquences possibles pour le système financier, compte tenu du rôle croissant que jouent ces acteurs dans l'acheminement de l'épargne et des retraites des ménages vers les marchés financiers.

Le second groupe de travail a étudié l'effet du passage, dans les économies émergentes, d'une dette en devises à une dette en monnaie locale sur l'intermédiation financière domestique et les difficultés qui restent à surmonter pour rendre les marchés obligataires locaux plus liquides.

Le Comité a, par ailleurs, organisé plusieurs réunions spéciales :

- un atelier consacré à l'évolution du fonctionnement des marchés du crédit afin d'actualiser les informations de marché collectées lors d'initiatives antérieures du CSFM et d'examiner les tendances actuelles au sein de ces marchés ;
- un atelier sur le lien entre effets de bilan et primes de risque sur les marchés émergents, pour comprendre les facteurs qui influencent les primes sur la dette souveraine ;
- un atelier sur l'utilisation des statistiques financières internationales de la BRI pour la recherche sur la stabilité financière mondiale ;
- des rencontres régionales sur le financement du logement tenues à la Banque centrale de Malaysia et à la Banque nationale du Danemark après la publication du rapport d'un groupe de travail du CSFM intitulé *Housing finance in the global financial market*.

Comité sur les systèmes de paiement et de règlement

Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR), présidé par Timothy F. Geithner, Président et Chief Executive Officer de la Banque de Réserve fédérale de New York, contribue au renforcement de l'infrastructure des marchés financiers en encourageant la mise en place de systèmes de paiement et de règlement sûrs et efficaces. Il coopère avec d'autres institutions et groupements internationaux et associe à ses travaux un large groupe de banques centrales.

En 2006, le Comité a réalisé une enquête sur les modalités de gestion, dans les banques et certains autres établissements, des risques associés au règlement des opérations de change. Les résultats de l'enquête, qui devraient paraître fin 2007, aideront le Comité à estimer dans quelle mesure le risque de règlement dans les opérations de change constitue encore une menace pour le système financier et si cela peut nécessiter de nouvelles initiatives de la part des établissements bancaires, du secteur dans son ensemble et des banques centrales.

En janvier 2007, le CSPR et la Banque mondiale ont publié un rapport intitulé *Services de transfert de fonds pour les travailleurs migrants – Principes généraux*, qui analyse les transferts de fonds sous l'angle des systèmes de paiement. Pour aider les pays qui souhaitent améliorer leurs services de transfert de fonds, ce rapport formule cinq principes généraux portant sur : la transparence et la protection des consommateurs ; l'infrastructure des systèmes de paiement ; l'environnement juridique et réglementaire ; la structure de marché et la concurrence ; la gouvernance et la gestion des risques.

En mars 2007, le Comité a diffusé un rapport intitulé *New developments in clearing and settlement arrangements for OTC derivatives*. Le document étudie les mécanismes et pratiques de gestion des risques du traitement postmarché des dérivés de gré à gré, et évalue comment un usage accru et un renforcement des infrastructures de marché pourraient atténuer ces risques. Les principales questions abordées sont :

- les risques entraînés par les retards de documentation et de confirmation des transactions ;
- les implications du recours croissant à des dépôts de garantie pour atténuer les risques de contrepartie ;
- la possibilité d'augmenter le recours à la compensation avec contrepartie centrale pour réduire les risques de contrepartie ;
- les implications du recours à un courtier principal pour les dérivés de gré à gré ;
- les risques associés à la novation non autorisée de contrats ;
- les risques d'importants dysfonctionnements du marché en cas de résiliation anticipée de transactions sur dérivés de gré à gré suite à la défaillance d'un participant de marché important.

Le Comité a continué de renforcer la coopération entre banques centrales, notamment dans les économies émergentes. Il a également apporté son assistance et son savoir-faire lors d'ateliers et de séminaires organisés par la BRI, en collaboration avec les groupes régionaux de banques centrales, sur des questions liées aux systèmes de paiement.

Comité des marchés

Le Comité des marchés (CM), présidé par Hiroshi Nakaso, Directeur Général de la Banque du Japon, rassemble de hauts responsables des opérations de marché des banques centrales du G 10. Les participants à ses réunions bimestrielles procèdent à des échanges de vues sur les évolutions récentes

affectant les changes et les marchés financiers connexes. Le Comité s'intéresse notamment aux conséquences à court terme de certains événements, ainsi qu'à celles d'évolutions plus structurelles pour le fonctionnement de ces marchés. Il invite régulièrement à se joindre à ses débats des représentants des banques centrales ou autorités monétaires des pays suivants : Australie, Brésil, Chine, Corée, Espagne, Hong-Kong RAS, Inde, Mexique et Singapour.

Les thèmes abordés cette année ont été les suivants :

- impact des décisions de politique monétaire sur les marchés ;
- fluctuations de change, et notamment étude des stratégies de *carry trade* ;
- développement des marchés financiers de matières premières ;
- effet de variations soudaines de l'appétit pour le risque sur diverses catégories d'actifs ;
- afflux de capitaux vers les marchés émergents, marchés d'actions en particulier.

Les membres du CM se sont également penchés sur des sujets plus spécifiques, notamment : préparatifs en vue de l'étude triennale BRI 2007 sur les marchés des changes et dérivés ; rôle croissant des investisseurs institutionnels sur les marchés financiers ; évolution récente des marchés des produits de base ; investissements régionaux dans les marchés émergents. Certaines de ces questions ont été débattues avec des représentants du secteur privé lors de réunions spéciales.

Groupe de dissuasion de la contrefaçon

Le Groupe de dissuasion de la contrefaçon (GDC), qui est présidé par Bonnie Schwab, Conseillère, Monnaie, à la Banque du Canada, est mandaté par les gouverneurs des banques centrales du G 10 pour étudier les nouvelles menaces sur la sécurité des billets de banque et proposer des solutions aux instituts d'émission. Il a défini des caractéristiques destinées à empêcher la reproduction de billets au moyen de photocopieurs couleur ou d'autres appareils faisant appel à la technologie numérique (ordinateurs personnels, imprimantes, scanners). La BRI a continué d'apporter son assistance au GDC, en hébergeant son secrétariat et en lui servant d'agent dans ses relations contractuelles.

Autres domaines d'action de la BRI en faveur de la coopération des banques centrales

Recherche

La BRI fournit des documents préparatoires pour les réunions des hauts responsables des banques centrales et assure le secrétariat des comités. Elle contribue également à la coopération monétaire et financière internationale en menant des travaux de recherche et d'analyse sur des questions intéressant les banques centrales et, de plus en plus, les autorités des marchés financiers. Ces travaux paraissent dans les publications régulières de la Banque telles que

le *Rapport annuel*, le *Rapport trimestriel* et les séries *BIS Papers* et *Working Papers*, ainsi que dans des publications extérieures ; la plupart peuvent être consultés sur le site www.bis.org.

Conformément à la mission de la Banque, les questions de stabilité monétaire et financière constituent l'objet premier de ses travaux de recherche. Ont été spécifiquement étudiés :

- les changements affectant le processus d'inflation, en particulier le lien entre inflation et mondialisation ainsi que le rôle du cours de change ;
- le rôle des agrégats de monnaie et de crédit dans le cadre de la politique monétaire ;
- la mesure et la tarification du risque de crédit ;
- l'évaluation de l'appétence pour le risque et l'effet sur la valorisation des actifs financiers ;
- les tendances de l'activité bancaire internationale ;
- la coordination des orientations monétaires et prudentielles ;
- les pratiques de gestion des réserves de change ;
- les questions de stabilité monétaire et financière dans la région Asie-Pacifique dans le cadre du programme de recherche sur trois ans de la BRI consacré à la région Asie (*supra*).

La BRI organise également des conférences et séminaires réunissant, en général, hauts responsables, universitaires et acteurs du marché. Ont notamment eu lieu en 2006/07 :

- la cinquième Conférence annuelle BRI, tenue à Brunnen (Suisse), qui a traité essentiellement de la mondialisation financière (juin 2006) ;
- une réunion semestrielle des économistes de banques centrales, sur le thème : évolution du prix des actifs – déterminants et conséquences pour l'action des autorités (octobre 2006) ;
- une réunion d'experts juridiques des banques centrales consacrée aux immunités applicables aux actifs des banques centrales.

Gouvernance des banques centrales

Étant donné l'intérêt croissant que les banques centrales portent aux questions d'organisation, de gouvernance et de gestion stratégique, après avoir adopté la Charte constitutive du Forum en 2005, la BRI a décidé, fin 2006, de réorganiser et de renforcer les services de secrétariat qu'elle fournit au Forum sur la gouvernance des banques centrales. Le Forum favorise la bonne gouvernance des banques centrales dans l'accomplissement de leur mission d'intérêt public. Il se compose d'un Groupe de gouvernance et d'un Réseau de gouvernance et du secrétariat fourni par la BRI.

Le Groupe de gouvernance, constitué des gouverneurs d'un large éventail de banques centrales représentatives, s'est réuni à plusieurs reprises durant l'année pour traiter de divers thèmes, notamment : gestion des conflits d'intérêts et perception des banques centrales dans l'opinion publique. Il a également lancé d'importantes études sur l'organisation de la gestion des risques au sein des banques centrales et sur des points fondamentaux relatifs à la structure d'une banque centrale moderne.

Le Réseau de gouvernance – qui rassemble désormais près de 50 banques centrales et autorités monétaires – s’est employé, une fois encore, à apporter informations et expertise sur des questions d’organisation, de gouvernance et de gestion stratégique.

Plusieurs enquêtes ciblées ont été menées pour appuyer les délibérations du Groupe de gouvernance et aider les banques centrales du Réseau qui sont en train de revoir leurs propres pratiques.

Coopération dans le domaine statistique

La BRI suit de près les travaux entrepris pour améliorer les statistiques économiques, monétaires et financières aux niveaux international, régional et national, et y apporte sa contribution. Des experts statistiques de la BRI sont, en outre, invités à participer aux réunions *ad hoc* du FMI, de l’OCDE et de la BCE.

Irving Fisher Committee on Central Bank Statistics

En 2006, l’Irving Fisher Committee on Central Bank Statistics (IFC), forum rassemblant utilisateurs et fournisseurs de statistiques dans les banques centrales, s’est établi à la BRI, la majorité des banques centrales actionnaires de la BRI en devenant officiellement membres de droit. La première réunion du Comité à la BRI, à laquelle 53 membres étaient représentés, s’est tenue le 29 août 2006. Elle a été l’occasion de définir les fonctions et futures activités du Comité et de constituer un nouvel organe exécutif. Le Comité est présidé par Jan Smets, Directeur à la Banque nationale de Belgique. L’adhésion est ouverte à toutes les banques centrales intéressées. L’IFC admet également des membres associés, à savoir des particuliers ou des institutions appartenant ou non à la communauté des banques centrales.

Parmi les faits marquants de l’année, on retient :

- la troisième Conférence de l’IFC (août 2006), qui portait sur la mesure de la situation financière des ménages. Plus de 130 experts de 68 banques centrales y ont participé ;
- la contribution à la conférence « Peoples en mouvement » de l’Association internationale pour les statistiques officielles (septembre 2006). La session organisée par l’IFC portait sur les aspects financiers des mouvements migratoires et la mesure des transferts de fonds des travailleurs migrants.

Le compte rendu des débats est publié dans l’*IFC Bulletin*, qui compte désormais parmi les publications de la BRI.

Base de données BRI

Les banques centrales contributrices transmettent régulièrement des statistiques nationales que la BRI met à la disposition de l’ensemble des autres banques centrales participantes. Une nouvelle application Internet, mise en œuvre l’an dernier, permet d’accéder à la base de données, dont le contenu a été enrichi de données sur les systèmes de paiement et de règlement, en particulier celles publiées régulièrement par le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement.

Au cours de l'exercice écoulé, la Banque centrale de Corée et l'Autorité monétaire de Singapour sont devenues contributrices à la base de données BRI, qui couvre désormais 41 banques centrales actionnaires de la BRI. Les banques centrales actionnaires ne contribuant pas à la base de données ont commencé à communiquer un petit nombre d'indicateurs économiques clés, qui sont inclus dans le document de référence établi pour chaque réunion bimestrielle de la BRI.

La plateforme technique de la base de données permet de recevoir et/ou de diffuser, par voie électronique, les statistiques financières internationales BRI sur les activités bancaires et sur les marchés des titres, des changes et des dérivés.

Statistiques financières internationales

L'an dernier ont été mises à jour les directives pour les statistiques bancaires internationales BRI, qui sont une importante source méthodologique pour les utilisateurs. La BRI et les banques centrales déclarantes ont, en outre, mené un travail d'analyse sur la relation entre les ensembles de données bancaires territoriales et consolidées, ainsi que sur les estimations de la ventilation par monnaie des statistiques consolidées.

Les statisticiens de la BRI ont apporté leur concours à la collecte de données sur les marchés des titres par le groupe de travail sur les marchés obligataires en monnaie locale du CSFM (*supra*). Ce travail a permis de recenser les données disponibles sur les émissions et les détentions de titres auprès de diverses sources nationales et internationales, permettant ainsi d'améliorer les statistiques BRI sur les titres.

Les statistiques BRI sur l'activité bancaire et les titres sont une source importante de données pour la plateforme commune sur les statistiques de la dette extérieure, constituée en collaboration avec le FMI, l'OCDE et la Banque mondiale. L'an dernier, la BRI a commencé à coopérer activement avec l'International Union of Credit and Investment Insurers (Union de Berne) afin d'obtenir des données sur les crédits commerciaux internationaux destinées à alimenter la plateforme.

Les travaux préparatoires en vue de la prochaine enquête triennale sur les marchés des changes et dérivés (prévue entre avril et juin 2007) ont bien progressé ; les banques centrales de 54 pays devraient y participer. Les résultats de cette enquête seront publiés au second semestre 2007.

Mise à niveau des applications informatiques dans le domaine statistique

La BRI procède actuellement à une mise à niveau sur plusieurs années de ses applications informatiques, pour pouvoir mieux soutenir la coopération entre banques centrales dans le domaine statistique. Dans le cadre de ce projet, elle a recueilli, auprès des banques centrales, des renseignements sur les outils graphiques ainsi que sur les séries temporelles dans les bases de données relationnelles. Ces renseignements sont généralement partagés entre toutes les banques centrales contributrices.

Échange de données et métadonnées statistiques

Comme en 2006, la BRI préside en 2007 le programme d'échange de données et métadonnées statistiques (SDMX), dont l'objet est d'encourager l'usage de

normes d'échange électronique de données statistiques. Ce programme est parrainé par la BRI ainsi que par la BCE, la Banque mondiale, Eurostat, le FMI, l'OCDE et les Nations Unies. SDMX met à disposition :

- des normes techniques approuvées par l'Organisation internationale de normalisation ;
- des directives sur le contenu aux fins de l'échange de données et métadonnées ;
- des outils de mise en œuvre fournis par les organisations parrainantes ou des fournisseurs externes.

Une conférence, organisée par la Banque mondiale en janvier 2007 sur le thème « Vers l'application de SDMX », a réuni plus de 200 experts. Elle a dressé un aperçu des développements récents, montrant les applications pratiques et donnant des éléments d'information de premier niveau. À cette occasion a été annoncé un projet conjoint entre SDMX et XBRL International (eXtensible Business Reporting Language, langage employé pour l'échange électronique de statistiques comptables) qui examinera les possibilités d'interopérabilité entre leurs formats d'échange respectifs.

Des projets de normes et de directives sont disponibles pour commentaires sur le site SDMX (www.sdmx.org).

Groupe des experts informaticiens des banques centrales des pays du G 10

Le Groupe des experts informaticiens a pour principal objectif de permettre l'échange entre grandes banques centrales de l'expérience technique et organisationnelle dans le domaine informatique. Le Groupe, soutenu par des groupes de travail et d'étude, se réunit deux fois par an.

La réunion de novembre 2006 a évalué l'expérience des banques centrales sur le thème « Applications », en particulier le développement rapide d'applications. Parmi les principaux thèmes abordés figuraient la gouvernance informatique, la continuité d'exploitation et la sécurité informatique. Ont également été examinées plusieurs initiatives de coopération entre banques centrales, liées notamment à la mise en œuvre du système de paiement européen TARGET2 en 2007.

Le Groupe d'étude sur les questions de sécurité (WPSI) a tenu deux réunions, durant l'année écoulée, sur les thèmes suivants :

- structures organisationnelles et intégration de la sécurité informatique et physique ;
- risques résultant de codes mobiles malins ;
- solutions pour l'accès à distance ;
- ségrégation des réseaux ;
- coûts des solutions de sécurité.

S'agissant de la continuité d'exploitation, le débat s'est axé sur la gestion des risques, en particulier eu égard à la préparation pour les cas de pandémie. L'accent a été davantage mis sur les ressources en personnel, par opposition aux ressources physiques et informatiques, comme c'était le cas par le passé.

En juin 2007, le Groupe a tenu sa conférence triennale, désormais dénommée CBITX (Central Bank Information Technology Exchange). Les quatre sessions prévues ont abordé les thèmes suivants : réponse aux besoins des spécialistes ; gestion de portefeuilles et comptabilité analytique ; gestion du risque informatique ; prestation de services informatiques. Les participants ont pu faire part de leurs expériences, de leurs préoccupations et des enseignements dans ces domaines.

Cette année, il a été décidé de tenir une réunion conjointe des responsables de la sécurité informatique des pays du G 10 et du Groupe d'étude sur les questions de sécurité. Intitulée « Atelier 2008 », cette réunion se tiendra à la BRI en mars 2008 ; elle permettra de confronter expériences et connaissances sur les risques opérationnels auxquels sont exposées les banques centrales.

Coopération avec les groupes régionaux de banques centrales

Si la BRI ne fournit pas d'assistance technique bilatérale, elle soutient parfois des initiatives régionales de formation à l'intention des banques centrales, notamment :

- un atelier intitulé « Stabilité financière : le rôle des banques centrales », organisé par la Banque d'Algérie à l'intention des banques centrales francophones d'Afrique du Nord et de l'Ouest ;
- un séminaire intitulé « L'intermédiation financière non bancaire : défis pour les banques centrales », organisé par SEACEN (South East Asian Central Banks) et accueilli par la Banque d'État du Vietnam ;
- l'organisation de deux modules – l'un sur la banque et la finance, l'autre sur la politique monétaire – dans le cadre du Mastère en Banque et Finance du Centre africain d'études supérieures en gestion (CESAG), Dakar ;
- une réunion, accueillie par la Banque de Réserve d'Afrique du Sud, à l'intention des banques centrales de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) sur le thème « Intégration monétaire et financière régionale » ;
- un séminaire sur « L'intermédiation financière bancaire et non bancaire » à l'intention des banques centrales d'Europe centrale et orientale et de la Communauté des États indépendants, à l'Institut multilatéral de Vienne.

Durant l'été 2006, 40 banques centrales des économies industrialisées, d'Europe centrale et orientale et de la Communauté des États indépendants se sont réunies à Bâle, à l'occasion de la réunion annuelle du Groupe des coordinateurs de coopération et de formation techniques. Un des thèmes abordés a été l'évolution de la demande de coopération technique dans les régions telles que le Moyen-Orient, l'Asie et l'Afrique (Maghreb compris).

Audit interne

Les responsables de l'audit interne des banques centrales du G 10 se rencontrent régulièrement pour confronter leur expérience et leur savoir-faire

et débattre des nouveaux enjeux et défis. Les normes internationales d'audit et la nécessité d'améliorer constamment la fonction de contrôle des risques des banques centrales sont généralement au cœur de leurs discussions. De plus, deux fois par an, l'unité Audit interne de la BRI organise et accueille les réunions du groupe de travail du G 10 sur les méthodes d'audit en matière d'informatique.

En juin 2006, la BRI a participé à la 20^e Conférence annuelle plénière des responsables de l'audit interne, dont la Banque des Pays-Bas était l'hôte. Figuraient notamment à l'ordre du jour : éthique, sensibilisation aux questions de déontologie et d'audit, recours à la modélisation du risque et audit de la gestion de la continuité d'exploitation (sur ce dernier point, la BRI a coordonné les efforts d'un groupe de travail du G 10).

L'unité Audit interne de la BRI a mis en place un réseau d'échange d'informations avec ses homologues des banques centrales et autorités monétaires d'Asie-Pacifique. En octobre, le Bureau de représentation pour les Amériques, en collaboration avec l'unité Audit interne, a organisé, à Mexico, la première réunion BRI des responsables de l'audit interne des banques centrales d'Amérique latine et des Caraïbes.

Contributions de la BRI à la coopération financière internationale au sens large

Groupe des Dix

La BRI a contribué aux travaux des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale des pays du G 10, en assistant, en qualité d'observateur, aux réunions du Groupe et en fournissant des services de secrétariat aux côtés du FMI et de l'OCDE. Lors de leur réunion de septembre 2006, à Singapour, les ministres et gouverneurs du G 10 ont examiné un rapport sur les perspectives du Groupe. Ils ont conclu que les mutations de l'économie mondiale soulignaient la nécessité de donner une plus large place à la coopération économique internationale. Ils ont convenu, à cet effet, que, lors de leurs prochaines réunions annuelles, ils auraient tout avantage à débattre de façon informelle et franche des grands enjeux économiques et financiers internationaux. Pour faciliter le débat, le Président du G 10 pourrait convier le Président du FSF, les présidents des divers comités du G 10 ou d'autres participants à ces réunions pour y présenter les thèmes de discussion relatifs aux marchés et systèmes financiers.

Forum sur la stabilité financière

Le Forum sur la stabilité financière (FSF), qui est présidé par Mario Draghi, Gouverneur de la Banque d'Italie, a été créé en 1999 à la BRI par les ministres des Finances et gouverneurs de banque centrale du G 7 pour favoriser la stabilité financière internationale en renforçant l'échange d'informations et la coopération en matière de supervision et de surveillance financières. Il a pour mission d'évaluer les risques et les vulnérabilités du système financier

international, et d'encourager et de coordonner les initiatives visant à y remédier. Le FSF rassemble de hauts responsables des ministères des Finances, des banques centrales et des superviseurs des principales places financières ainsi que des représentants d'institutions financières internationales (Banque mondiale, BRI, FMI et OCDE), de régulateurs internationaux (Association internationale des contrôleurs d'assurance – AICA –, Comité de Bâle, IASB et Organisation internationale des commissions de valeurs – OICV) et de groupes d'experts des banques centrales (CSFM et CSPR). La Suisse a adhéré au FSF en janvier 2007.

Le FSF tient, chaque année, deux réunions plénières ; les deux dernières ont eu lieu à Paris en septembre 2006 et à Francfort en mars 2007. Le Forum organise aussi des rencontres régionales destinées à favoriser de plus larges échanges de vues sur les vulnérabilités du système financier et à encourager les travaux engagés, aux plans national et international, pour y remédier. La plus récente, tenue à Stockholm en janvier 2007, était consacrée à l'expansion rapide du crédit, aux emprunts en devises et aux défis prudentiels posés par les banques transfrontières dans les économies européennes émergentes.

Lors de sa réunion de mars 2007, le FSF a examiné les déterminants et les conséquences des turbulences sur les marchés financiers de fin février et début mars 2007. Il s'est aussi intéressé à l'évolution des marchés de transfert du risque de crédit ainsi qu'à l'effet du développement du capital-investissement et des rachats avec effet de levier sur l'endettement global des entreprises et l'exposition au risque de crédit des intermédiaires. Enfin, le Forum a évalué les risques systémiques posés par l'expansion du secteur des fonds spéculatifs ainsi que les mesures prises, ces dernières années, par les autorités prudentielles et réglementaires, et par le secteur privé, pour renforcer les pratiques de gestion des risques, la discipline et l'infrastructure de marché. L'engagement croissant des fonds spéculatifs sur les marchés du crédit avec des produits complexes a amené le Forum à étudier comment les établissements financiers réagissent aux risques associés, et notamment l'évolution des pratiques en matière de sûretés, de marges et de simulations de crises. À la demande des ministres des Finances et gouverneurs de banque centrale des pays du G 7, le FSF a mis à jour son rapport de 2000 sur les institutions à fort effet de levier (IFEL).

Le FSF a aussi œuvré à améliorer l'état de préparation des autorités financières, et du secteur financier en général, face à d'éventuelles crises financières et interruptions des activités, y compris une pandémie de grippe aviaire. En novembre 2006, le Forum et les autorités britanniques ont organisé un séminaire sur la planification et la communication en cas de crise financière et d'incident affectant la continuité d'exploitation. Depuis, les membres du FSF partagent leurs informations et leur expérience dans ce domaine, en particulier les enseignements tirés des simulations de crises et des interruptions de la continuité d'exploitation.

Le FSF encourage également les travaux visant à rendre la réglementation plus efficace, notamment en favorisant le dialogue entre régulateurs et secteur financier. Dans ce contexte, les membres du Forum appartenant à des

instances de réglementation effectuent actuellement un bilan des principes et procédures qu'ils suivent pour mettre au point et interpréter les nouvelles règles et autres mesures d'orientation.

Enfin, le FSF a soutenu les efforts entrepris pour renforcer les normes et pratiques internationales en matière de comptabilité et d'audit. Reconnaisant la nécessité d'améliorer la qualité de l'audit et la cohérence des réglementations au niveau international, le FSF a accueilli en mars 2007 la première réunion du Forum international des régulateurs indépendants de l'audit (International Forum of Independent Audit Regulators) et adhéré à son programme de travail. Le FSF a également fait le point sur les progrès récents des régulateurs de la comptabilité concernant diverses questions internationales, notamment les efforts visant à harmoniser les normes comptables et à en assurer une interprétation homogène.

Le groupe du FSF chargé du suivi des places franches financières (PFF) a évalué les progrès accomplis par ses membres pour favoriser de nouvelles améliorations dans les PFF, en particulier en ce qui concerne l'efficacité de la coopération et de l'échange d'informations transfrontières, mais aussi l'adéquation des ressources prudentielles. Le FSF a entrepris de dresser un bilan de son initiative PFF, qu'il examinera en septembre 2007.

Site web du FSF : www.fsforum.org.

Association internationale des contrôleurs d'assurance

L'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), dont la BRI accueille le secrétariat depuis 1998, s'est donné pour tâche de contribuer à la stabilité financière mondiale en renforçant le contrôle du secteur de l'assurance, en élaborant des normes relatives au contrôle et en développant la coopération internationale sur la base de l'échange d'informations et de l'assistance mutuelle. L'AICA a également collaboré avec d'autres régulateurs internationaux à la mise au point de principes pour le contrôle des conglomérats financiers (dans le cadre de l'Instance conjointe Comité de Bâle-OICV-AICA). L'augmentation constante du nombre de membres et observateurs témoigne de la reconnaissance grandissante du rôle de l'AICA.

Les principales initiatives de l'année écoulée concernaient les cinq domaines suivants.

Comptabilité

L'AICA a finalisé un document intitulé *Issues arising as a result of the IASB's Insurance Contracts Project – Phase II: second set of IAIS observations*, dans lequel elle apporte ses commentaires sur la phase II du projet de l'IASB (International Accounting Standards Board) relatif aux contrats d'assurance. Ce document expose des principes, ou observations clés, sur des questions de mesure communes aux comptes publiés et à ceux destinés aux autorités de contrôle. Ces principes concernent diverses caractéristiques de l'évaluation des passifs d'assurance, des marges de risque et des aspects de la comptabilité de l'assurance vie.

Adéquation des fonds propres et solvabilité

Afin d'évaluer la solvabilité des assureurs, l'AICA élabore progressivement une structure et des normes communes, qui serviront à renforcer la transparence et la comparabilité dans le secteur de l'assurance partout dans le monde, et ce, dans l'intérêt des consommateurs, du secteur, des investisseurs et des autres parties concernées. En octobre 2006, deux documents sur la gestion actif-passif ont été élaborés et adoptés : une norme (*Standard on Asset-Liability Management*) et un document annexe. Il s'agit de la première d'une série de normes proposées dans le Cadre général de contrôle de l'assurance (*A new framework for insurance supervision: towards a common structure and common standards for the assessment of insurer solvency*), détaillée ensuite dans la « feuille de route » sur la solvabilité (*Roadmap for a common structure and common standards for the assessment of insurer solvency*). En février 2007, l'AICA a approuvé le document *Common structure for the assessment of insurer solvency*, qui s'appuie sur un document antérieur intitulé *Cornerstones for the formulation of regulatory financial requirements*. Le nouveau document, qui présente une méthodologie cohérente fondée sur le risque pour la formulation d'exigences financières réglementaires, constitue une base sur laquelle l'AICA mettra au point ses normes et recommandations en la matière.

Réassurance

En octobre 2006, l'AICA a approuvé une version révisée d'un document d'orientation intitulé *Guidance paper on risk transfer, disclosure and analysis of finite reinsurance*. Après un rappel de l'histoire du développement de la réassurance financière (ou « finite »), ce document explique comment celle-ci est utilisée par les assureurs et présente les problèmes qui se posent ainsi que diverses approches prudentielles pour les résoudre. La révision porte sur les parties relatives à l'assurance vie et rend compte des dernières évolutions de la comptabilité des contrats de réassurance. En novembre 2006, l'AICA a publié la troisième édition de son rapport sur le marché mondial de la réassurance (*Global reinsurance market report*). Ce document dresse un bilan de la santé financière du secteur en 2005, année exceptionnelle pour le marché de la réassurance, avec des niveaux sans précédent de pertes imputables à des catastrophes naturelles.

Échange d'informations

Consciente du fait que les autorités prudentielles doivent collaborer aux niveaux national et international pour que la supervision du secteur de l'assurance et de la réassurance soit efficace, l'AICA a adopté, en février 2007, un protocole d'accord multilatéral pour la coopération et le partage d'informations entre autorités de contrôle, *Multilateral memorandum of understanding on cooperation and information exchange (IAIS MMoU)*. Ce document, qui définit un ensemble de principes et de procédures d'échange d'informations, de points de vue et d'évaluations, établit une base plus efficace pour permettre un tel échange.

Formation

L'an dernier, l'AICA a organisé 20 séminaires, conférences et ateliers dans le monde, dont certains en collaboration avec l'ISF. Elle a également achevé, grâce à un partenariat fructueux avec le Groupe Banque mondiale, le projet « Core Curriculum », qui consiste à développer des documents visant à former les contrôleurs d'assurance aux éléments clés des Principes fondamentaux de l'AICA.

Site web de l'AICA : www.iaisweb.org.

Association internationale de protection des dépôts

L'Association internationale de protection des dépôts – IADI (International Association of Deposit Insurers), créée à la BRI en 2002, contribue à la stabilité des systèmes financiers par la promotion de la coopération et de l'élargissement des contacts internationaux entre organismes d'assurance ou de garantie des dépôts et autres parties intéressées. Sa tâche consiste notamment à :

- améliorer la compréhension de sujets d'intérêt commun en matière de protection des dépôts ;
- formuler des recommandations visant à renforcer l'efficacité des systèmes de protection des dépôts ;
- faciliter le partage d'expertise sur la protection des dépôts grâce à des programmes de formation et de développement ;
- fournir des conseils sur la mise en place de systèmes efficaces de protection des dépôts ou le perfectionnement des systèmes existants.

Elle regroupe 66 organismes du monde entier (47 en qualité de membres), dont plusieurs banques centrales intéressées à promouvoir l'adoption ou le bon fonctionnement de systèmes efficaces de garantie des dépôts. L'une de ses idées maîtresses pour améliorer l'efficacité des systèmes de garantie des dépôts est l'élaboration de principes IADI et pratiques optimales en étudiant ce qui fonctionne particulièrement bien dans diverses juridictions et les causes de ces réussites.

Durant sa cinquième année d'activité, l'IADI a continué de faciliter les rencontres entre organismes de garantie des dépôts et autres parties intéressées, en organisant notamment :

- sa Cinquième conférence annuelle, sur le thème « Renforcer les critères ». Cette conférence, tenue à Rio de Janeiro en novembre 2006, a réuni 160 responsables de 46 pays ;
- une exposition au cours de laquelle 32 organismes ont présenté les principales caractéristiques des systèmes de protection des dépôts existant dans le monde ;
- un séminaire international de deux jours sur la gestion du risque d'entreprise, à Kuala Lumpur en septembre 2006 ;
- une conférence intitulée « International financial instability: cross-border banking and national regulation », tenue à Chicago en octobre 2006 conjointement avec la Banque de Réserve fédérale de Chicago.

En 2006, l'IADI a publié *General guidance to promote effective interrelationships among financial safety net participants*. Il s'agit du dernier d'une série de documents d'orientation élaborés suite à la publication, en 2001, de *Guidance for developing effective deposit insurance systems* par le Groupe de travail du FSF sur la garantie des dépôts et d'un document d'orientation sur les liquidations bancaires. En outre, le Comité de recherche et d'orientation de l'IADI met la dernière touche à d'autres documents d'orientation qui paraîtront mi-2007 sur les thèmes suivants : créances et recouvrement ; gouvernance ; financement des systèmes ; mandats efficaces de protection des dépôts.

En octobre 2006, le Secrétaire Général de l'IADI a également participé, avec des universitaires et des professionnels de la protection des dépôts, à la rédaction d'un numéro spécial du *Journal of Banking Regulation* consacré à ce sujet.

À l'échelon régional, l'IADI a organisé des conférences, séminaires et réunions de comités qui ont eu lieu à Abuja, Prague, Marrakech, Rio de Janeiro, Washington DC, Kuala Lumpur et Hanoï.

L'IADI a lancé un nouveau portail Internet interactif pour faciliter la recherche et fournir des informations sur la protection des dépôts et les activités organisées dans ce domaine.

Site web de l'IADI : www.iadi.org.

Services financiers de la Banque

Services bancaires

La BRI propose une grande variété de services financiers, spécifiquement conçus pour aider les banques centrales et autres autorités monétaires à gérer leurs réserves de change. Sa clientèle est constituée de quelque 130 institutions nationales auxquelles s'ajoutent plusieurs institutions internationales.

Pour répondre à la diversité de leurs besoins – en constante évolution –, la BRI offre aux banques centrales un large choix de placements, en termes de monnaies, de liquidité et d'échéances. Outre sa gamme classique de produits de court terme, tels que comptes à vue/à préavis et dépôts à terme, elle propose deux instruments qui sont négociables (à l'achat et à la vente) directement auprès d'elle : FIXBIS, placement à taux fixe dont la durée peut aller d'une semaine à un an, et MTI, instrument à moyen terme, de durée comprise entre un et dix ans. L'offre standard de la BRI comporte également des MTI avec option de remboursement anticipé et d'autres instruments comportant des caractéristiques optionnelles.

Sécurité et liquidité sont les qualités essentielles des services d'intermédiation de crédit de la Banque, lesquels s'appuient sur un dispositif rigoureux de gestion interne des risques. Conformément aux meilleures pratiques, une unité de contrôle des risques indépendante, sous l'autorité directe du Directeur Général Adjoint – et, par son intermédiaire, du Directeur Général – surveille les risques de crédit, de liquidité et de marché. De même,

l'unité Conformité et Gestion du risque opérationnel assure la surveillance des risques opérationnels à la Banque.

En outre, la Banque réalise des opérations de change et sur or (au comptant, à terme et sur option) pour le compte de sa clientèle.

À l'occasion, elle accorde aux banques centrales des crédits à court terme, en principe assortis de garanties. Elle assure également des fonctions de mandataire (*trustee*) et d'agent détenteur de sûretés (*infra*).

La BRI offre des services de gestion d'actifs sur titres d'émetteurs souverains et créances de première qualité, sous différentes formes : mandat spécifique de gestion de portefeuille négocié entre la Banque et une banque centrale ou fonds commun de placement à capital variable (BIS Investment Pool – BISIP). Les deux fonds obligataires Asie (Asian Bond Fund 1 et 2) sont administrés par la BRI dans le cadre de la structure BISIP, le premier étant géré par la Banque elle-même, et le second, par des gestionnaires externes.

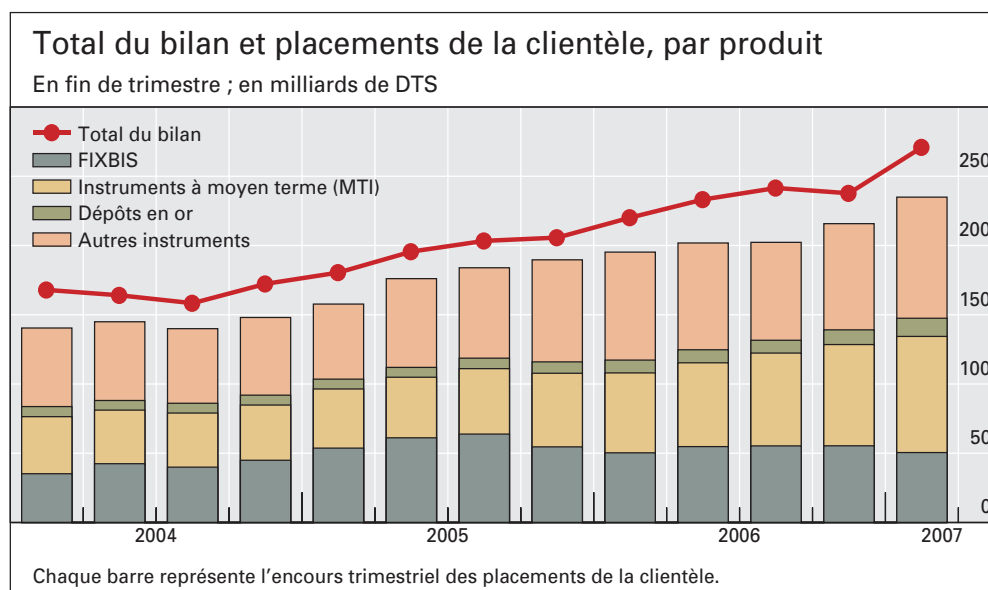
Deux salles de marché interconnectées assurent les services financiers de la Banque : l'une au siège, à Bâle, et l'autre au Bureau d'Asie, à Hong-Kong RAS.

Opérations du Département bancaire en 2006/07

Le bilan de la BRI a poursuivi son expansion en 2006/07, inscrivant un record de fin d'exercice, le 31 mars 2007, à DTS 270,9 milliards. La hausse de DTS 50,8 milliards, soit 23 %, est attribuable, pour DTS 1,0 milliard, à la montée du cours de l'or. À cours de change constant, elle aurait été supérieure de DTS 1,7 milliard.

Passif

La taille du bilan de la BRI est essentiellement déterminée par les placements de la clientèle, qui constituent la plus grande part du total des engagements (voir graphique). Au 31 mars 2007, les placements de la clientèle



se chiffraient à DTS 234,9 milliards, contre DTS 195,2 milliards un an auparavant.

Les placements de la clientèle sont libellés en monnaies à hauteur d'environ 95 % et, pour le reste, en or. Les dépôts en monnaies se sont accrus, passant de DTS 186,0 milliards il y a un an à DTS 221,8 milliards fin mars 2007, soit l'équivalent de quelque 6 % du total des réserves de change mondiales, qui atteignait près de DTS 3 500 milliards, en hausse par rapport à fin mars 2006 (DTS 3 000 milliards). La part du dollar EU s'élevait à 62 %, celle de l'euro, à 21 %. À DTS 13,1 milliards fin mars 2007, les dépôts en or avaient progressé de DTS 3,9 milliards sur l'exercice, dont DTS 0,8 milliard s'explique par des effets de valorisation (à savoir la hausse du cours de l'or).

En termes de produits, l'augmentation des dépôts en monnaies a été presque entièrement le fait d'une hausse de 45 % des placements en instruments à moyen terme (MTI), produit BRI privilégié par la clientèle.

La répartition par région géographique montre que les dépôts auprès de la BRI se sont caractérisés par une relative stabilité durant l'exercice et que la part la plus importante de ces dépôts a été le fait de la clientèle d'Asie.

Actif

Les actifs de la BRI prennent essentiellement la forme de placements auprès de banques commerciales de tout premier rang à forte notoriété internationale ainsi que d'acquisitions de titres souverains et quasi souverains, et de prises en pension. De plus, la Banque détenait 150 tonnes d'or fin au 31 mars 2007, ayant cédé 15 tonnes durant l'exercice. La BRI gère très prudemment son exposition au risque de crédit : au 31 mars 2007, 99,7 % de ses actifs étaient assortis d'une note égale ou supérieure à A- (note 4D des états financiers).

Les avoirs sous forme de dépôts en monnaies et de titres, y compris titres pris en pension, totalisaient DTS 247,9 milliards au 31 mars 2007, contre DTS 199,2 milliards un an auparavant. Ces fonds supplémentaires ont été principalement investis dans des placements auprès de banques commerciales de tout premier rang, des titres de première qualité ainsi que des prises en pension de titres d'État.

La Banque utilise divers instruments dérivés pour optimiser la gestion de ses actifs et passifs (note 9 des états financiers).

Fonctions d'agent et de mandataire (trustee)

Mandataire (trustee) d'emprunts publics internationaux

Durant l'exercice, la BRI a continué de remplir ses fonctions de mandataire pour les obligations de consolidation 1990–2010 des Emprunts Dawes et Young (pour des informations détaillées, se reporter au *63^e Rapport annuel*, juin 1993). La Banque fédérale d'Allemagne, en tant qu'agent payeur, a notifié à la BRI que le Bundesamt für zentrale Dienste und offene Vermögensfragen (BADV – Bureau fédéral allemand chargé de régler les questions patrimoniales en suspens) avait fait procéder, en 2006, à un versement d'approximativement €4,9 millions à titre de remboursement du principal et de paiement d'intérêts.

Les valeurs d'encaissement et autres précisions ont été publiées par le BADV dans le *Bundesanzeiger* (Journal officiel).

S'agissant de l'application de la clause de garantie de change pour l'Emprunt Young par le BADV, la Banque a maintenu les réserves qu'elle a formulées (précisées dans le *50^e Rapport annuel*, juin 1980), lesquelles valent aussi pour les obligations de consolidation 1990–2010.

Agent de séquestre

En vertu d'une convention de dépôt et de séquestre avec la Banque centrale du Nigeria, datée du 31 octobre 2005 (*76^e Rapport annuel*, juin 2006), la Banque a agi en qualité d'agent de séquestre. Les derniers fonds ayant été libérés en février 2007 – trois mois avant l'échéance finale du 31 mai 2007 –, la BRI n'a plus d'obligations au titre de cette convention.

Agent détenteur de sûretés

En vertu de plusieurs contrats, la BRI agit en qualité d'agent détenteur de sûretés, se chargeant de leur garde et de leur placement pour le compte des porteurs de certaines obligations souveraines en devises émises dans le cadre d'accords de restructuration de la dette extérieure. Les contrats de nantissement en 2006/07 ont concerné les obligations du Pérou (*67^e Rapport annuel*, juin 1997) et de la Côte d'Ivoire (*68^e Rapport annuel*, juin 1998). S'agissant des obligations brésiliennes (*64^e Rapport annuel*, juin 1994), la BRI n'exerce plus ses fonctions d'agent détenteur de sûretés au titre des accords de nantissement, le Brésil ayant racheté par anticipation, en juin 2006, l'ensemble des obligations en circulation.

Aspects institutionnels et administratifs

Administration de la Banque

Politique budgétaire

Le processus d'élaboration du budget des dépenses de la Banque commence environ six mois avant le début de l'exercice, avec la définition, par la Direction, des grandes orientations et du cadre financier. Dans ce contexte, chaque unité opérationnelle précise ses projets et les besoins en ressources correspondants. Le rapprochement de ces programmes d'activité détaillés et des objectifs avec les ressources disponibles aboutit à l'élaboration d'un budget financier provisoire. Celui-ci doit être approuvé par le Conseil avant le début de l'exercice.

Lors de l'établissement du budget, une distinction est faite entre frais d'administration et dépenses d'investissement. Comme dans d'autres organisations comparables, les charges au titre de la Direction et du personnel, y compris rémunérations, pensions et assurance maladie et accidents, s'élèvent à quelque 70 % des frais d'administration. Les autres grands postes, qui représentent chacun environ 10 % des dépenses administratives, sont l'informatique et les télécommunications ainsi que le poste Immeubles et

équipement. Les dépenses d'investissement, qui concernent principalement les immeubles et l'équipement informatique, peuvent varier notablement d'un exercice à l'autre. Le règlement de la plupart des dépenses administratives et d'investissement de la Banque s'opère en francs suisses.

Pour l'exercice 2006/07, les frais d'administration avant amortissement se sont établis à 227,3 millions de francs suisses, chiffre inférieur de 2,0 % au budget de 232,0 millions de francs suisses², tandis que les dépenses d'investissement, à 21,3 millions de francs suisses, ont été inférieures de 4,9 millions au budget. La sous-utilisation des fonds inscrits au budget administratif est principalement due à une diminution des coûts d'indemnité d'expatriation, des dépenses de personnel ainsi que des dépenses en informatique et télécommunications.

Les dépenses administratives et d'investissement ont également reflété les priorités du budget 2006/07, lesquelles visaient à :

- étendre l'offre de services de la Banque afin de développer ses relations avec les banques centrales actionnaires de la région Asie-Pacifique. Cette initiative inclut un programme de recherche stratégique sur trois ans, commencé à l'automne 2006 et traitant des questions liées au secteur monétaire et financier en Asie ;
- mettre en œuvre les recommandations résultant de la revue d'activité effectuée en 2005/06, qui a permis d'identifier plusieurs domaines dans lesquels des gains de productivité pouvaient être réalisés. Cela se traduira, au cours des prochaines années, par des gains d'efficacité qui permettront une réaffectation des postes au profit des domaines prioritaires, en particulier pour l'amélioration des services aux banques centrales ;
- renforcer la sécurité des bâtiments, rénover des salles de réunions dans les locaux de la Tour, à Bâle, ainsi que les bâtiments du Sport-Club.

En mars 2007, le Conseil a approuvé une augmentation de 2,9 %, à 238,8 millions de francs suisses, du budget administratif de l'exercice 2007/08. Il est prévu une réduction de 1,2 million de francs suisses, à 24,7 millions, du budget d'investissement. Le budget 2007/08 vise le renforcement des activités commerciales existantes. Outre la poursuite des priorités inscrites au budget 2006/07 mentionnées plus haut, les deux autres objectifs de la Banque pour le prochain exercice sont :

- le renforcement de la communication et des contrôles financiers, principalement au Secrétariat général, ainsi que dans les fonctions de postmarché et d'appui du Département bancaire. Il s'agit de parachever les améliorations apportées ces dernières années aux fonctions de gestion des risques, d'audit interne et de conformité ;

² La comptabilité budgétaire de la Banque, tenue en comptabilité d'exercice, exclut certains ajustements de comptabilité financière, principalement au titre des obligations découlant du régime de retraite, opérés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des paramètres actuariels. Ces facteurs additionnels sont incorporés sous Charges d'exploitation, au compte de profits et pertes (voir section Bénéfice net et répartition).

- le plan d'amélioration du dispositif de continuité des activités et dispositions à appliquer en 2008/09 dans un site en Europe, hors siège.

Politique de rémunération

Les postes des agents de la BRI sont classés par catégories sur la base de plusieurs critères objectifs, notamment qualifications, expérience et responsabilités. À chaque catégorie correspond une bande de rémunération. Périodiquement, la grille des traitements de la BRI est comparée à celle d'institutions et de segments de marché similaires, en tenant compte des différences de régime fiscal des agents des institutions considérées. Dans le cadre de cet exercice, la Banque retient la moitié supérieure de la fourchette de référence des salaires du marché afin d'attirer des personnes hautement qualifiées.

Dans l'intervalle séparant deux révisions périodiques, la grille des traitements est ajustée en fonction du taux d'inflation en Suisse et de l'augmentation moyenne des salaires, en termes réels, dans les économies des grands pays industrialisés. L'ajustement effectué en juillet 2006 a été de 1,5 % en termes nominaux. À l'intérieur de chaque bande, la variation du traitement d'un agent est fondée sur le mérite, à partir d'une évaluation périodique de ses prestations. En 2006, le processus d'évaluation des prestations a été révisé ; un nouveau système électronique a été mis en place en février 2007.

Les agents, y compris les membres de la Direction, qui n'ont pas la nationalité suisse et qui ne sont pas recrutés localement ont droit à une indemnité d'expatriation ; celle-ci s'établit actuellement, selon la situation de famille, à 14 % ou 18 % du traitement annuel, dans les limites d'un plafond. Ils ont également droit à une indemnité de scolarité pour leurs enfants³. En outre, les agents BRI bénéficient, par l'intermédiaire de la Banque, d'une assurance maladie et accidents contributive ainsi que d'un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Les indemnités et primes accordées aux agents détachés du siège de Bâle pour être affectés dans l'un des deux bureaux de représentation de la Banque, ou inversement, sont fixées conformément à la politique de la Banque relative aux affectations temporaires à l'étranger.

Début 2005, il a été décidé de réexaminer périodiquement les traitements des membres de la Direction en les comparant aux conditions de rémunération dans des institutions de référence. Entre ces réexamens, les traitements concernés sont ajustés chaque année en fonction du taux d'inflation en Suisse. Au 1^{er} juillet 2006, la rémunération annuelle des hauts responsables, hors indemnité d'expatriation, s'établissait ainsi :

- | | |
|----------------------------------|------------------------|
| • Directeur Général ⁴ | 726 990 francs suisses |
| • Directeur Général Adjoint | 615 140 francs suisses |
| • Chefs de département | 559 220 francs suisses |

³ Certains agents engagés par la Banque avant 1997 reçoivent une indemnité d'expatriation de 25 %, mais ne peuvent prétendre à l'indemnité de scolarité.

⁴ Le Directeur Général bénéficie également d'une indemnité annuelle de représentation et d'un régime de pension particulier.

La rémunération des membres du Conseil d'administration est approuvée par l'Assemblée générale. Des ajustements sont effectués tous les trois ans. La rémunération fixe globale payée annuellement au Conseil d'administration se chiffrait à 992 760 francs suisses au 1^{er} avril 2007. En outre, les membres du Conseil reçoivent un jeton de présence pour chacune des séances auxquelles ils participent. Dans l'hypothèse où les administrateurs sont tous présents à l'ensemble des séances, le total annuel de ces jetons de présence est de 921 120 francs suisses.

Bénéfice net et répartition

Bénéfice net

Le bénéfice net du 77^e exercice, 2006/07, s'est établi à DTS 639,4 millions, contre DTS 599,2 millions l'an passé.

Total des produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation s'est inscrit à DTS 682,3 millions, contre DTS 573,4 millions pour l'exercice précédent. Trois grandes tendances expliquent cette évolution.

- Les produits d'intérêts sur titres de placement ont bénéficié de la hausse des rendements et, dans une moindre mesure, de l'augmentation de la part des fonds propres de la Banque libellés en monnaies, laquelle s'est accrue du fait des bénéfices non distribués et de ventes d'or par la Banque.
- Le produit net sur les dépôts reçus par la Banque a bénéficié de l'augmentation constante des apports de la clientèle, qui a été supérieure au recul des marges sur les ressources empruntées.
- En 2006/07, un faible gain de change net (DTS 0,9 million) a été enregistré, ce qui est à comparer à la perte de change enregistrée l'exercice précédent (DTS 25,2 millions), qui était due principalement à l'incidence de la hausse du cours de l'or sur la valeur de marché des contrats à terme pour la vente d'actifs de placement en or.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation (note 28 des états financiers) se sont établies à DTS 149,8 millions, en progression de 2,0 % sur l'exercice précédent (DTS 146,9 millions). Les frais d'administration avant amortissement se sont chiffrés à DTS 137,7 millions, en hausse de 3,1 % par rapport au montant de DTS 133,6 millions enregistré en 2005/06. La dotation aux amortissements s'est contractée, revenant de DTS 13,3 millions à DTS 12,1 millions.

Bénéfice d'exploitation et autres produits

Le bénéfice d'exploitation de la Banque, qui reflète le profit des activités courantes de la BRI, s'est établi à DTS 532,5 millions, en hausse de 24,9 % par rapport à 2005/06 (DTS 426,5 millions).

Une perte nette de DTS 27,0 millions sur ventes de titres de placement a été subie lors du réaligement du portefeuille de la Banque sur son portefeuille de référence ; elle résulte de la cession de titres qui avaient été acquis à un moment où les taux d'intérêt étaient moins élevés. Un gain net de DTS 58,2 millions sur ventes de titres de placement avait été obtenu en 2005/06.

Le gain matérialisé de DTS 133,9 millions sur ventes d'actifs de placement en or correspond à la cession de 15 tonnes d'or, sur un total de 165 tonnes au 31 mars 2006. Un gain plus faible de DTS 114,5 millions avait été réalisé en 2005/06 également sur la cession de 15 tonnes d'or détenues en propre par la Banque.

Politique en matière de dividende

Au cours de l'exercice 2005/06, le Conseil d'administration avait revu la politique de dividende en considérant les besoins en fonds propres de la Banque et l'intérêt de ses actionnaires à obtenir un rendement juste et durable de leurs placements en actions BRI. Le Conseil d'administration avait conclu que la pratique consistant à augmenter le dividende de DTS 10 par an restait, dans l'ensemble, compatible avec ces considérations. Le dividende était ainsi passé de DTS 235 par action en 2004/05 à DTS 245 en 2005/06. Le Conseil d'administration avait également décidé de revoir la politique de dividende tous les deux à trois ans, afin de tenir compte, au besoin, de l'évolution de la situation.

Le Conseil propose que le dividende pour 2006/07 soit de nouveau augmenté de DTS 10, pour être porté à DTS 255 par action. La prochaine réévaluation du dividende par le Conseil se fera durant l'exercice 2007/08.

Proposition de répartition du bénéfice net pour l'exercice

En application de l'article 51 des Statuts, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale de répartir et d'affecter comme suit le bénéfice net de DTS 639,4 millions pour l'exercice 2006/07 :

1. DTS 139,3 millions au paiement d'un dividende de DTS 255 par action ;
2. DTS 50,0 millions à transférer au Fonds de réserve générale⁵ ;
3. DTS 6,0 millions à transférer au Fonds spécial de réserve de dividendes ;
4. DTS 444,1 millions, soit le reliquat du bénéfice net disponible, à transférer au Fonds de réserve libre. Le Conseil d'administration peut utiliser ce fonds pour tout objet conforme aux Statuts.

Si cette recommandation est approuvée par l'Assemblée générale, le dividende sera payé le 2 juillet 2007 aux actionnaires inscrits sur les registres de la Banque le 31 mars 2007, dans toute monnaie entrant dans la composition du DTS ou en francs suisses, selon les instructions des actionnaires. Le

⁵ L'article 51 des Statuts de la BRI dispose que, lorsque le Fonds de réserve générale atteint le quadruple du capital libéré de la Banque (ce qui était le cas au 31 mars 2006), 10 % du bénéfice après paiement du dividende est affecté à ce fonds, jusqu'à ce qu'il atteigne le quintuple du capital effectivement versé.

dividende proposé pour 2006/07, DTS 255 par action, est en hausse de 4,1 % par rapport à 2005/06.

Le dividende sera payé en totalité sur 546 125 actions. Les actions émises et libérées sont au nombre de 547 125, dont 1 000 actions – les actions suspendues de l'émission albanaise – détenues en propre au 31 mars 2007. Les actions détenues en propre ne reçoivent pas de dividende.

Rapport des commissaires-vérificateurs

Les états financiers de la Banque ont été dûment vérifiés par Deloitte AG, qui a confirmé que ces états donnent une présentation sincère et régulière de la situation financière de la Banque au 31 mars 2007 et des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date. Le rapport des commissaires-vérificateurs figure à la suite des états financiers.

Conseil d'administration

Jean-Pierre Roth, Zurich
Président du Conseil d'administration

Hans Tietmeyer, Francfort-sur-le-Main
Vice-Président

Ben S. Bernanke, Washington
David Dodge, Ottawa
Mario Draghi, Rome
Toshihiko Fukui, Tokyo
Timothy F. Geithner, New York
Lord George, Londres
Stefan Ingves, Stockholm
Mervyn King, Londres
Christian Noyer, Paris
Guillermo Ortiz, Mexico
Guy Quaden, Bruxelles
Fabrizio Saccomanni, Rome
Jean-Claude Trichet, Francfort-sur-le-Main
Vicomte Alfons Verplaetse, Bruxelles
Axel A. Weber, Francfort-sur-le-Main
Nout H. E. M. Wellink, Amsterdam
Zhou Xiaochuan, Pékin

Suppléants

Giovanni Carosio ou Ignazio Visco, Rome
Donald L. Kohn ou Karen H. Johnson, Washington
Peter Praet ou Jan Smets, Bruxelles
Hermann Remsperger ou Wolfgang Mörke, Francfort-sur-le-Main
Marc-Olivier Strauss-Kahn ou Michel Cardona, Paris
Paul Tucker ou Paul Fisher, Londres

Comités du Conseil d'administration

Comité consultatif
Comité d'audit

présidés, l'un et l'autre, par Hans Tietmeyer

Direction

Malcolm D. Knight	Directeur Général
Hervé Hannoun	Directeur Général Adjoint
Peter Dittus	Secrétaire Général, Chef du Secrétariat général
William R. White	Conseiller économique, Chef du Département monétaire et économique
Günter Pleines	Chef du Département bancaire
Daniel Lefort	Directeur juridique
Már Gudmundsson	Chef Adjoint du Département monétaire et économique
Jim Etherington	Secrétaire Général Adjoint
Louis de Montpellier	Chef Adjoint du Département bancaire
Josef Tošovský	Président, Institut pour la stabilité financière

Modifications dans la composition du Conseil d'administration et de la Direction de la Banque

Comme indiqué plus haut, lors de sa séance de juin 2006, le Conseil d'administration a élu trois nouveaux membres pour un mandat de trois ans commençant le 1^{er} juillet 2006 : Guillermo Ortiz, Gouverneur de la Banque du Mexique, Jean-Claude Trichet, Président de la Banque centrale européenne, et Zhou Xiaochuan, Gouverneur de la Banque populaire de Chine.

Lors de cette même séance, le Conseil a réélu Nout Wellink, Président de la Banque des Pays-Bas, membre du Conseil d'administration, pour une nouvelle période de trois ans, qui prendra fin le 30 juin 2009.

À sa séance de septembre 2006, le Conseil a réélu David Dodge, Gouverneur de la Banque du Canada, et Toshihiko Fukui, Gouverneur de la Banque du Japon, membres du Conseil d'administration pour une nouvelle période de trois ans, qui prendra fin le 12 septembre 2009.

Par une lettre en date du 20 juillet 2006, Ben Bernanke, Président du Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale, a reconduit Timothy Geithner, Président de la Banque de Réserve fédérale de New York, dans ses fonctions de membre du Conseil d'administration pour une période de trois ans qui prendra fin le 12 septembre 2009.

En novembre 2006, Pierluigi Ciocca a démissionné de son poste de Directeur Général Adjoint de la Banque d'Italie et a laissé vacant son siège d'administrateur de la BRI. Par lettre datée du 7 novembre 2006, Mario Draghi,

Gouverneur de la Banque d'Italie, a nommé Fabrizio Saccomanni, Directeur Général de la Banque d'Italie, membre du Conseil pour occuper le siège laissé vacant par M. Ciocca, jusqu'à la date d'expiration du mandat de M. Ciocca, soit jusqu'au 22 décembre 2008. Jean-Pierre Landau, deuxième Sous-Gouverneur de la Banque de France, a quitté le Conseil d'administration le 27 novembre 2006, au terme de son mandat.

À sa séance de mars 2007, le Conseil a réélu Jean-Pierre Roth, Président du Directoire de la Banque nationale suisse, à la présidence du Conseil d'administration pour une nouvelle période de trois ans se terminant le 31 mars 2010. Pour la bonne règle, le mandat pour lequel M. Roth avait été élu Président du Conseil d'administration, allant du 1^{er} mars 2006 au 28 février 2009, a été confirmé à cette même séance.

Axel Weber, Président de la Banque fédérale d'Allemagne, a désigné Hermann Remsperger pour succéder à Jürgen Stark comme premier Suppléant, à compter de juin 2006. Ben Bernanke, Président du Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale, a désigné Donald Kohn comme son premier Suppléant, pour remplacer Roger Ferguson à compter de juillet 2006.

Il n'y a eu aucun changement à la Direction de la BRI.

Banques centrales membres de la BRI⁶

Banque de Réserve d'Afrique du Sud	Banque centrale et Autorité des services financiers d'Irlande
Banque d'Algérie	Banque centrale d'Islande
Banque fédérale d'Allemagne	Banque d'Israël
Agence monétaire d'Arabie Saoudite	Banque d'Italie
Banque centrale de la République argentine	Banque du Japon
Banque de Réserve d'Australie	Banque de Lettonie
Banque nationale d'Autriche	Banque de Lituanie
Banque nationale de Belgique	Banque nationale de la République de Macédoine
Banque centrale de Bosnie-Herzégovine	Banque centrale de Malaysia
Banque centrale du Brésil	Banque du Mexique
Banque nationale de Bulgarie	Banque centrale de Norvège
Banque du Canada	Banque de Réserve de Nouvelle-Zélande
Banque centrale du Chili	Banque des Pays-Bas
Banque populaire de Chine	Banque centrale des Philippines
Banque de Corée	Banque nationale de Pologne
Banque nationale croate	Banque du Portugal
Banque nationale du Danemark	Banque nationale de Roumanie
Banque d'Espagne	Banque d'Angleterre
Banque d'Estonie	Banque centrale de la Fédération de Russie
Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale	Autorité monétaire de Singapour
Banque centrale européenne	Banque nationale de Slovaquie
Banque de Finlande	Banque de Slovénie
Banque de France	Banque de Suède
Banque de Grèce	Banque nationale suisse
Autorité monétaire de Hong-Kong	Banque nationale tchèque
Banque centrale de Hongrie	Banque de Thaïlande
Banque de Réserve d'Inde	Banque centrale de la République de Turquie
Banque d'Indonésie	

⁶ Conformément à l'article 15 des Statuts, le capital de la Banque est détenu exclusivement par des banques centrales. Suite aux modifications constitutionnelles de février 2003 qui ont transformé la République fédérale de Yougoslavie en Union Serbie-Monténégro, dotée de deux banques centrales distinctes, ainsi qu'à la déclaration d'indépendance, en mai 2006, par la République du Monténégro vis-à-vis de cette union, le statut juridique de l'émission yougoslave du capital de la Banque est en cours d'examen.

États financiers

Au 31 mars 2007

Les états financiers (pages 206–245) pour l'exercice clos le 31 mars 2007 ont été approuvés le 7 mai 2007. Ils sont présentés dans la forme approuvée par le Conseil d'administration, conformément à l'article 49 des Statuts de la Banque ; ils sont soumis à l'approbation des actionnaires lors de leur Assemblée générale, qui se tiendra le 24 juin 2007.

Jean-Pierre Roth
Président du Conseil

Malcolm D. Knight
Directeur Général

Les états financiers, y compris les notes annexes, sont préparés en anglais. En cas de doute, il convient de se référer à la version anglaise.

Bilan

au 31 mars 2007

<i>En millions de DTS</i>	Note	2007	2006
Actif			
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	5	92,4	33,0
Or et dépôts en or	6	15 457,6	11 348,0
Bons du Trésor	7	43 159,3	47 311,9
Titres pris en pension	7	61 193,5	19 519,2
Dépôts à terme et avances aux banques	8	91 266,0	87 898,5
Emprunts d'État et autres titres	7	52 244,0	44 436,4
Instruments dérivés	9	1 850,8	1 956,0
Créances à recouvrer	10	5 473,6	7 444,7
Terrains, immeubles et équipement	11	188,0	188,4
Total actif		270 925,2	220 136,1
Passif			
Dépôts en monnaies	12	221 790,1	185 991,5
Dépôts en or	13	13 134,9	9 235,6
Titres donnés en pension	14	1 062,5	1 222,4
Instruments dérivés	9	2 816,2	2 674,9
Engagements à payer	15	19 584,1	9 251,3
Autres passifs	16	373,8	169,4
Total passif		258 761,6	208 545,1
Fonds propres			
Capital	17	683,9	683,9
Réserves statutaires	18	9 538,5	9 071,7
Compte de profits et pertes		639,4	599,2
Moins : actions détenues en propre	20	(1,7)	(1,7)
Autres comptes de fonds propres	21	1 303,5	1 237,9
Total fonds propres		12 163,6	11 591,0
Total passif et fonds propres		270 925,2	220 136,1

Compte de profits et pertes

pour l'exercice clos le 31 mars 2007

<i>En millions de DTS</i>	Note	2007	2006
Produits d'intérêts	23	8 858,0	6 239,1
Charges d'intérêts	24	(8 241,2)	(5 569,1)
Variation nette d'évaluation	25	63,3	(74,1)
Produit d'intérêts net		680,1	595,9
Produit net d'honoraires et de commissions	26	1,3	2,7
Gain/(perte) de change net(te)	27	0,9	(25,2)
Total produits d'exploitation		682,3	573,4
Charges d'exploitation	28	(149,8)	(146,9)
Bénéfice d'exploitation		532,5	426,5
Gain/(perte) net(te) sur ventes de titres disponibles à la vente	29	(27,0)	58,2
Gain net sur ventes d'actifs de placement en or	30	133,9	114,5
Bénéfice net de l'exercice		639,4	599,2
Bénéfice de base et dilué par action (en DTS par action)	31	1 170,8	1 108,5

Tableau des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 mars 2007

<i>En millions de DTS</i>	Note	2007	2006
Flux provenant des / (affectés aux) activités opérationnelles			
Bénéfice d'exploitation		532,5	426,5
Produits d'exploitation hors trésorerie			
Amortissement des terrains, immeubles et équipement	11	12,0	13,3
Actifs et passifs d'exploitation – variation nette			
Dépôts en monnaies au passif à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes		36 225,6	23 216,8
Actifs bancaires en monnaies		(39 242,3)	(30 719,4)
Comptes de dépôts à vue et à préavis au passif		2 106,3	8 515,2
Dépôts en or au passif		3 899,3	2 124,8
Actifs bancaires en or, or et dépôts		(4 063,0)	(2 118,0)
Créances à recouvrer		(15,8)	0,3
Autres passifs/créances à recouvrer		205,6	19,6
Dérivés, flux net		246,4	(533,7)
Flux net provenant des / (affecté aux) activités opérationnelles		(93,4)	945,4
Flux provenant des / (affectés aux) activités de placement			
Instruments en monnaies disponibles à la vente – variation nette	7B	105,5	(1 676,9)
Instruments en monnaies à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes – variation nette		(548,9)	–
Titres donnés en pension		(159,9)	63,0
Or – variation nette	6B	208,4	187,9
Achats nets de terrains, immeubles et équipement	11	(11,6)	(12,6)
Flux net provenant des / (affecté aux) activités de placement		(406,5)	(1 438,6)
Flux provenant des / (affectés aux) activités de financement			
Paiement du dividende		(132,4)	(114,4)
Redistribution des actions détenues en propre		–	468,2
Rachat d'actions en 2001 – paiement aux anciens actionnaires	16	(1,3)	(1,5)
Flux net provenant des / (affecté aux) activités de financement		(133,7)	352,3
Flux net total		(633,6)	(140,9)
Effet de change net sur trésorerie et quasi-trésorerie		(85,8)	108,0
Trésorerie et quasi-trésorerie – variation nette		(547,8)	(248,9)
Trésorerie et quasi-trésorerie – hausse / (baisse) nette		(633,6)	(140,9)
Trésorerie et quasi-trésorerie, début d'exercice		2 864,6	3 005,5
Trésorerie et quasi-trésorerie, fin d'exercice		2 231,0	2 864,6

Proposition d'affectation du bénéfice

pour l'exercice clos le 31 mars 2007

<i>En millions de DTS</i>	Note	2007
Bénéfice net de l'exercice		639,4
Dotation au Fonds de réserve légale	18	–
Dividende proposé :		
Sur 546 125 actions, DTS 255 par action		139,3
Dotations proposées aux réserves :		
Fonds de réserve générale	18	50,0
Fonds spécial de réserve de dividendes	18	6,0
Fonds de réserve libre	18	444,1
Solde après dotations aux réserves		–

La proposition d'affectation du bénéfice est conforme à l'article 51 des Statuts de la Banque.

Évolution des réserves statutaires de la Banque

sur l'exercice clos le 31 mars 2007

<i>En millions de DTS</i>	Note	Fonds de réserve légale	Fonds de réserve générale	Fonds spécial de réserve de dividendes	Fonds de réserve libre	2007 Total réserves statutaires
Solde au 31 mars 2006		68,3	2 913,1	136,0	5 954,3	9 071,7
Affectation du bénéfice 2005/06	18	–	46,7	6,0	414,1	466,8
Solde au 31 mars 2007 porté au bilan, avant affectation proposée du bénéfice		68,3	2 959,8	142,0	6 368,4	9 538,5
Dotations proposées aux réserves	18	–	50,0	6,0	444,1	500,1
Solde au 31 mars 2007, après affectation proposée du bénéfice		68,3	3 009,8	148,0	6 812,5	10 038,6

Évolution des fonds propres de la Banque

sur l'exercice clos le 31 mars 2007

<i>En millions de DTS</i>	Note	Capital libéré	Réserves statutaires	Profits et pertes	Actions détenues en propre	Autres comptes de fonds propres	Total fonds propres
Fonds propres au 31 mars 2005		683,9	8 743,2	370,9	(396,2)	851,5	10 253,3
Produits :							
Bénéfice net pour 2005/06		-	-	599,2	-	-	599,2
Variation nette d'évaluation sur actifs de placement en or	21B	-	-	-	-	582,9	582,9
Variation nette d'évaluation sur titres disponibles à la vente	21A	-	-	-	-	(196,5)	(196,5)
Total produits comptabilisés		-	-	599,2	-	386,4	985,6
Paie ment du dividende 2004/05		-	-	(114,4)	-	-	(114,4)
Affectation du bénéfice 2004/05		-	256,5	(256,5)	-	-	-
Redistribution des actions détenues en propre	20	-	72,0	-	396,2	-	468,2
Reclassification d'un prêt à un consortium de banques centrales	20	-	-	-	(1,7)	-	(1,7)
Fonds propres au 31 mars 2006		683,9	9 071,7	599,2	(1,7)	1 237,9	11 591,0
Produits :							
Bénéfice net pour 2006/07		-	-	639,4	-	-	639,4
Variation nette d'évaluation sur actifs de placement en or	21B	-	-	-	-	41,8	41,8
Variation nette d'évaluation sur titres disponibles à la vente	21A	-	-	-	-	23,8	23,8
Total produits comptabilisés		-	-	639,4	-	65,6	705,0
Paie ment du dividende 2005/06		-	-	(132,4)	-	-	(132,4)
Affectation du bénéfice 2005/06		-	466,8	(466,8)	-	-	-
Solde au 31 mars 2007 porté au bilan, avant affectation proposée du bénéfice		683,9	9 538,5	639,4	(1,7)	1 303,5	12 163,6
Dividende proposé		-	-	(139,3)	-	-	(139,3)
Dotations proposées aux réserves		-	500,1	(500,1)	-	-	-
Solde au 31 mars 2007, après affectation proposée du bénéfice		683,9	10 038,6	-	(1,7)	1 303,5	12 024,3

Au 31 mars 2007, les réserves statutaires comprenaient des primes d'émission d'actions totalisant DTS 811,7 millions (comme au 31 mars 2006).

Notes annexes

1. Introduction

La Banque des Règlements Internationaux (BRI, « la Banque ») est une institution financière internationale constituée en application des accords de La Haye du 20 janvier 1930, de sa Charte constitutive et de ses Statuts. Son siège social est situé Centralbahnplatz 2, 4002 Bâle, Suisse. La Banque possède deux bureaux de représentation : l'un à Hong-Kong, Région administrative spéciale de la République populaire de Chine (pour l'Asie et le Pacifique) et l'autre à Mexico, Mexique (pour les Amériques).

Comme le précise l'article 3 de ses Statuts, la Banque a pour objet de favoriser la coopération des banques centrales, de fournir des facilités additionnelles pour les opérations financières internationales et d'agir comme mandataire (*trustee*) ou agent en ce qui concerne les règlements financiers internationaux. Cinquante-cinq banques centrales sont actuellement membres de la Banque. Elles exercent les droits de représentation et de vote aux Assemblées générales en proportion du nombre d'actions BRI émises dans leurs pays respectifs. Le Conseil d'administration de la BRI est composé des gouverneurs et d'administrateurs nommés des membres fondateurs de la Banque – banques centrales d'Allemagne, de Belgique, des États-Unis d'Amérique, de France, d'Italie et du Royaume-Uni – ainsi que des gouverneurs des banques centrales du Canada, de Chine, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas, de Suède et de Suisse et du Président de la Banque centrale européenne.

Les états financiers comportent le bilan et le compte de profits et pertes, en application de l'article 49 des Statuts de la Banque.

2. Principales conventions comptables

Sauf indication contraire, les conventions comptables appliquées aux deux exercices présentés sont celles décrites ci-après.

A. Éléments des états financiers

Les états financiers comprennent tous les actifs et passifs contrôlés par la Banque, et dont c'est principalement la Banque qui retire l'avantage économique, exerce les droits et assume les obligations.

Les actifs et passifs au nom de la Banque, mais non contrôlés par cette dernière, ne sont pas pris en compte. La note 35 fournit des informations sur les éléments de hors-bilan.

B. Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de la Banque est le Droit de tirage spécial (DTS) tel que défini par le Fonds monétaire international (FMI).

Le DTS est calculé à partir d'un panier de grandes monnaies en application de la Règle O-1 adoptée par le Conseil d'administration du FMI le 30 décembre 2005, avec effet au 1^{er} janvier 2006. Un DTS équivaut actuellement à la somme des éléments suivants : USD 0,632, EUR 0,410, JPY 18,4 et GBP 0,0903. Avant le 1^{er} janvier 2006, la pondération de ces monnaies était : USD 0,577, EUR 0,426, JPY 21 et GBP 0,0984. Au 31 décembre 2005, la valeur du nouveau panier était équivalente à celle de l'ancien ; le changement de composition du DTS n'a donc engendré ni gain ni perte significatif(ve). Le FMI procède à une révision de la composition de ce panier tous les cinq ans ; la prochaine aura lieu en décembre 2010.

Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans les présents états financiers sont exprimés en millions de DTS.

C. Conversion des monnaies

Les actifs et passifs monétaires sont convertis en DTS aux cours de change à la date des états financiers. Les autres actifs et passifs sont enregistrés en DTS aux cours de change à la date de transaction. Les profits et pertes sont convertis en DTS à un cours moyen. Les variations de change résultant de la reconversion des actifs et passifs monétaires et du règlement des opérations sont comptabilisées comme gains ou pertes de change nets au compte de profits et pertes.

D. Désignation des instruments financiers

Lors de sa comptabilisation initiale, chaque instrument financier est affecté à l'une des catégories suivantes, en fonction de sa nature et de sa finalité (comme indiqué à la section E *infra*) :

- prêts et créances
- instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes
- actifs disponibles à la vente

L'affectation de l'instrument financier à l'une de ces catégories détermine son traitement comptable, selon les règles ci-après. Lorsqu'un instrument est désigné comme instrument à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes, cette désignation n'est plus modifiée ultérieurement par la Banque.

E. Structure des actifs et passifs

Les actifs et passifs sont répartis en deux types de portefeuilles.

1. Portefeuilles bancaires

Les portefeuilles bancaires sont constitués des dépôts en monnaies et en or au passif et des actifs et dérivés correspondants.

La Banque effectue des opérations en monnaies et sur or pour le compte de sa clientèle de banques centrales, dans le cadre desquelles elle assume un degré restreint de risques sur taux d'intérêt, cours de l'or et cours de change.

La Banque désigne la totalité des instruments financiers en monnaies de ses portefeuilles bancaires (autres que l'encaisse et les comptes à vue auprès des banques, les comptes à vue et à préavis, ainsi que les comptes de dépôts à vue et à préavis au passif) comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes. L'utilisation des justes valeurs dans les portefeuilles bancaires en monnaies est précisée à la section I *infra*.

Tous les instruments financiers en or de ces portefeuilles sont désignés comme prêts et créances.

2. Portefeuilles de placement

Les portefeuilles de placement sont composés des actifs, passifs et dérivés liés principalement au placement des fonds propres de la Banque.

La Banque détient ses fonds propres pour l'essentiel sous forme d'instruments financiers libellés en monnaies du panier du DTS, gérés par référence à un portefeuille obligataire de duration fixe.

Les actifs en monnaies concernés (autres que l'encaisse et les comptes à vue auprès des banques ainsi que les comptes à vue et à préavis) sont désignés comme actifs disponibles à la vente. Les titres correspondants donnés en pension sont désignés comme prêts et créances.

En outre, la Banque détient une partie de ses fonds propres dans des portefeuilles gérés plus activement. Les actifs en monnaies de ces portefeuilles constituent des instruments de négociation désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

Les fonds propres de la Banque sont, pour le reste, constitués en or. L'or détenu en propre par la Banque est désigné comme actif disponible à la vente.

F. Encaisse et comptes à vue auprès des banques

L'encaisse et les comptes à vue auprès des banques sont inscrits au bilan à leur valeur de principal augmentée des intérêts courus, le cas échéant.

G. Comptes à vue et à préavis

Les comptes à vue et à préavis sont des actifs monétaires à court terme assortis d'un préavis de trois jours au maximum, qui figurent au bilan sous Dépôts à terme et avances aux banques.

En raison de leur courte durée, ces instruments sont désignés comme prêts et créances. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur de principal augmentée des intérêts courus. Ces derniers sont incorporés aux Produits d'intérêts, selon le principe de la comptabilité d'exercice.

H. Comptes de dépôts à vue et à préavis au passif

Les comptes de dépôts à vue et à préavis sont des passifs monétaires à court terme assortis d'un préavis de trois jours au maximum, qui figurent au bilan sous Dépôts en monnaies.

En raison de leur courte durée, ces instruments sont désignés comme prêts et créances. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur de principal augmentée des intérêts courus. Ces derniers sont incorporés aux Charges d'intérêts, selon le principe de la comptabilité d'exercice.

I. Utilisation des justes valeurs dans les portefeuilles bancaires en monnaies

Dans le cadre de ses opérations bancaires en monnaies, la Banque assume le rôle de teneur de marché pour certains de ses dépôts en monnaies au passif, sur lesquels elle enregistre des profits et des pertes matérialisés.

Conformément à ses politiques de gestion des risques, la Banque gère le risque de marché inhérent à ces opérations de manière globale, sur la base de la juste valeur, pour la totalité des actifs, passifs et dérivés concernés détenus dans ses portefeuilles bancaires en monnaies. Les gains/pertes matérialisé(e)s et non matérialisé(e)s sur les dépôts en monnaies au passif sont ainsi dans l'ensemble compensé(e)s par les gains/pertes matérialisé(e)s et non matérialisé(e)s sur les actifs en monnaies et dérivés correspondants ou sur d'autres dépôts en monnaies au passif.

Pour éviter que la comptabilisation des profits et pertes matérialisé(e)s et non matérialisé(e)s sur des bases différentes ne donne lieu à des incohérences, la Banque désigne les actifs, passifs et dérivés concernés de ses portefeuilles bancaires en monnaies comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

J. Dépôts en monnaies au passif à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes

Comme indiqué plus haut, tous les dépôts en monnaies au passif, à l'exception des dépôts sur comptes à vue et à préavis, sont désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

À l'origine, ils sont comptabilisés au bilan à la date de transaction à leur coût. Le montant résultant par la suite des intérêts courus à verser et de l'amortissement des primes payées et coupons reçus est inclus dans les Charges d'intérêts.

Après la date de transaction, les dépôts en monnaies au passif sont réévalués à la juste valeur, tous les écarts de valeur matérialisés et non matérialisés étant enregistrés sous Variation nette d'évaluation au compte de profits et pertes.

K. Actifs en monnaies à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes

Sous ce titre figurent bons du Trésor, titres pris en pension, dépôts à terme et avances aux banques, emprunts d'État et autres titres.

Comme indiqué plus haut, la Banque désigne la totalité des actifs en monnaies concernés de ses portefeuilles bancaires en monnaies comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes. En outre, la Banque détient certains portefeuilles de placement gérés plus activement. Les actifs en monnaies de ces portefeuilles constituent des instruments de négociation désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

À l'origine, ces actifs en monnaies sont comptabilisés au bilan à la date de transaction à leur coût. Le montant résultant par la suite des intérêts courus et de l'amortissement des primes payées et coupons reçus est inclus dans les Produits d'intérêts.

Après la date de transaction, les actifs en monnaies sont réévalués à la juste valeur, tous les écarts de valeur matérialisés et non matérialisés étant enregistrés sous Variation nette d'évaluation au compte de profits et pertes.

L. Actifs en monnaies disponibles à la vente

Sous ce titre figurent bons du Trésor, titres pris en pension, dépôts à terme et avances aux banques, emprunts d'État et autres titres.

Comme indiqué plus haut, la Banque désigne la totalité des actifs concernés de ses portefeuilles de placement en monnaies comme instruments disponibles à la vente, à l'exception des actifs figurant dans ses portefeuilles de placement gérés plus activement.

À l'origine, ces actifs en monnaies sont comptabilisés au bilan à la date de transaction à leur coût. Le montant résultant par la suite des intérêts courus et de l'amortissement des primes payées et coupons reçus est inclus dans les Produits d'intérêts.

Après la date de transaction, les actifs en monnaies sont réévalués à la juste valeur, les gains/pertes non matérialisé(e)s étant porté(e)s au compte de réévaluation des titres, qui figure au bilan sous Autres comptes de fonds propres. Les gains matérialisés sur cessions sont comptabilisés sous Gain net sur ventes de titres disponibles à la vente, au compte de profits et pertes.

M. Positions courtes sur actifs en monnaies

Les positions courtes sur actifs en monnaies sont comptabilisées au bilan sous Autres passifs, à la date de transaction à leur valeur de marché.

N. Or

Par « or », on entend les barres détenues sur des comptes à vue. La Banque considère l'or comme un instrument financier.

L'or est porté au bilan sur la base de son poids (converti en dollars EU au cours du marché puis en DTS). Les achats et ventes d'or sont pris en compte à la date de règlement. Les achats et ventes d'or à terme sont traités comme des dérivés jusqu'à la date de règlement.

Le traitement des gains/pertes matérialisé(e)s et non matérialisé(e)s sur or est décrit à la section Q *infra*.

O. Dépôts en or à l'actif

Les dépôts en or à l'actif désignent les prêts d'or à terme à des banques commerciales. La Banque considère l'or comme un instrument financier.

Les dépôts en or à l'actif sont portés au bilan à la date de transaction sur la base de leur poids d'or (converti en dollars EU au cours du marché puis en DTS), avec les intérêts courus.

Les intérêts relatifs aux dépôts en or à l'actif sont incorporés aux Produits d'intérêts, selon le principe de la comptabilité d'exercice. Le traitement des gains/pertes matérialisé(e)s et non matérialisé(e)s sur or est décrit à la section Q *infra*.

P. Dépôts en or au passif

Les dépôts en or au passif recouvrent les dépôts à vue et à terme reçus de banques centrales. L'or est considéré par la Banque comme un instrument financier et les dépôts en or au passif sont désignés comme prêts et créances.

Les dépôts en or au passif sont portés au bilan à la date de transaction sur la base de leur poids d'or (converti en dollars EU au cours du marché puis en DTS), avec les intérêts courus.

Les intérêts relatifs aux dépôts en or au passif sont incorporés aux Charges d'intérêts, selon le principe de la comptabilité d'exercice. Le traitement des gains/pertes matérialisé(e)s et non matérialisé(e)s sur or est décrit à la section Q *infra*.

Q. Gains/pertes matérialisé(e)s et non matérialisé(e)s sur or

Le traitement des gains/pertes matérialisé(e)s et non matérialisé(e)s sur or dépend de la désignation exposée ci-après :

1. Portefeuilles bancaires constitués des dépôts en or au passif et des actifs bancaires en or correspondants

La Banque désigne tous les instruments en or de ses portefeuilles bancaires comme prêts et créances.

Les gains ou pertes résultant de ces opérations sont comptabilisé(e)s sous Gain/(perte) de change net(te), au compte de profits et pertes, en tant que gain ou perte de transaction net(te).

Les gains ou pertes relatifs/(ves) à la reconversion de la position nette en or dans les portefeuilles bancaires sont comptabilisé(e)s sous Gain/(perte) de change net(te), au compte de profits et pertes, en tant que gain ou perte de conversion net(te).

2. Portefeuilles de placement, composés des actifs de placement en or

L'or détenu en propre par la Banque est désigné et comptabilisé comme actif disponible à la vente.

Les gains ou pertes non matérialisé(e)s sur les actifs de placement en or de la Banque par rapport à leur coût d'acquisition réputé sont porté(e)s au compte de réévaluation de l'or, figurant au bilan sous Autres comptes de fonds propres.

S'agissant des placements en or à l'actif de la BRI au 31 mars 2003 (date à laquelle le DTS a remplacé le franc or comme monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de la Banque), leur coût réputé est d'environ DTS 151 l'once, calculé sur la base du montant d'USD 208 appliqué de 1979 à 2003 suite à une décision du Conseil d'administration de la Banque, converti au cours de change en vigueur le 31 mars 2003.

Les gains ou pertes matérialisé(e)s sur cessions d'actifs de placement en or sont comptabilisé(e)s sous Gain net sur ventes d'actifs de placement en or, au compte de profits et pertes.

R. Titres donnés en pension

Lorsque ces passifs correspondent à la gestion d'actifs en monnaies à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes, ils sont désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes. Lorsqu'ils correspondent à des actifs en monnaies disponibles à la vente, ils sont classés comme prêts et créances.

À l'origine, ils sont comptabilisés au bilan à la date de transaction à leur coût. Le montant résultant par la suite des intérêts courus est inclus dans les Charges d'intérêts.

Après la date de transaction, les passifs désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes sont réévalués à la juste valeur, les gains ou pertes non matérialisé(e)s étant porté(e)s sous Variation nette d'évaluation au compte de profits et pertes.

S. Instruments dérivés

Les dérivés sont utilisés par la Banque pour gérer son risque de marché ou à des fins de négociation. Ils sont désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

À l'origine, ils sont comptabilisés au bilan à la date de transaction à leur coût. Le montant résultant par la suite des intérêts courus et de l'amortissement des primes payées et coupons reçus est inclus dans les Produits d'intérêts.

Après la date de transaction, les dérivés sont réévalués à la juste valeur, tous les écarts de valeur matérialisés et non matérialisés étant enregistrés sous Variation nette d'évaluation au compte de profits et pertes.

Les dérivés sont inscrits à l'actif ou au passif, selon que la juste valeur du contrat est positive ou négative pour la Banque.

T. Principes d'évaluation

Comme précisé dans les présentes conventions comptables, la Banque comptabilise la majorité de ses instruments financiers à la juste valeur et enregistre la plupart des variations de juste valeur au compte de profits et pertes. La juste valeur d'un instrument financier se définit comme le montant pour lequel il pourrait être échangé entre des parties bien informées et agissant en toute liberté dans des conditions de concurrence normales. L'élément essentiel des conventions comptables de la Banque est sa méthode d'évaluation de la juste valeur de ses instruments financiers.

Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers cotés sur les places actives, la Banque utilise des cotations de marché publiées régulièrement par les intervenants, telles que prix ou taux d'intérêt et volatilité, qui servent de base aux techniques d'évaluation communément utilisées. En l'absence de place active ou lorsque des cotations fiables et régulièrement mises à jour ne sont pas disponibles, elle emploie des modèles financiers faisant appel à la méthode des flux de trésorerie actualisés. Cette méthode repose sur des estimations de flux de trésorerie, taux d'intérêt, cours de change et remboursements anticipés, et sur des facteurs tels que qualité du crédit, liquidité et volatilité.

Bien que la détermination de la juste valeur repose, dans bien des cas, sur un certain nombre de postulats, la Banque estime que les justes valeurs enregistrées au bilan ainsi que leurs variations, portées au compte de profits et de pertes, sont adéquates et reflètent la situation économique sous-jacente.

U. Créances à recouvrer et engagements à payer

Il s'agit principalement de montants à très court terme liés au règlement de transactions financières. Ils sont portés au bilan à leur coût.

V. Terrains, immeubles et équipement

Les immeubles et équipement de la Banque sont inscrits à l'actif au coût historique amorti sur une base linéaire par rapport à leur durée d'utilité estimée :

Immeubles – 50 ans

Installations et machines des immeubles – 15 ans

Équipement, technologies de l'information – jusqu'à 4 ans

Équipement, autres – 4 à 10 ans

Les terrains de la Banque ne sont pas amortis. La Banque effectue un examen annuel de la dépréciation de ses terrains, immeubles et équipement. Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, elle est réduite d'autant.

W. Provisions

Des provisions sont constituées lorsque la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements antérieurs à la date des états financiers et

lorsqu'il est probable que des ressources économiques seront requises pour s'acquitter de cette obligation, à condition que son montant puisse être raisonnablement estimé. Le montant comptabilisé en provision est déterminé sur la base des meilleures estimations et hypothèses.

X. Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La BRI gère trois systèmes d'avantages postérieurs à l'emploi : deux régimes de retraite, au bénéfice de ses agents et de ses administrateurs ; un système d'assurance maladie et accidents en faveur de ses agents actuels et anciens. Ces systèmes font chaque année l'objet d'une évaluation actuarielle indépendante.

Pensions des agents

La Banque gère, au bénéfice de ses agents, un régime de retraite à prestations déterminées sur la base du traitement de fin de carrière, reposant sur un fonds sans personnalité juridique propre. Les actifs du fonds sont gérés par la Banque au seul profit des agents actuels et anciens admis à y participer. La Banque est responsable en dernier ressort de toutes les prestations dues au titre du régime.

Le passif au titre du Fonds de pension des agents correspond à la valeur actualisée de l'obligation de prestations déterminées à la date des états financiers, moins la juste valeur des actifs du Fonds à la date des états financiers, en tenant compte des ajustements pour gains et pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des prestations pour services passés. Cette obligation est calculée selon la méthode de répartition des prestations projetées. La valeur actualisée de l'obligation est calculée à partir d'une estimation des sorties de fonds futures. La Banque détermine le taux servant à actualiser les flux de trésorerie à partir du rendement de marché de titres de dette d'entreprises de première qualité, émis en francs suisses et assortis d'échéances résiduelles avoisinant celles des passifs correspondants.

Le montant imputé au compte de profits et pertes représente la somme du coût actuel des prestations constituées dans le cadre du système au cours de l'exercice et des intérêts au taux d'actualisation appliqué à l'obligation de prestations déterminées. En outre, les gains et pertes actuariels résultant des ajustements liés aux antécédents (en cas de divergence entre hypothèses actuarielles et résultat effectif), des changements d'hypothèses actuarielles et des modifications du Règlement relatif au Système de pensions sont imputés au compte de profits et pertes sur la période de service des agents concernés, conformément au principe du corridor décrit ci-après. Le passif correspondant est porté au bilan sous Autres passifs.

Pensions des administrateurs

La Banque gère, au bénéfice de ses administrateurs, un régime non capitalisé à prestations déterminées. Le passif, l'obligation de prestations déterminées et le montant imputé au compte de profits et pertes au titre du régime de retraite des administrateurs sont calculés sur une base semblable à ceux du Fonds de pension des agents.

Prestations d'assurance maladie et accidents

La Banque gère, au bénéfice de ses agents, un régime non capitalisé de prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi. Le passif, l'obligation de prestations déterminées et le montant imputé au compte de profits et pertes au titre du régime d'assurance maladie et accidents sont calculés sur une base semblable à ceux du Fonds de pension des agents.

Principe du corridor

Des gains ou pertes actuariel(le)s résultent des ajustements liés aux antécédents (en cas de divergence entre hypothèses actuarielles et résultat effectif), des changements d'hypothèses actuarielles et des modifications du Règlement relatif au Fonds de pension. Lorsque les gains ou pertes actuariel(le)s non comptabilisé(e)s cumulé(e)s dépassent le montant le plus élevé entre soit l'obligation de prestations, soit tous les actifs utilisés pour capitaliser l'obligation d'un montant supérieur aux limites d'un corridor de 10 %, le montant hors de ce corridor est amorti sur la période de service résiduelle estimée des agents concernés.

Y. Tableau des flux de trésorerie

La Banque établit son tableau des flux de trésorerie par une méthode indirecte en se fondant sur les variations du bilan, ajustées pour tenir compte des variations au titre des opérations financières en instance de recouvrement.

La trésorerie et la quasi-trésorerie recouvrent l'encaisse et les comptes à vue auprès des banques ainsi que les comptes à vue et à préavis, actifs financiers à très court terme assortis d'un préavis de trois jours au maximum.

3. Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers, la Direction de la Banque doit retenir certaines estimations afin de calculer les montants déclarés d'actif et de passif, les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants déclarés de produits et de charges durant l'exercice. Pour arriver à ces estimations, la Direction utilise les informations disponibles, exerce son discernement et émet des hypothèses.

Elle exerce son discernement en choisissant les conventions comptables de la Banque et en les mettant en application. Les principes qui sous-tendent la désignation et l'évaluation des instruments financiers sont déterminants pour la préparation des états financiers.

Les hypothèses qu'elle émet prennent la forme d'estimations prospectives relatives à l'évaluation des actifs et passifs, des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des provisions et passifs éventuels, par exemple.

Les chiffres effectifs peuvent différer sensiblement de ces estimations.

4. Fonds propres et gestion des risques

A. Risques auxquels la Banque est exposée

La Banque est exposée aux risques suivants :

Risque de crédit : risque de pertes résultant de l'incapacité d'une contrepartie à assurer en temps requis ses paiements d'intérêts et de principal. C'est, pour la Banque, le risque le plus sensible.

Risque de marché : risque de variation défavorable de la valeur totale des actifs et passifs par suite de l'évolution de variables de marché telles que taux d'intérêt, cours de change et cours de l'or.

Risque de liquidité : risque de ne pouvoir s'acquitter de ses obligations de paiement à l'échéance sans subir des pertes inacceptables.

Risque opérationnel : risque de pertes financières et/ou d'atteinte à la réputation de la Banque ayant une ou plusieurs sources : facteurs humains, procédure défaillante ou inadéquate, système défaillant ou inadapté ou causes externes, y compris le risque juridique.

B. Structure de gestion des risques

Structure opérationnelle

La Banque a pour objet de servir la communauté des banques centrales tout en dégagant un revenu adéquat lui permettant de préserver sa solidité financière.

La Banque a institué un dispositif de gestion des risques comprenant une fonction indépendante Contrôle des risques et une information périodique des comités de gestion compétents sur les positions à risque. Les méthodologies et politiques de gestion des risques sont consignées dans un manuel détaillé mis à jour périodiquement.

La fonction Contrôle des risques est complétée par les fonctions Finance (comptabilité) et Service juridique. Il incombe à Finance de produire les états financiers et de contrôler les dépenses en dressant le budget de l'exercice et en surveillant son exécution. Le Service juridique fournit conseil et assistance sur de nombreux aspects des activités de la Banque.

La fonction Conformité a pour but de fournir une assurance raisonnable que les activités et agents de la Banque observent les lois et règlements applicables, les Statuts de la BRI, le Code de conduite et les autres règles et politiques internes, ainsi que les normes de bonnes pratiques applicables. Elle identifie et évalue les risques déontologiques ; elle guide et forme les agents sur les questions de conformité. Elle remplit en outre un rôle de suivi et de notification et, en collaboration avec le Service juridique, un rôle consultatif.

La fonction Audit interne examine les procédures de contrôle interne et exprime un avis sur leur conformité aux normes internes et aux meilleures pratiques de la profession. Il lui appartient d'analyser les procédures de gestion des risques, systèmes internes de contrôle, systèmes d'information et processus de gouvernance. La fonction Audit interne est placée sous l'autorité immédiate du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint.

Les fonctions Contrôle des risques et Conformité sont placées sous l'autorité du Directeur Général Adjoint.

Les chefs des fonctions Conformité et Audit interne rendent régulièrement compte au Comité d'audit du Conseil d'administration.

Méthodologies de gestion des risques

La Banque a recours à une gamme complète de méthodologies quantitatives pour évaluer les instruments financiers et pour mesurer les risques auxquels sont exposés son bénéfice net et ses fonds propres. Elle réexamine celles-ci pour s'adapter à toute modification des risques et à l'évolution des meilleures pratiques.

L'une des méthodologies quantitatives fondamentales est celle des fonds propres économiques. Cette notion sert à estimer le montant de fonds propres nécessaire pour absorber les pertes potentielles liées aux expositions, à toute date donnée, avec un niveau de confiance statistique déterminé de façon à permettre à la Banque de conserver la plus haute qualité de crédit. Les limites et rapports internes de la Banque, couvrant les risques de crédit, de marché et opérationnel, sont, pour la plupart, exprimés en termes de fonds propres économiques.

Pour le risque de crédit, les fonds propres économiques sont calculés par un modèle interne de valeur en risque (VeR) fondé sur l'évaluation par la Banque :

- de la probabilité de défaut de chaque contrepartie ;
- des corrélations de pertes pour chaque contrepartie ;
- de la probabilité de perte encourue par la Banque à la suite de ce défaut.

Pour le risque de marché, la mesure (exposée en détail à la section E *infra*) est dérivée de la méthodologie VeR.

Pour le risque opérationnel, la mesure repose sur un modèle exploitant les antécédents de perte opérationnelle compilés par la Banque ainsi que des données externes.

Pour calculer les fonds propres économiques correspondant à ces trois catégories de risques, la Banque a défini comme paramètres fondamentaux un horizon de 1 an et un niveau de confiance de 99,995 %.

C. Adéquation des fonds propres

La Banque dispose d'une solide base de fonds propres, mesurée par son modèle interne de fonds propres économiques et par le dispositif proposé par l'Accord de Bâle de juillet 1988. Le tableau suivant présente le détail des fonds propres de la BRI au 31 mars 2007.

Au 31 mars		
En millions de DTS	2007	2006
Capital	683,9	683,9
Réserves statutaires	9 538,5	9 071,7
Moins : actions détenues en propre	(1,7)	(1,7)
Fonds propres de base	10 220,7	9 753,9
Compte de profits et pertes	639,4	599,2
Autres comptes de fonds propres	1 303,5	1 237,9
Total fonds propres	12 163,6	11 591,0

Les ratios de Bâle mesurent l'adéquation des fonds propres éligibles par rapport aux actifs (et instruments dérivés) pondérés en fonction des risques. Les actifs pondérés sont déterminés en appliquant un certain nombre de pondérations de risque aux actifs de la Banque, sur la base de l'Accord de Bâle. La BRI présente des ratios de capital élevés, car ses actifs comportent une forte proportion de dette souveraine (degré zéro de risque). Le ratio des fonds propres de base s'élève à 29,9 % au 31 mars 2007 (2006 : 32,4 %).

D. Risque de crédit

Le risque de crédit recouvre les éléments suivants.

Risque de défaut : risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles définies par la transaction. Le risque de défaut est encouru sur les actifs financiers et instruments dérivés ainsi que sur les engagements de crédit en faveur de banques centrales et organisations internationales.

Risque de règlement : risque de non-exécution d'un règlement ou de la compensation d'opérations financières si l'échange de liquidités, titres ou autres actifs n'est pas simultané.

Risque de transfert : risque qu'une contrepartie ne puisse pas s'acquitter de ses obligations en raison de restrictions à l'accès au marché de la devise.

La Banque gère son exposition au risque de crédit en imposant des limites au montant de risque accepté par emprunteur ou groupe d'emprunteurs. Ce risque fait l'objet d'un suivi régulier et d'un réexamen, au moins une fois l'an, qui se traduit, le cas échéant, par les ajustements appropriés. Cet examen vise essentiellement à juger la capacité des emprunteurs et emprunteurs potentiels à remplir leurs obligations de remboursement du capital et des intérêts. Les limites pour risque de crédit sont approuvées par la Direction de la Banque dans le cadre d'un dispositif fixé par le Conseil d'administration.

Outre les titres pris en pension, qui constituent une forme de garantie, la Banque se fait remettre des sûretés pour atténuer le risque de crédit sur dérivés et a établi des accords de compensation bilatérale avec certaines de ses contreparties.

1. Risque de défaut

La Banque contrôle son risque de défaut au niveau des contreparties et des portefeuilles. Les expositions de crédit sont soumises à une série de limites par contrepartie et par pays. La Banque procède à une évaluation détaillée et indépendante de la qualité du crédit, qui se traduit par l'attribution de notations internes et qui sert de base à la détermination des limites de crédit.

Le risque de défaut sur les titres détenus par la Banque est réduit du fait du haut degré de liquidité de la plupart des actifs. La Banque se défait de titres quand les responsables estiment que l'émetteur présente un risque de défaut inacceptable.

Pour les instruments dérivés de gré à gré, le risque de défaut est atténué par des accords de gestion de sûretés. Au 31 mars 2007, la Banque détenait ainsi des titres souverains G 10 d'une valeur nominale de DTS 26,2 millions aux fins de garantie sur dérivés de gré à gré. Au 31 mars 2006, elle ne disposait d'aucune garantie sur ces instruments.

Les avoirs de la Banque sont investis dans une large majorité auprès de gouvernements du G 10 ou d'établissements financiers ayant une note supérieure ou égale à A. Parce que les placements de cette qualité sont en nombre limité, la Banque présente une certaine concentration sur des contreparties individuelles dans ces catégories de notation.

Les tableaux suivants montrent l'exposition de crédit par secteur et par notation.

Au 31 mars		
Secteur	2007	2006
En % du total		
Émetteurs souverains	31,3	34,1
Établissements financiers	65,1	63,1
Divers	3,6	2,8
	100,0	100,0

Au 31 mars		
Notation interne BRI (exprimée en équivalent-note à long terme)	2007	2006
En % du total		
AAA	24,1	26,5
AA	53,8	54,7
A	21,8	18,5
BBB+ et moins/sans note	0,3	0,3
	100,0	100,0

2. Risque de règlement

La Banque réduit ce risque à un minimum en :

- faisant appel à des organismes de compensation bien établis ;
- réglant ses opérations, autant que possible, uniquement lorsque les deux parties se sont acquittées de leurs obligations (mécanisme de règlement-livraison) ;
- exigeant, autant que possible, le règlement net des paiements relatifs aux instruments dérivés ;
- calculant et limitant le risque par contrepartie ;
- assurant, autant que possible, que les opérations de change sont soumises à des règles de compensation qui entreraient en jeu si une contrepartie n'exécutait pas son obligation dans le cadre d'une transaction.

3. Risque de transfert

La Banque calcule le risque de transfert par pays et fixe les limites correspondantes.

E. Risque de marché

Pour la BRI, le risque de marché est essentiellement lié au cours de l'or, aux cours de change et aux taux d'intérêt. La Banque y est exposée principalement sur les actifs liés à la gestion de ses fonds propres. Elle le mesure par une méthodologie VeR et en calculant des indices de sensibilité à certains facteurs de marché. La méthodologie VeR consiste à évaluer par des techniques statistiques la perte potentielle maximale pour le portefeuille sur un horizon temporel défini et avec un niveau de confiance donné.

Les fonds propres économiques couvrant le risque de marché sont calculés et gérés de manière globale sur l'ensemble du risque. La Direction assigne à la Banque des limites pour risque de marché dans le cadre d'un dispositif fixé par le Conseil d'administration.

Les modèles VeR, de nature prédictive, se fondent sur des informations de marché rétrospectives, et leur fiabilité dépend de la qualité des données disponibles. À ces limites de VeR s'ajoutent d'autres limites et des procédures d'information, des simulations de crise spécifiques et une surveillance détaillée des expositions les plus importantes.

1. Risque de variation du cours de l'or

Ce risque représente l'incidence potentielle d'une variation du cours de l'or sur la juste valeur en DTS des actifs et passifs. La Banque y est exposée principalement sur ses actifs de placement en or. Ceux-ci, qui totalisent 150 tonnes (2006 : 165 tonnes), sont détenus en conservation ou placés auprès de banques commerciales. Au 31 mars 2007, la position sur or de la Banque s'établissait à DTS 2 115,2 millions (2006 : DTS 2 145,6 millions), ce qui correspond à 17 % environ de ses fonds propres (2006 : 19 %). La Banque peut en outre avoir de faibles expositions à ce risque à travers ses opérations avec les banques centrales et commerciales. Ce risque est pris en compte dans le dispositif général de fonds propres économiques pour risque de marché.

2. Risque de change

Ce risque représente l'incidence potentielle d'une variation des cours de change sur la juste valeur des actifs et passifs. La Banque y est exposée principalement sur les actifs liés à la gestion de ses fonds propres. Elle l'encourt également dans la gestion des dépôts de sa clientèle et en tant qu'intermédiaire dans les opérations de change entre banques centrales et commerciales. Elle réduit ce risque en alignant périodiquement les monnaies des actifs liés à la gestion de ses fonds propres sur la composition du DTS et en ne s'autorisant que de faibles expositions de change en relation avec les dépôts de la clientèle et avec son rôle d'intermédiation.

La monnaie fonctionnelle de la Banque, le DTS, est une monnaie composite constituée de montants fixes des monnaies suivantes : USD, EUR, JPY et GBP. Les tableaux suivants montrent la composition réelle en monnaies et en or des actifs et passifs de la Banque. La position nette en monnaies et sur or indiquée dans ces tableaux inclut donc les actifs de placement en or de la Banque. L'exposition de change nette en monnaies de la Banque est déterminée en procédant à un ajustement pour éliminer les montants en or. La position neutre en DTS est ensuite déduite de la position nette en monnaies après élimination de l'or, pour obtenir l'exposition de change nette en monnaies de la Banque sur une base neutre en DTS.

Au 31 mars 2007

<i>En millions de DTS</i>	DTS	USD	EUR	GBP	JPY	CHF	Or	Autres monnaies	Total
Actif									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	-	10,0	56,0	1,1	-	2,5	-	22,8	92,4
Or et dépôts en or	-	-	-	-	-	-	15 434,3	23,3	15 457,6
Bons du Trésor	-	2 658,4	22 479,5	-	18 021,4	-	-	-	43 159,3
Titres pris en pension	-	1 087,3	54 239,3	5 594,8	272,1	-	-	-	61 193,5
Dépôts à terme et avances aux banques	73,4	72 868,7	727,3	15 423,5	2,8	936,6	-	1 233,7	91 266,0
Emprunts d'État et autres titres	-	18 185,0	23 361,5	3 476,6	1 993,2	61,6	-	5 166,1	52 244,0
Créances à recouvrer	-	4 657,2	213,6	458,7	28,0	115,8	-	0,3	5 473,6
Terrains, immeubles et équipement	188,0	-	-	-	-	-	-	-	188,0
Total	261,4	99 466,6	101 077,2	24 954,7	20 317,5	1 116,5	15 434,3	6 446,2	269 074,4
Passif									
Dépôts en monnaies	(2 006,3)	(138 437,4)	(46 371,0)	(22 780,9)	(3 381,3)	(1 068,0)	-	(7 745,2)	(221 790,1)
Dépôts en or	-	(12,8)	-	-	-	-	(13 122,1)	-	(13 134,9)
Titres donnés en pension	-	(889,2)	(173,3)	-	-	-	-	-	(1 062,5)
Engagements à payer	-	(1 118,8)	(17 772,5)	(132,2)	(280,6)	-	(182,7)	(97,3)	(19 584,1)
Autres passifs	-	(145,0)	(48,5)	-	-	(173,2)	-	(7,1)	(373,8)
Total	(2 006,3)	(140 603,2)	(64 365,3)	(22 913,1)	(3 661,9)	(1 241,2)	(13 304,8)	(7 849,6)	(255 945,4)
Instruments dérivés nets	118,5	46 085,7	(32 431,4)	(728,0)	(15 366,2)	(40,5)	(14,3)	1 410,8	(965,4)
Position nette en monnaies et sur or	(1 626,4)	4 949,1	4 280,5	1 313,6	1 289,4	(165,2)	2 115,2	7,4	12 163,6
Ajustement pour actifs de placement en or	-	-	-	-	-	-	(2 115,2)	-	(2 115,2)
Position nette en monnaies	(1 626,4)	4 949,1	4 280,5	1 313,6	1 289,4	(165,2)	-	7,4	10 048,4
Position neutre en DTS	1 626,4	(4 870,0)	(4 227,3)	(1 370,6)	(1 206,9)	-	-	-	(10 048,4)
Exposition de change nette en monnaies sur une base neutre en DTS	-	79,1	53,2	(57,0)	82,5	(165,2)	-	7,4	-

Au 31 mars 2006

<i>En millions de DTS</i>	DTS	USD	EUR	GBP	JPY	CHF	Or	Autres monnaies	Total
Actif									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	-	5,7	7,3	0,3	-	2,7	-	17,0	33,0
Or et dépôts en or	-	22,7	-	-	-	-	11 325,3	-	11 348,0
Bons du Trésor	-	4 935,2	22 395,7	-	18 311,1	1 669,9	-	-	47 311,9
Titres pris en pension	-	2 113,3	12 897,9	1 517,6	2 990,4	-	-	-	19 519,2
Dépôts à terme et avances aux banques	116,1	71 052,9	1 301,7	11 935,9	2,0	822,6	-	2 667,3	87 898,5
Emprunts d'État et autres titres	-	18 262,0	17 825,8	3 009,6	2 028,8	61,1	-	3 249,1	44 436,4
Créances à recouvrer	2,8	6 214,3	335,6	771,7	-	6,5	-	113,8	7 444,7
Terrains, immeubles et équipement	188,4	-	-	-	-	-	-	-	188,4
Total	307,3	102 606,1	54 764,0	17 235,1	23 332,3	2 562,8	11 325,3	6 047,2	218 180,1
Passif									
Dépôts en monnaies	(3 417,8)	(121 722,2)	(36 753,8)	(14 027,3)	(2 596,1)	(914,5)	-	(6 559,8)	(185 991,5)
Dépôts en or	-	(10,6)	-	-	-	-	(9 225,0)	-	(9 235,6)
Titres donnés en pension	-	(1 211,4)	-	(11,0)	-	-	-	-	(1 222,4)
Engagements à payer	-	(1 582,5)	(7 334,1)	(60,3)	-	(13,3)	(103,5)	(157,6)	(9 251,3)
Autres passifs	-	-	(0,4)	-	-	(157,9)	-	(11,1)	(169,4)
Total	(3 417,8)	(124 526,7)	(44 088,3)	(14 098,6)	(2 596,1)	(1 085,7)	(9 328,5)	(6 728,5)	(205 870,2)
Instruments dérivés nets	48,7	27 431,5	(6 388,5)	(1 758,2)	(19 360,3)	(1 617,7)	148,8	776,8	(718,9)
Position nette en monnaies et en or	(3 061,8)	5 510,9	4 287,2	1 378,3	1 375,9	(140,6)	2 145,6	95,5	11 591,0
Ajustement pour actifs de placement en or	-	-	-	-	-	-	(2 145,6)	-	(2 145,6)
Position nette en monnaies	(3 061,8)	5 510,9	4 287,2	1 378,3	1 375,9	(140,6)	-	95,5	9 445,4
Position neutre en DTS	3 061,8	(5 484,2)	(4 307,2)	(1 361,2)	(1 354,6)	-	-	-	(9 445,4)
Exposition de change nette en monnaies sur une base neutre en DTS	-	26,7	(20,0)	17,1	21,3	(140,6)	-	95,5	-

L'exposition nette dans d'autres monnaies est illustrée ci-après :

Actifs nets au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2007	2006
Couronne suédoise	0,9	56,4
Dollar australien	2,6	34,7
Autres	3,9	4,4
Total autres monnaies	7,4	95,5

La position en francs suisses indiquée dans les tableaux ci-dessus est essentiellement attribuable aux obligations de la Banque au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 22).

3. Risque de taux d'intérêt

Ce risque représente l'incidence potentielle d'une variation des taux sur la juste valeur des actifs et passifs. La Banque y est exposée principalement sur les actifs porteurs d'intérêts liés à la gestion de ses fonds propres. Ces actifs sont gérés

par référence à un portefeuille obligataire de duration fixe. La Banque encourt également un risque de taux restreint dans le cadre de la collecte et du placement des dépôts de sa clientèle.

La Banque surveille étroitement ce risque en suivant la sensibilité des justes valeurs aux mouvements des taux. Elle atténue le risque de marché grâce à la méthodologie des fonds propres économiques, à un modèle VaR et à des simulations de crise.

Les tableaux suivants montrent l'incidence sur les fonds propres de la Banque d'une hausse de 1 % de la courbe des rendements.

Au 31 mars 2007

<i>En millions de DTS</i>	Moins de 6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans
Euro	(10,7)	5,8	(24,9)	(23,1)	(18,1)	(19,6)	(52,9)
Yen japonais	(0,3)	0,2	(4,8)	(5,7)	(6,7)	(6,3)	(13,3)
Livre sterling	(8,0)	8,3	(5,7)	(5,6)	(7,5)	(8,5)	(17,8)
Franc suisse	(0,8)	(0,6)	(0,4)	(0,7)	(0,6)	(0,9)	2,0
Dollar EU	(25,6)	(2,6)	(29,1)	(14,5)	(13,2)	(26,1)	(68,7)
Autres monnaies	(0,7)	(6,5)	(13,9)	(10,1)	(2,7)	(13,9)	(0,4)
Total	(46,1)	4,6	(78,8)	(59,7)	(48,8)	(75,3)	(151,1)

Au 31 mars 2006

<i>En millions de DTS</i>	Moins de 6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans
Euro	(3,7)	(4,7)	(5,9)	(9,2)	(22,3)	(19,7)	(70,3)
Yen japonais	0,4	0,1	(5,4)	(5,0)	(7,1)	(6,5)	(14,1)
Livre sterling	-	(5,3)	(3,9)	(4,9)	(6,4)	(9,5)	(12,3)
Franc suisse	(0,5)	(0,9)	(1,3)	-	(0,4)	(0,1)	-
Dollar EU	(4,7)	(23,9)	(32,3)	(18,4)	(17,8)	(26,2)	(78,3)
Autres monnaies	(1,8)	7,8	(15,1)	(22,4)	(0,3)	(6,6)	(0,2)
Total	(10,3)	(26,9)	(63,9)	(59,9)	(54,3)	(68,6)	(175,2)

F. Risque de liquidité

La taille du bilan de la Banque évolue essentiellement en fonction de la variation nette des dépôts en monnaies et en or des banques centrales, organisations internationales et autres organismes publics. La Banque s'engage à rembourser certains de ses instruments de dépôt en monnaies, à la juste valeur, avec un préavis de un ou deux jours ouvrés. Elle conduit ses opérations de manière à préserver un degré élevé de liquidité, afin d'être prête, à tout moment, à répondre aux demandes de sa clientèle.

La Banque a élaboré un dispositif de gestion de la liquidité qui s'appuie sur un modèle statistique fondé sur des hypothèses prudentes concernant les entrées de trésorerie et la liquidité des passifs. Dans le cadre de ce dispositif, le

Conseil d'administration assigne des limites au ratio de liquidité de la Banque : les actifs liquides doivent représenter au moins 100 % des besoins de liquidité auxquels la Banque pourrait être appelée à faire face. Des simulations de crise permettent en outre d'imaginer divers scénarios comportant des retraits massifs largement supérieurs aux besoins de liquidité potentiels. Les exigences supplémentaires de liquidité ainsi définies doivent également être satisfaites par la détention d'actifs liquides. Le ratio de liquidité de la BRI se situe bien au-dessus de son seuil minimal.

Les tableaux suivants montrent les actifs et passifs (ainsi que les instruments dérivés en termes nets), en valeur comptable, à la date des états financiers, par tranche de durée restant à courir jusqu'à l'échéance contractuelle.

Au 31 mars 2007

<i>En millions de DTS</i>	Moins de 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-9 mois	9-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéter- minée	Total
Actif									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	92,4	-	-	-	-	-	-	-	92,4
Or et dépôts en or	12 137,6	170,0	56,7	-	199,8	2 596,5	297,0	-	15 457,6
Bons du Trésor	14 176,3	16 102,3	7 503,2	4 689,8	687,7	-	-	-	43 159,3
Titres pris en pension	50 007,6	4 525,2	6 660,7	-	-	-	-	-	61 193,5
Dépôts à terme et avances aux banques	30 290,6	23 129,9	22 147,3	6 718,5	8 471,2	508,5	-	-	91 266,0
Emprunts d'État et autres titres	3 103,2	5 848,3	3 790,7	3 211,3	3 849,0	20 727,2	11 714,3	-	52 244,0
Créances à recouvrer	5 470,0	-	-	-	-	3,6	-	-	5 473,6
Terrains, immeubles et équipement	-	-	-	-	-	-	-	188,0	188,0
Total	115 277,7	49 775,7	40 158,6	14 619,6	13 207,7	23 835,8	12 011,3	188,0	269 074,4
Passif									
Dépôts en monnaies									
Instruments de dépôt remboursables à préavis de 1-2 jours									
	(13 052,0)	(10 881,0)	(22 729,1)	(14 545,3)	(17 456,0)	(48 927,1)	(6 766,6)	-	(134 357,1)
Autres dépôts en monnaies									
	(49 695,0)	(10 994,3)	(9 821,1)	(9 986,2)	(6 931,8)	(4,5)	(0,1)	-	(87 433,0)
Dépôts en or	(11 965,9)	(28,3)	(56,6)	-	(72,7)	(897,4)	(114,0)	-	(13 134,9)
Titres donnés en pension	(959,4)	(103,1)	-	-	-	-	-	-	(1 062,5)
Engagements à payer	(19 584,1)	-	-	-	-	-	-	-	(19 584,1)
Autres passifs	(214,6)	-	-	-	-	-	-	(159,2)	(373,8)
Total	(95 471,0)	(22 006,7)	(32 606,8)	(24 531,5)	(24 460,5)	(49 829,0)	(6 880,7)	(159,2)	(255 945,4)
Instruments dérivés nets	(547,3)	(242,5)	(157,2)	(124,3)	(36,6)	1,8	140,7	-	(965,4)
Asymétrie	19 259,4	27 526,5	7 394,6	(10 036,2)	(11 289,4)	(25 991,4)	5 271,3	28,8	12 163,6

Au 31 mars 2006

<i>En millions de DTS</i>	Moins de 1 mois	1–3 mois	3–6 mois	6–9 mois	9–12 mois	1–5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéter- minée	Total
Actif									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	33,0	–	–	–	–	–	–	–	33,0
Or et dépôts en or	7 312,1	329,4	608,0	268,0	156,0	2 569,8	104,7	–	11 348,0
Bons du Trésor	14 215,7	22 411,8	7 614,5	1 801,6	1 268,3	–	–	–	47 311,9
Titres pris en pension	19 474,6	44,6	–	–	–	–	–	–	19 519,2
Dépôts à terme et avances aux banques	38 682,6	16 856,1	13 981,8	9 046,6	9 264,1	67,3	–	–	87 898,5
Emprunts d'État et autres titres	3 535,1	7 919,3	1 771,7	2 203,0	3 938,7	17 327,6	7 741,0	–	44 436,4
Créances à recouvrer	7 441,1	–	–	–	–	3,6	–	–	7 444,7
Terrains, immeubles et équipement	–	–	–	–	–	–	–	188,4	188,4
Total	90 694,2	47 561,2	23 976,0	13 319,2	14 627,1	19 968,3	7 845,7	188,4	218 180,1
Passif									
Dépôts en monnaies									
Instruments de dépôt remboursables à préavis de 1–2 jours	(12 646,4)	(15 448,5)	(17 430,3)	(15 872,5)	(8 429,0)	(34 217,9)	(3 970,7)	–	(108 015,3)
Autres dépôts en monnaies	(50 941,0)	(5 048,0)	(6 618,4)	(7 604,0)	(7 601,4)	(163,4)	–	–	(77 976,2)
Dépôts en or	(7 420,9)	(198,7)	(568,1)	(160,5)	(39,3)	(743,5)	(104,6)	–	(9 235,6)
Titres donnés en pension	(1 177,6)	(44,8)	–	–	–	–	–	–	(1 222,4)
Engagements à payer	(9 251,3)	–	–	–	–	–	–	–	(9 251,3)
Autres passifs	(27,7)	–	–	–	–	–	–	(141,7)	(169,4)
Total	(81 464,9)	(20 740,0)	(24 616,8)	(23 637,0)	(16 069,7)	(35 124,8)	(4 075,3)	(141,7)	(205 870,2)
Instrument dérivés nets	195,8	129,5	(67,4)	(197,3)	(206,2)	(616,5)	43,2	–	(718,9)
Asymétrie	9 425,1	26 950,7	(708,2)	(10 515,1)	(1 648,8)	(15 773,0)	3 813,6	46,7	11 591,0

G. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini par la Banque comme le risque de pertes financières et/ou d'atteinte à la réputation de la Banque ayant une ou plusieurs sources : facteurs humains, procédure défaillante ou inadéquate, système défaillant ou inadapté ou causes externes ; il inclut le risque juridique mais exclut le risque stratégique :

- facteurs humains : effectif insuffisant, manque de connaissances, de compétences ou d'expérience, formation ou mise en valeur des ressources humaines inadaptée, contrôle inadéquat, perte de personnel essentiel, programme de succession inadapté, manque d'intégrité ou manquement à la déontologie ;
- procédure défaillante ou inadéquate : procédure déficiente dans sa conception ou inadéquate, imparfaitement documentée, comprise, mise en œuvre, appliquée ou contrôlée ;
- système défaillant ou inadapté : système déficient dans sa conception, inadapté, indisponible ou mal utilisé ;
- causes externes : hors du contrôle de la Banque.

En janvier 2007, le Conseil a approuvé un dispositif de gestion du risque opérationnel à la BRI. Ce dispositif définit l'expression « risque opérationnel » et énonce les principes à suivre pour identifier, évaluer, surveiller, atténuer et notifier le risque opérationnel. La Banque maîtrise le risque opérationnel au moyen de contrôles internes (couvrant les politiques, procédures et modes d'organisation) destinés à réduire la probabilité d'un incident et, s'il survient, à en atténuer les conséquences.

Elle affecte des fonds propres économiques à la couverture du risque opérationnel sur la base d'un modèle statistique exploitant les antécédents compilés par la Banque et des données externes.

La BRI identifie et mesure les sources de risque opérationnel et jauge l'efficacité des contrôles existants pour ses procédures clés par le biais d'un Programme d'auto-évaluation des contrôles couvrant l'ensemble de la Banque. Les résultats de cette évaluation annuelle sont pris en considération dans la gestion du risque opérationnel.

5. Encaisse et comptes à vue auprès des banques

L'encaisse et les comptes à vue auprès des banques sont des liquidités auprès de banques centrales et de banques commerciales, dont la BRI peut disposer sur demande.

6. Or et dépôts en or

A. Total des avoirs en or

Composition de l'actif en or de la Banque :

Au 31 mars	2007	2006
<i>En millions de DTS</i>		
Barres détenues auprès de banques centrales	11 865,8	7 132,0
Total dépôts à terme en or	3 591,8	4 216,0
Total or et dépôts en or à l'actif	15 457,6	11 348,0
Dont :		
Actifs de placement en or	2 306,0	2 259,5
Actifs bancaires en or, or et dépôts	13 151,6	9 088,5

B. Actifs de placement en or

Les actifs de placement en or de la Banque sont portés au bilan sur la base de leur poids d'or (converti en dollars EU au cours du marché puis en DTS), avec les intérêts courus. Leur plus-value par rapport à leur coût réputé est portée au compte de réévaluation de l'or (figurant au bilan sous Autres comptes de fonds propres) et les gains ou pertes matérialisé(s) sur cessions d'actifs de placement en or sont enregistré(e)s au compte de profits et pertes.

Pour une description du compte de réévaluation de l'or, voir la note 21B. Le gain net sur ventes d'actifs de placement en or est présenté à la note 30.

Le tableau ci-après analyse la variation de la valeur des actifs de placement en or de la Banque.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2007	2006
Solde d'ouverture	2 259,5	1 646,5
Actifs de placement en or – variation nette		
Dépôts	338,7	382,0
Cessions d'or	(206,7)	(187,2)
Placements échus et divers	(340,4)	(382,7)
	(208,4)	(187,9)
Opérations en instance de règlement	79,2	103,5
Effet de la variation du cours de l'or	175,7	697,4
Solde de clôture	2 306,0	2 259,5

Au 1^{er} avril 2006, les actifs de placement en or de la Banque étaient constitués de 165 tonnes d'or fin, dont 15 tonnes ont été cédées durant l'exercice (note 30). Au 31 mars 2007, le solde s'établit à 150 tonnes d'or fin.

7. Actifs en monnaies

A. Total

Sous ce titre figurent bons du Trésor, titres pris en pension, prêts à terme, emprunts d'État et autres titres.

Les actifs en monnaies désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes sont constitués d'actifs bancaires, qui correspondent à l'emploi des dépôts de la clientèle et des actifs de placement qui font partie de portefeuilles gérés plus activement. Les actifs en monnaies disponibles à la vente comprennent le reste des actifs de placement de la Banque et correspondent, pour l'essentiel, au placement des fonds propres de la Banque.

Titres pris en pension : opérations par lesquelles la Banque accorde un prêt à terme à une contrepartie qui fournit une garantie sous forme de titres contre le risque de crédit. Le taux de rémunération du prêt est fixé au début de la transaction et il y a un engagement irrévocable de restituer les titres correspondants, sous réserve du remboursement du prêt. La juste valeur de la sûreté est suivie pendant toute la durée du contrat et, le cas échéant, la Banque obtient une sûreté supplémentaire.

Prêts à terme : placements effectués essentiellement auprès de banques commerciales, ainsi que placements auprès de banques centrales et institutions internationales, dont avances dans le cadre de lignes de crédit avec ou sans engagement. Le total des Dépôts à terme et avances aux banques figurant au bilan comprend également les comptes à vue et à préavis (note 8).

Emprunts d'État et autres titres : titres de dette émis par des gouvernements, des institutions internationales et autres organismes publics, des banques commerciales et des entreprises, dont obligations à taux fixe ou variable et titres adossés à des actifs.

Les tableaux ci-dessous montrent la composition des actifs en monnaies de la Banque.

Au 31 mars 2007	Actifs bancaires	Actifs de placement			Total actifs en monnaies
	À la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	Total	
<i>En millions de DTS</i>					
Bons du Trésor	43 135,1	–	24,2	24,2	43 159,3
Titres pris en pension	60 131,0	1 062,5	–	1 062,5	61 193,5
Prêts à terme et avances aux banques	89 127,4	–	–	–	89 127,4
Emprunts d'État et autres titres					
État	3 397,3	6 717,6	–	6 717,6	10 114,9
Établissements financiers	27 866,0	953,6	598,4	1 552,0	29 418,0
Divers (dont secteur public)	11 601,0	1 110,1	–	1 110,1	12 711,1
	42 864,3	8 781,3	598,4	9 379,7	52 244,0
Total actifs en monnaies	235 257,8	9 843,8	622,6	10 466,4	245 724,2

Au 31 mars 2006	Actifs bancaires	Actifs de placement			Total actifs en monnaies
	À la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	Total	
<i>En millions de DTS</i>					
Bons du Trésor	47 311,9	–	–	–	47 311,9
Titres pris en pension	18 296,8	1 222,4	–	1 222,4	19 519,2
Prêts à terme et avances aux banques	85 066,9	–	–	–	85 066,9
Emprunts d'État et autres titres					
État	3 469,0	6 717,5	–	6 717,5	10 186,5
Établissements financiers	24 617,4	957,5	–	957,5	25 574,9
Divers (dont secteur public)	7 578,4	1 096,6	–	1 096,6	8 675,0
	35 664,8	8 771,6	–	8 771,6	44 436,4
Total actifs en monnaies	186 340,4	9 994,0	–	9 994,0	196 334,4

B. Actifs en monnaies disponibles à la vente

Le tableau ci-dessous analyse l'évolution des actifs en monnaies disponibles à la vente.

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS	2007	2006
Solde d'ouverture	9 994,0	8 412,2
Actifs en monnaies disponibles à la vente – variation nette		
Acquisitions	16 800,7	21 358,5
Cessions	(2 265,5)	(3 214,1)
Placements échus et divers	(14 640,7)	(16 467,5)
	(105,5)	1 676,9
Opérations en instance de règlement – variation nette	(41,5)	43,2
Juste valeur et divers	(3,2)	(138,3)
Solde de clôture	9 843,8	9 994,0

Pour une description du compte de réévaluation des titres, voir la note 21A. Le Gain net sur ventes de titres classés comme disponibles à la vente est présenté à la note 29.

8. Dépôts à terme et avances aux banques

Les dépôts à terme et avances aux banques comprennent les prêts à terme et les comptes à vue et à préavis.

Les prêts à terme sont désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

Les comptes à vue et à préavis sont désignés comme prêts et créances, et assimilés à la trésorerie et quasi-trésorerie. Il s'agit d'actifs financiers à très court terme assortis d'un préavis de trois jours au maximum, portés au bilan à leur coût amorti.

Au 31 mars

En millions de DTS	2007	2006
Prêts à terme et avances aux banques	89 127,4	85 066,9
Comptes à vue et à préavis	2 138,6	2 831,6
Total dépôts à terme et avances aux banques	91 266,0	87 898,5

9. Instruments dérivés

La Banque a recours aux dérivés suivants à des fins de couverture et de négociation.

Contrats à terme sur taux et sur obligations : obligations contractuelles de recevoir ou payer un montant net reposant sur une variation des taux d'intérêt ou cours des obligations à une date future et à un prix déterminé par le marché organisé. Un contrat à terme est garanti par des liquidités ou des titres facilement négociables et les différences de valeur sont réglées journallement auprès du marché organisé.

Contrats garantie de taux : contrats de taux à terme de gré à gré donnant lieu à un règlement en liquidités, à une date donnée, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt convenu et le taux du marché.

Instruments à terme sur devises et sur or : engagements d'acheter des devises ou de l'or à une date future, dont opérations au comptant non livrées.

Options sur contrats à terme : contrats conférant à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un contrat à terme à un prix fixé à l'avance durant une période déterminée.

Options sur devises et sur obligations : contrats conférant à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à ou jusqu'à une date donnée, un montant déterminé (devise, obligation ou or) à un prix fixé à l'avance. L'acheteur d'option rémunère le vendeur par le versement d'une prime.

Options sur swaps : contrats conférant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de conclure un swap de devises ou de taux à un prix fixé à l'avance, à ou jusqu'à une date donnée.

Swaps de devises et d'or, swaps de taux et devises et swaps de taux : engagements d'échanger un flux de trésorerie contre un autre. Un swap représente un échange économique de monnaies, d'or ou de taux d'intérêt (fixe contre variable, par exemple) ou un échange simultané de taux d'intérêt et de monnaies (swap de taux et devises). Sauf pour certains swaps de devises, d'or et de taux et devises, il n'y a pas d'échange de principal.

Le tableau ci-après indique la juste valeur des instruments dérivés dans le portefeuille de la Banque.

Au 31 mars	2007			2006		
	Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur	
		Actif	Passif		Actif	Passif
<i>En millions de DTS</i>						
Contrats à terme sur obligations	809,5	0,6	(0,4)	381,3	–	(0,4)
Contrats à terme sur taux	43 239,3	–	(1,3)	42 923,3	0,1	(0,3)
Contrats garantie de taux	48 018,6	6,2	(6,7)	37 290,0	11,9	(7,5)
Instruments à terme sur devises et sur or	1 830,7	9,9	(13,9)	4 212,5	18,8	(29,4)
Options sur contrats à terme	396,0	0,5	–	15 228,8	1,2	(0,2)
Options sur devises	9 180,9	42,4	(60,0)	213,3	–	(0,3)
Options sur obligations	–	–	–	168,0	–	(1,5)
Options sur swaps	4 159,1	0,4	(8,3)	1 803,2	–	(20,5)
Swaps de taux	406 871,3	1 480,7	(1 570,3)	250 096,2	1 274,3	(1 668,6)
Swaps de taux et de devises	5 262,3	99,4	(657,8)	8 058,3	189,2	(803,8)
Swaps sur devises et sur or	62 829,9	210,7	(497,5)	38 674,9	460,5	(142,4)
Total	582 597,6	1 850,8	(2 816,2)	399 049,8	1 956,0	(2 674,9)
Montant net			(965,4)			(718,9)

10. Créances à recouvrer

Au 31 mars	2007	2006
<i>En millions de DTS</i>		
Opérations financières en instance de recouvrement	5 449,5	7 436,4
Divers	24,1	8,3
Total créances à recouvrer	5 473,6	7 444,7

Les Opérations financières en instance de recouvrement sont des transactions sur créances à court terme (actifs vendus et passifs émis) effectuées, mais pour lesquelles le transfert d'espèces n'a pas encore eu lieu (à recouvrer généralement dans un délai maximum de trois jours).

11. Terrains, immeubles et équipement

Pour l'exercice clos le 31 mars				2007	2006
	Terrains	Immeubles	Équipement informatique et autre	Total	Total
<i>En millions de DTS</i>					
Coût historique					
Solde d'ouverture	41,2	185,1	98,2	324,5	312,5
Dépenses d'investissement	–	1,5	10,1	11,6	12,6
Cessions et retraits	–	–	(1,7)	(1,7)	(0,6)
Solde de clôture	41,2	186,6	106,6	334,4	324,5
Amortissement					
Amortissement cumulé d'ouverture	–	76,5	59,6	136,1	123,3
Amortissement	–	4,0	8,0	12,0	13,3
Cessions et retraits	–	–	(1,7)	(1,7)	(0,5)
Solde de clôture	–	80,5	65,9	146,4	136,1
Valeur comptable nette en clôture	41,2	106,1	40,7	188,0	188,4

L'amortissement au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007 comprend une dépréciation supplémentaire de DTS 0,8 million pour l'Équipement informatique et autre, suite au réexamen annuel de la dépréciation (2006 : DTS 1,0 million).

12. Dépôts en monnaies au passif

Les dépôts en monnaies sont des créances comptables sur la Banque. La Banque assume le rôle de teneur de marché pour certains de ses dépôts en monnaies au passif et s'engage à rembourser ces instruments financiers, en intégralité ou en partie, à la juste valeur, avec un préavis de un ou deux jours ouvrés. Les instruments de dépôt en monnaies concernés se décomposent comme suit.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2007	2006
Instruments de dépôt remboursables à 1-2 jours de préavis		
Instruments à moyen terme (MTI)	83 843,9	57 688,3
FIXBIS	50 513,2	50 327,0
	134 357,1	108 015,3
Autres dépôts en monnaies		
FRIBIS	3 465,2	3 247,1
Dépôts à terme	59 314,0	52 181,5
Comptes de dépôts à vue et à préavis	24 653,8	22 547,6
	87 433,0	77 976,2
Total dépôts en monnaies	221 790,1	185 991,5
Dont :		
Désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	197 136,3	163 443,9
Désignés comme prêts et créances	24 653,8	22 547,6

Instruments à moyen terme (MTI) : placements à taux fixe auprès de la BRI dont la durée peut atteindre dix ans (échéance en fin de trimestre). Certains MTI sont émis avec option de remboursement anticipé au pair, à l'initiative de la Banque ; leurs dates de remboursement anticipé sont comprises entre avril 2007 et mai 2008 (2006 : avril 2006 et mars 2007). Au 31 mars 2007, le montant des MTI avec option de remboursement anticipé figurant au bilan s'établit à DTS 7 740,5 millions (2006 : DTS 6 262,9 millions).

FIXBIS : placements à taux fixe auprès de la BRI dont la durée peut aller d'une semaine à un an.

FRIBIS : placements à taux variable auprès de la BRI dont la durée est d'un an au moins, et dont le taux d'intérêt est ajusté en fonction des conditions du marché.

Dépôts à terme : placements à taux fixe auprès de la BRI de durée généralement inférieure à un an. La Banque accepte également des dépôts à terme qu'elle peut choisir de rembourser, à l'échéance, soit dans la monnaie initiale, soit pour un montant déterminé, dans une autre devise (dépôts en double devise). Au 31 mars 2007, le montant des dépôts en double devise figurant au bilan s'élève à DTS 6 654,9 millions (2006 : DTS 231,1 millions). Les échéances de ces dépôts sont comprises entre avril et juin 2007 (2006 : avril et juin 2006).

Comptes de dépôts à vue et à préavis : passifs financiers à très court terme, assortis d'un préavis de trois jours au maximum. Désignés comme prêts et créances, ils sont portés au bilan à leur coût amorti.

Les dépôts en monnaies (hors comptes de dépôts à vue et à préavis) sont comptabilisés au bilan à la juste valeur. Cette valeur diffère du montant que la Banque est tenue de payer à l'échéance au déposant. Augmenté des intérêts courus, ce montant s'élève à DTS 224 059,0 millions au 31 mars 2007 (2006 : DTS 187 896,6 millions).

La Banque a recours à des modèles financiers pour estimer la juste valeur de ses dépôts en monnaies. Ces modèles évaluent les flux de trésorerie des instruments financiers à l'aide de facteurs d'actualisation dérivés des taux d'intérêt cotés (Libor et taux des swaps, par exemple) et d'hypothèses sur les marges, déterminées par la Banque en fonction des récentes opérations de marché. Durant l'exercice clos le 31 mars 2007, en raison de la formulation de nouvelles hypothèses sur les marges utilisées pour estimer les dépôts en monnaies, le bénéfice de la Banque s'est accru de DTS 3,2 millions (2006 : le bénéfice s'était contracté de DTS 6,0 millions).

13. Dépôts en or au passif

Les dépôts en or placés auprès de la Banque proviennent exclusivement de banques centrales. Ils sont tous désignés comme prêts et créances.

14. Titres donnés en pension

Il s'agit d'opérations de mise en pension par lesquelles la Banque reçoit un dépôt à terme de la part d'une contrepartie à laquelle elle fournit une sûreté sous forme de titres. Le taux de rémunération du dépôt est fixé au début de la transaction, et il y a un engagement irrévocable de rembourser le dépôt, sous réserve de la restitution de titres équivalents. Ces opérations sont exclusivement conclues avec des banques commerciales.

Au 31 mars 2007, comme l'année précédente, tous les titres donnés en pension étaient liés à la gestion d'actifs en monnaies disponibles à la vente. Ils sont par conséquent tous désignés comme prêts et créances et portés au bilan à leur coût amorti.

15. Engagements à payer

Ils recouvrent des opérations financières en instance de paiement consistant en engagements à court terme (achats d'actifs et rachats de titres de dette) effectuées, mais pour lesquelles le transfert d'espèces n'a pas encore eu lieu (à payer généralement dans un délai maximum de trois jours).

16. Autres passifs

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2007	2006
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi – note 22		
Pensions des administrateurs	4,3	4,1
Prestations d'assurance maladie et accidents	152,1	135,1
Positions courtes sur actifs en monnaies	142,4	–
Divers	73,9	27,8
À payer aux anciens actionnaires	1,1	2,4
Total autres passifs	373,8	169,4

17. Capital

Le capital de la Banque est constitué comme suit.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2007	2006
Capital autorisé : 600 000 actions, valeur nominale DTS 5 000 chacune	3 000,0	3 000,0
Capital émis : 547 125 actions	2 735,6	2 735,6
Capital libéré (25 %)	683,9	683,9

Nombre d'actions recevant un dividende :

Au 31 mars	2007	2006
Actions émises	547 125	547 125
Moins : actions détenues en propre	(1 000)	(1 000)
Actions distribuées recevant un dividende	546 125	546 125
Dont :		
Recevant un dividende plein	546 125	510 192
Recevant un dividende au prorata à compter de la date de valeur de la souscription	–	35 933
Dividende par action (en DTS)	255	245

Les actions recevant un dividende au prorata à compter de la date de valeur de la souscription en 2006 sont celles qui ont fait l'objet de la redistribution des actions détenues en propre (note 19).

18. Réserves statutaires

Les Statuts de la BRI disposent que, sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de l'affectation du bénéfice net annuel de la Banque à trois fonds de réserve spécifiques : le Fonds de réserve légale, le Fonds de réserve générale et le Fonds spécial de réserve de dividendes ; le solde du bénéfice net, après paiement du dividende éventuel, est généralement transféré au Fonds de réserve libre.

Fonds de réserve légale. Ce fonds, qui représente actuellement 10 % du capital libéré de la Banque, a atteint son maximum.

Fonds de réserve générale. Après paiement du dividende, 10 % du solde du bénéfice net annuel de la Banque doivent être affectés à ce fonds, jusqu'à ce qu'il atteigne le quintuple du capital libéré, la contribution annuelle passant alors à 5 % du solde du bénéfice net annuel.

Fonds spécial de réserve de dividendes. Une part du solde du bénéfice net annuel peut être affectée au Fonds spécial de réserve de dividendes, destiné à verser, en cas de besoin, tout ou partie du dividende déclaré. Le paiement du dividende est généralement imputé au bénéfice net de la Banque.

Fonds de réserve libre. Une fois effectuées les affectations ci-dessus, tout solde du bénéfice net est généralement transféré au Fonds de réserve libre.

Le produit de la souscription des actions BRI est affecté au Fonds de réserve légale en tant que de besoin, pour le maintenir à son niveau maximum, et le solde est affecté au Fonds de réserve générale.

Le Fonds de réserve libre, le Fonds de réserve générale et le Fonds de réserve légale servent, dans cet ordre, à couvrir les pertes éventuellement subies par la Banque. En cas de liquidation de la BRI, les soldes des fonds de réserve (après règlement des obligations de la Banque et des frais de liquidation) sont répartis entre les actionnaires.

19. Rachat et redistribution ultérieure d'actions

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2001 a modifié les Statuts de la Banque pour réserver le droit de détenir des actions BRI exclusivement aux banques centrales, en procédant à la reprise obligatoire des 72 648 actions détenues par des actionnaires privés (c'est-à-dire autres que banques centrales) sur lesquelles les banques centrales américaine, belge et française exercent les droits de vote. Simultanément, la BRI a racheté à d'autres banques centrales 2 304 actions de ces trois émissions. Le montant total de l'indemnité versée s'élevait à CHF 23 977,56 par action, plus les intérêts sur ce montant.

La Banque a comptabilisé ces actions comme actions détenues en propre et, durant l'exercice clos le 31 mars 2005, elle en a redistribué 40 119, correspondant aux émissions belge et française, aux banques centrales des pays respectifs. Les 35 933 autres actions détenues par la BRI, correspondant à l'émission américaine, ont été vendues aux banques centrales actionnaires le 31 mai 2005 (note 20).

20. Actions détenues en propre

En nombre d'actions

Pour l'exercice clos le 31 mars	2007	2006
Situation à l'ouverture		
Rachat d'actions durant l'exercice clos le 31 mars 2001	-	34 833
Autres actions	1 000	2 100
Total à l'ouverture	1 000	36 933
Redistribution d'actions entre les banques centrales actionnaires	-	(35 933)
Situation en clôture	1 000	1 000

Conformément aux Statuts de la Banque, le Conseil d'administration a la faculté de redistribuer les actions BRI rachetées début 2001 et détenues en propre (note 19) en les vendant aux banques centrales actionnaires contre paiement d'un montant égal à l'indemnité versée aux anciens actionnaires (CHF 23 977,56 par action).

Ainsi, le 31 mai 2005, la Banque a redistribué les 35 933 actions de l'émission américaine qu'elle détenait en les vendant aux banques centrales actionnaires au prix de CHF 23 977,56 par action. Le produit de cette vente s'est élevé à CHF 861,6 millions, soit DTS 468,2 millions à la date de transaction.

Ces montants ont été portés aux comptes de fonds propres de la Banque comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2006
Actions détenues en propre	396,2
Fonds de réserve générale – variation de change	72,0
Total	468,2

Le montant de DTS 396,2 millions enregistré en 2006 correspond à l'équivalent en DTS du coût de l'indemnité en francs suisses versée, lors du rachat des actions en janvier 2001 et de la sentence définitive du Tribunal arbitral de La Haye en septembre 2003, aux anciens actionnaires. Les états financiers du 75^e *Rapport annuel* (note 17) fournissent des informations plus détaillées sur le Tribunal arbitral de La Haye. Quand le produit de la vente de ces actions a été reçu en 2006, un gain de change de DTS 72,0 millions a été réalisé, en raison de l'appréciation du franc suisse vis-à-vis du DTS sur la période allant de 2001 aux dates de vente.

Les actions détenues en propre conservées au bilan sont constituées de 1 000 actions suspendues de l'émission albanaise.

Durant l'exercice clos le 31 mars 2006, un prêt de la BRI à un consortium de banques centrales, lié aux actions suspendues de l'émission albanaise et inscrit jusqu'alors avec les créances à recouvrer, a été reclassé en actions détenues en propre. Le montant correspondant se chiffre à DTS 1,7 million.

21. Autres comptes de fonds propres

Les Autres comptes de fonds propres correspondent aux comptes de réévaluation des actifs en monnaies disponibles à la vente et des actifs de placement en or, également cités aux notes 6 et 7.

Autres comptes de fonds propres :

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2007	2006
Compte de réévaluation des titres	(80,5)	(104,3)
Compte de réévaluation de l'or	1 384,0	1 342,2
Total Autres comptes de fonds propres	1 303,5	1 237,9

A. Compte de réévaluation des titres

Ce compte présente la différence entre la juste valeur et le coût amorti des actifs en monnaies disponibles à la vente de la Banque.

Ce compte a évolué comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2007	2006
Solde d'ouverture	(104,3)	92,2
Variation nette d'évaluation		
Perte/(gain) net(te) sur ventes	27,0	(58,2)
Variation nette de la juste valeur et divers	(3,2)	(138,3)
	23,8	(196,5)
Solde de clôture	(80,5)	(104,3)

Les tableaux suivants montrent la composition du compte de réévaluation des titres.

Au 31 mars 2007	Juste valeur des actifs	Coût historique	Compte de réévaluation des titres	Gain brut	Perte brute
<i>En millions de DTS</i>					
Titres pris en pension	1 062,5	1 062,5	–	–	–
Emprunts d'État et autres titres	8 781,3	8 861,8	(80,5)	37,2	(117,7)
Total	9 843,8	9 924,3	(80,5)	37,2	(117,7)

Au 31 mars 2006	Juste valeur des actifs	Coût historique	Compte de réévaluation des titres	Gain brut	Perte brute
<i>En millions de DTS</i>					
Titres pris en pension	1 222,4	1 222,5	(0,1)	–	(0,1)
Emprunts d'État et autres titres	8 771,6	8 875,8	(104,2)	48,6	(152,8)
Total	9 994,0	10 098,3	(104,3)	48,6	(152,9)

B. Compte de réévaluation de l'or

Ce compte présente la différence entre la valeur comptable et le coût réputé des actifs de placement en or de la Banque. S'agissant des placements en or à l'actif de la BRI au 31 mars 2003 (date à laquelle le DTS a remplacé le franc or comme monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de la Banque), leur coût réputé est d'environ DTS 151 l'once, calculé sur la base du montant d'USD 208 appliqué de 1979 à 2003 suite à une décision du Conseil d'administration de la Banque, converti au cours de change en vigueur le 31 mars 2003.

Ce compte a évolué comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2007	2006
Solde d'ouverture	1 342,2	759,3
Variation nette d'évaluation		
Gain net sur ventes	(133,9)	(114,5)
Variation du cours de l'or	175,7	697,4
	41,8	582,9
Solde de clôture	1 384,0	1 342,2

22. Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La Banque gère trois systèmes d'avantages postérieurs à l'emploi :

1. Un régime de retraite à prestations déterminées sur la base du traitement de fin de carrière au bénéfice de ses agents. Il repose sur un fonds sans personnalité juridique propre, sur lequel les prestations sont financées. Les actifs du fonds sont gérés par la Banque au seul profit des agents actuels et anciens admis à participer. La Banque est responsable en dernier ressort de toutes les prestations dues au titre du régime.
2. Un régime non capitalisé à prestations déterminées au bénéfice de ses administrateurs, dont le droit à pension est basé sur une période de service minimale de quatre ans.

3. Un régime non capitalisé de prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi, dont les droits sont en principe subordonnés à une période de service minimale de dix ans et jusqu'à l'âge de 50 ans.

Des actuaires indépendants procèdent chaque année à une évaluation de ces régimes.

La Banque offre également un compte personnel de dépôts bloqué aux agents qui bénéficiaient auparavant de son fonds d'épargne, clôturé le 1^{er} avril 2003, aux conditions suivantes : les titulaires ne peuvent plus effectuer de dépôt sur leur compte, dont ils perçoivent le solde au moment de leur départ de la Banque. Ces comptes sont rémunérés à un taux fixé par la BRI sur la base de celui que la Banque nationale suisse applique à des comptes similaires au bénéfice de ses propres agents. Le solde des comptes bloqués totalise DTS 18,9 millions au 31 mars 2007 (2006 : DTS 19,4 millions). Ils figurent au bilan sous Dépôts en monnaies.

A. Montants comptabilisés au bilan

Au 31 mars	Pensions des agents		Pensions des administrateurs		Prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
<i>En millions de DTS</i>						
Valeur actualisée de l'obligation	(653,7)	(606,4)	(4,6)	(4,5)	(186,3)	(183,8)
Juste valeur des actifs du fonds	648,6	602,2	-	-	-	-
Position de capitalisation	(5,1)	(4,2)	(4,6)	(4,5)	(186,3)	(183,8)
Perte actuarielle non comptabilisée	47,3	46,8	0,3	0,3	42,0	57,2
Coût des services passés non comptabilisé	(42,2)	(42,6)	-	-	(7,8)	(8,6)
Passif	-	-	(4,3)	(4,2)	(152,1)	(135,2)

B. Valeur actualisée de l'obligation de prestations

Le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture de la valeur actualisée de l'obligation est établi comme suit.

Au 31 mars	Pensions des agents		Pensions des administrateurs		Prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
<i>En millions de DTS</i>						
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	606,4	596,4	4,5	4,3	183,8	179,8
Coût actuel des prestations	28,3	26,3	0,2	0,2	7,9	7,5
Contributions des agents	3,4	3,2	-	-	-	-
Charges d'intérêts	19,8	18,5	0,1	0,1	6,1	5,7
Perte actuarielle (gain actuariel)	3,5	9,8	-	-	(13,9)	-
Prestations versées	(21,8)	(23,3)	(0,3)	(0,3)	(1,9)	(1,8)
Variations de change	14,1	(24,5)	0,1	0,2	4,3	(7,4)
Valeur actualisée de l'obligation en clôture	653,7	606,4	4,6	4,5	186,3	183,8

C. Juste valeur des actifs du Fonds de pension des agents

Le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture de la juste valeur des actifs du Fonds de pension des agents est établi comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2007	2006
Juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture	602,2	566,6
Rendement attendu des actifs	30,6	27,4
Gain actuariel	4,1	36,8
Contributions de l'employeur	15,9	15,0
Contributions des agents	3,4	3,2
Prestations versées	(21,8)	(23,3)
Variations de change	14,2	(23,5)
Juste valeur des actifs du fonds en clôture	648,6	602,2

D. Montants imputés au compte de profits et pertes

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	Pensions des agents		Pensions des administrateurs		Prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Coût actuel des prestations	28,3	26,3	0,2	0,2	7,9	7,5
Charges d'intérêts	19,8	18,5	0,1	0,1	6,1	5,7
Moins : rendement attendu des actifs du fonds	(30,7)	(27,4)	-	-	-	-
Moins : coût des services passés	(1,5)	(3,4)	-	-	(1,0)	(1,0)
Perte actuarielle nette comptabilisée	-	1,2	-	-	2,6	2,8
Total porté aux charges d'exploitation	15,9	15,2	0,3	0,3	15,6	15,0

La Banque prévoit d'apporter une contribution de DTS 30,8 millions à ses systèmes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2007/08.

E. Principales catégories d'actifs du fonds

Au 31 mars

<i>En % du total des actifs du fonds</i>	2007	2006
Actions européennes	16,4	16,1
Autres actions	28,4	28,5
Titres à revenu fixe, Europe	25,8	26,9
Titres à revenu fixe, autres	26,6	24,0
Autres actifs	2,8	4,5
Rendement effectif des actifs du fonds	5,4%	10,7%

Le Fonds de pension des agents n'effectue aucun placement en instruments financiers émis par la Banque.

F. Principales hypothèses actuarielles utilisées dans les états financiers

Au 31 mars

	2007	2006
Applicables aux trois régimes de prestations postérieures à l'emploi		
Taux d'actualisation – taux de marché des obligations d'entreprises suisses de première qualité	3,25%	3,25%
Applicables aux régimes de retraite des agents et des administrateurs		
Augmentation présumée des pensions payables	1,50%	1,50%
Applicables uniquement au régime de retraite des agents		
Rendement attendu des actifs du fonds	5,00%	5,00%
Taux d'augmentation présumé des traitements	4,10%	4,10%
Applicables uniquement au régime de retraite des administrateurs		
Taux d'augmentation présumé de la rémunération des administrateurs servant de base au calcul des pensions	1,50%	1,50%
Applicables uniquement au régime d'assurance maladie et accidents postérieur à l'emploi		
Hypothèse de hausse tendancielle des frais médicaux	5,00%	5,00%

La hausse présumée du traitement des agents, de la rémunération des administrateurs et des pensions payables inclut une hypothèse d'inflation de 1,5 %.

Le rendement attendu des actifs du fonds est calculé à partir d'anticipations à long terme sur l'inflation, les taux d'intérêt, les primes de risque et la répartition des actifs. Cette estimation, établie conjointement avec les actuaires indépendants du Fonds de pension, tient compte des rendements historiques.

L'hypothèse de hausse des frais médicaux influe de manière significative sur les montants imputés au compte de profits et pertes. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation de 1 % de cette hypothèse par rapport au calcul effectué pour l'exercice 2006/07.

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS	2007	2006
Hausse/(baisse) du coût total des prestations et des charges d'intérêts		
Hausse de 6 % des frais médicaux	4,6	4,3
Hausse de 4 % des frais médicaux	(3,3)	(3,2)

Au 31 mars

En millions de DTS	2007	2006
Hausse/(baisse) du coût de l'obligation de prestations		
Hausse de 6 % des frais médicaux	47,0	46,4
Hausse de 4 % des frais médicaux	(35,4)	(37,8)

23. Produits d'intérêts

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2007	2006
Actifs en monnaies disponibles à la vente		
Titres pris en pension	59,2	39,9
Emprunts d'État et autres titres	328,9	287,1
	388,1	327,0
Actifs en monnaies à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes		
Bons du Trésor	816,0	465,3
Titres pris en pension	811,4	104,8
Dépôts à terme et avances aux banques	4 179,3	3 221,3
Emprunts d'État et autres titres	1 727,2	1 058,4
	7 533,9	4 849,8
Actifs désignés comme prêts et créances		
Comptes à vue et à préavis	105,6	96,6
Actifs de placement en or	15,4	20,4
Actifs bancaires en or	6,7	7,0
	127,7	124,0
Instruments dérivés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	805,6	936,7
Autres produits d'intérêts	2,7	1,6
Total produits d'intérêts	8 858,0	6 239,1
Dont :		
Intérêts reçus durant l'exercice	8 260,0	6 392,4

24. Charges d'intérêts

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2007	2006
Passifs à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes		
Dépôts en monnaies	7 596,9	5 064,3
Titres donnés en pension	–	0,3
	7 596,9	5 064,6
Passifs désignés comme prêts et créances		
Dépôts en or	5,2	5,4
Comptes de dépôts à vue et à préavis	581,6	462,1
Titres donnés en pension	57,5	37,0
	644,3	504,5
Total charges d'intérêts	8 241,2	5 569,1
Dont :		
Intérêts payés durant l'exercice	7 824,7	5 434,9

25. Variation nette d'évaluation

La variation nette d'évaluation ne concerne que les instruments dérivés désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2007	2006
Variation d'évaluation non matérialisée sur actifs en monnaies à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	(6,8)	(332,9)
Gain/(perte) matérialisé(e) sur actifs en monnaies à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	(30,2)	4,3
Variation d'évaluation non matérialisée sur passifs financiers	(510,6)	498,2
Gains/(pertes) matérialisé(e)s sur passifs financiers	132,4	63,0
Variation d'évaluation sur instruments dérivés	478,5	(306,7)
Variation nette d'évaluation	63,3	(74,1)

26. Produit net d'honoraires et de commissions

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2007	2006
Produits d'honoraires et de commissions	6,1	5,8
Charges d'honoraires et de commissions	(4,8)	(3,1)
Produit net d'honoraires et de commissions	1,3	2,7

27. Gain/(perte) de change net(te)

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2007	2006
Gain/(perte) de transaction net(te)	6,7	(23,4)
Perte de conversion nette	(5,8)	(1,8)
Gain/(perte) de change net(te)	0,9	(25,2)

La perte nette pour l'exercice clos le 31 mars 2006 est principalement due à l'incidence de la hausse du cours de l'or sur la valeur de marché des contrats à terme relatifs à la vente d'actifs de placement en or. Cette perte a été compensée par une augmentation correspondante du gain matérialisé sur cessions d'actifs de placement en or de la Banque (note 30) quand ces opérations ont été réglées.

28. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de la Banque sont détaillées ci-après en francs suisses (CHF), monnaie dans laquelle s'effectue le règlement de la plupart des dépenses.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de CHF</i>	2007	2006
Conseil d'administration		
Indemnités des administrateurs	1,9	1,7
Pensions versées aux anciens administrateurs	0,6	0,6
Déplacements, séances du Conseil hors siège et divers	1,7	1,1
	4,2	3,4
Direction et personnel		
Rémunérations	106,6	102,3
Pensions	32,5	31,4
Autres dépenses de personnel	45,6	42,6
	184,7	176,3
Dépenses de bureau et dépenses diverses	64,6	68,9
En millions de CHF		
Frais d'administration	253,5	248,6
<i>En millions de DTS</i>		
Frais d'administration	137,8	133,6
Amortissement	12,0	13,3
En millions de DTS		
Charges d'exploitation	149,8	146,9

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007, le nombre moyen d'agents en équivalent temps plein s'élevait à 530 (2006 : 520).

29. Gain net sur ventes de titres disponibles à la vente

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2007	2006
Produit des cessions	2 265,5	3 214,1
Coût amorti	(2 292,5)	(3 155,9)
Gain/(perte) net(te)	(27,0)	58,2
Dont :		
Gain matérialisé brut	63,0	64,1
Perte matérialisée brute	(90,0)	(5,9)

30. Gain net sur ventes d'actifs de placement en or

Le gain sur ventes d'actifs de placement en or pour l'exercice clos le 31 mars 2007 se décompose comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2007	2006
Produit des cessions	206,7	187,2
Coût réputé – note 21B	(72,8)	(72,7)
Gain matérialisé brut	133,9	114,5

31. Bénéfice par action

	2007	2006
Pour l'exercice clos le 31 mars		
Bénéfice net de l'exercice (en millions de DTS)	639,4	599,2
Nombre moyen pondéré d'actions recevant un dividende	546 125	540 535
Bénéfice de base et dilué par action (en DTS par action)	1 170,8	1 108,5

Le dividende proposé pour l'exercice clos le 31 mars 2007 s'élève à DTS 255 par action (2006 : DTS 245).

32. Trésorerie et quasi-trésorerie

Aux fins du Tableau des flux de trésorerie, ce poste se décompose comme suit.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2007	2006
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	92,4	33,0
Comptes à vue et à préavis	2 138,6	2 831,6
Total trésorerie et quasi-trésorerie	2 231,0	2 864,6

33. Impôts

Le statut juridique particulier de la BRI en Suisse est pour l'essentiel défini dans l'Accord de siège qu'elle a conclu avec le Conseil fédéral suisse. Aux termes de cet acte, la Banque est exonérée de pratiquement tous les impôts directs et indirects des autorités fédérales et locales en Suisse.

Des conventions similaires ont été passées avec le gouvernement de la République populaire de Chine pour le Bureau d'Asie à Hong-Kong RAS et avec le gouvernement mexicain pour le Bureau des Amériques.

34. Cours de change

Le tableau suivant montre les principaux cours utilisés pour convertir en DTS les soldes en devises et en or.

	Cours au comptant au 31 mars		Cours moyen sur l'exercice clos en	
	2007	2006	2007	2006
USD	0,660	0,694	0,673	0,687
EUR	0,883	0,840	0,863	0,835
JPY	0,00562	0,00589	0,00576	0,00607
GBP	1,300	1,205	1,274	1,225
CHF	0,544	0,532	0,544	0,539
Or	438,3	404,4	422,8	327,7

35. Éléments de hors-bilan

Des transactions fiduciaires sont effectuées au nom de la BRI pour le compte et au risque de sa clientèle, sans possibilité de recours contre la Banque.

Elles ne figurent pas au bilan de la Banque.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2007	2006
Valeur nominale des titres détenus dans le cadre de :		
Conventions de dépôt	11 189,6	10 413,8
Contrats de nantissement	223,6	2 220,5
Mandats de gestion de portefeuille	5 535,4	5 012,1
Total	16 948,6	17 646,4

Les instruments financiers entrant dans le cadre des mandats ci-dessus sont déposés auprès de conservateurs externes (banques centrales ou banques commerciales).

36. Engagements de crédit

La Banque a ouvert plusieurs lignes de crédit avec engagement à sa clientèle de banques centrales et d'institutions internationales. Au 31 mars 2007, leur encours s'élevait à DTS 7 211,8 millions (2006 : DTS 7 470,4 millions), dont DTS 336,0 millions pour des engagements non assortis de garantie (2006 : DTS 344,0 millions).

37. Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie estimés d'un instrument financier pour obtenir sa valeur comptable.

Les tableaux ci-dessous présentent les taux effectifs par monnaie des instruments financiers concernés.

Au 31 mars 2007

En %	USD	EUR	GBP	JPY	Autres monnaies
Actif					
Dépôts en or	-	-	-	-	0,85
Bons du Trésor	5,27	3,48	-	0,52	-
Titres pris en pension	5,23	3,75	-	-	-
Dépôts à terme et avances aux banques	5,44	3,92	5,46	0,49	4,14
Emprunts d'État et autres titres	5,13	3,83	5,36	0,78	6,41
Passif					
Dépôts en monnaies	5,04	3,79	5,21	0,36	6,56
Dépôts en or	-	-	-	-	0,54
Titres donnés en pension	5,42	3,88	5,36	0,54	-
Positions courtes sur actifs en monnaies	5,51	-	-	-	-

Au 31 mars 2006

En %	USD	EUR	GBP	JPY	Autres monnaies
Actif					
Dépôts en or	-	-	-	-	0,61
Bons du Trésor	4,77	2,39	-	0,02	1,06
Titres pris en pension	4,78	2,63	4,57	-	-
Dépôts à terme et avances aux banques	4,75	2,51	4,59	-	4,25
Emprunts d'État et autres titres	4,76	3,41	4,80	0,60	4,99
Passif					
Dépôts en monnaies	4,23	2,55	4,32	-	4,85
Dépôts en or	-	-	-	-	0,28
Titres donnés en pension	4,63	-	4,27	-	-

38. Analyse des concentrations

A. Total des passifs

Au 31 mars

En millions de DTS	2007	2006
Afrique	24 526,0	18 260,7
Asie et Pacifique	99 322,0	84 594,8
Europe	75 225,9	60 380,7
Amérique du Nord et du Sud	51 769,1	41 394,6
Institutions internationales	7 918,6	3 914,3
Total	258 761,6	208 545,1

Les dépôts en monnaies et en or auprès de la BRI, principalement de banques centrales et institutions internationales, constituent 90,8 % (2006 : 93,6 %) du total de ses passifs. Au 31 mars 2007, ces dépôts provenaient de 152 déposants (2006 : 154), avec une concentration significative : quatre d'entre eux contribuent chacun à hauteur de plus de 5 % du total, sur la base de la date de règlement (2006 : cinq). La note 4 précise la façon dont la Banque gère le risque de concentration au titre de ses ressources.

B. Engagements de crédit

Au 31 mars

En millions de DTS	2007	2006
Afrique	13,0	-
Asie et Pacifique	6 817,8	7 166,4
Europe	315,0	304,0
Amériques	66,0	-
Total	7 211,8	7 470,4

Voir également la note 36.

C. Éléments de hors-bilan

Au 31 mars

En millions de DTS	2007	2006
Afrique	1 573,7	975,2
Asie et Pacifique	14 325,4	13 410,4
Europe	318,4	560,2
Amériques	731,1	2 700,6
Total	16 948,6	17 646,4

Voir également la note 35.

D. Total des actifs

La Banque place la majorité de ses fonds sur le marché interbancaire (auprès d'établissements financiers à dimension mondiale sis dans les pays du G 10) et en titres publics du G 10. La Direction ne présente pas une analyse géographique du total des actifs de la Banque, car elle estime que celle-ci ne donnerait pas une image juste de l'incidence économique des placements de la Banque.

39. Parties liées

La Banque définit ainsi les parties qui lui sont liées :

- les membres du Conseil d'administration ;
- les membres de la Direction de la Banque ;
- les parents proches des personnes ci-dessus ;
- les entreprises qui pourraient exercer une influence significative sur un membre du Conseil d'administration ou de la Direction et les entreprises sur lesquelles une de ces personnes pourrait exercer une influence significative ;
- les régimes de la Banque offrant des prestations postérieures à l'emploi ;
- les banques centrales dont le gouverneur est membre du Conseil d'administration et les institutions qui sont associées à ces banques centrales.

Une liste des membres du Conseil d'administration et de la Direction figure dans le *Rapport annuel* sous Conseil d'administration et Direction. Les régimes de prestations postérieures à l'emploi sont présentés à la note 22.

A. Personnes

Le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres de la Direction de la Banque imputé au compte de profits et pertes s'élève à :

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de CHF	2007	2006
Traitements, primes et couverture médicale	6,7	6,4
Prestations postérieures à l'emploi	1,8	1,8
Total rémunérations et avantages, en millions de CHF	8,5	8,2
Équivalent en DTS	4,6	4,4

Voir également la note 28.

La Banque offre à l'ensemble de ses agents et administrateurs la possibilité d'ouvrir un compte personnel de dépôts. Elle gère également un compte personnel de dépôts bloqué pour les agents qui bénéficiaient auparavant de son fonds d'épargne, clôturé en 2003, aux conditions suivantes : les titulaires ne peuvent plus effectuer de dépôt sur leur compte, dont ils perçoivent le solde au moment de leur départ de la Banque. Ces deux types de comptes sont rémunérés à un taux fixé par la BRI sur la base de celui que la Banque nationale suisse applique à des comptes similaires au bénéfice de ses propres agents. Le tableau ci-dessous indique l'évolution des comptes bloqués et de dépôts au nom des membres du Conseil d'administration et de la Direction de la Banque et leur solde total.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de CHF</i>	2007	2006
Solde d'ouverture	13,3	18,7
Dépôts reçus, dont produits d'intérêts (nets d'impôts prélevés à la source)	3,5	6,6
Retraits	(1,2)	(12,0)
Solde de clôture, en millions de CHF	15,6	13,3
Équivalent en DTS	8,5	7,1
Charges d'intérêts sur dépôts, en millions de CHF	0,4	0,5
Équivalent en DTS	0,2	0,3

Les soldes des comptes détenus par des membres du Conseil d'administration ou de la Direction de la Banque nommés durant l'exercice sont inclus dans les dépôts reçus. Ceux des comptes détenus par des membres du Conseil d'administration ou de la Direction quittant leurs fonctions durant l'exercice sont incorporés aux retraits.

B. Banques centrales liées et institutions associées

La BRI offre des services bancaires aux banques centrales, institutions internationales et autres organismes publics. Dans le cadre normal de ses activités, la Banque effectue des opérations avec des banques centrales liées et des institutions qui leur sont associées. Ces opérations consistent à consentir des avances et à accepter des dépôts en monnaies et en or.

La Banque a pour politique d'effectuer des opérations avec les banques centrales liées et les institutions qui leur sont associées à des conditions similaires à celles qu'elle applique aux transactions avec la clientèle non liée.

Dépôts en monnaies des banques centrales liées et institutions associées

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2007	2006
Solde d'ouverture	53 280,0	39 806,9
Dépôts reçus	184 721,8	175 323,0
Placements échus, remboursements et variation de la juste valeur	(182 058,0)	(156 074,1)
Variation nette sur comptes à vue/à préavis	(2 703,7)	(5 775,8)
Solde de clôture	53 240,1	53 280,0
En % du total des dépôts en monnaies en clôture	24,0%	28,6%

Dépôts en or au passif des banques centrales liées et institutions associées

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2007	2006
Solde d'ouverture	6 267,3	4 808,6
Dépôts reçus	83,3	-
Retraits nets et variation du cours de l'or	3 773,2	1 458,7
Solde de clôture	10 123,8	6 267,3
En % du total des dépôts en or en clôture	77,1%	67,9%

Titres pris en pension des banques centrales liées et institutions associées

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2007	2006
Solde d'ouverture	3 198,5	4 917,3
Dépôts assortis de garanties	680 101,7	1 095 001,1
Placements échus et variation de la juste valeur	(682 830,0)	(1 096 719,9)
Solde de clôture	470,2	3 198,5
En % du total des titres pris en pension en clôture	0,8%	16,4%

Autres expositions sur les banques centrales liées et institutions associées

La Banque détient des comptes à vue en monnaies auprès des banques centrales liées et institutions associées, dont le solde total se chiffre à DTS 144,7 millions au 31 mars 2007 (2006 : DTS 10,8 millions). L'or détenu dans des comptes à vue auprès des banques centrales liées et institutions associées totalise DTS 11 837,7 millions au 31 mars 2007 (2006 : DTS 7 132,0 millions).

Opérations sur dérivés avec les banques centrales liées et institutions associées

La Banque effectue des opérations sur dérivés avec les banques centrales liées et les institutions qui leur sont associées, y compris des opérations de change et swaps de taux. Au 31 mars 2007, la valeur nominale de ces opérations totalise DTS 17 005,8 millions (2006 : DTS 10 948,1 millions).

40. Passifs éventuels

La Banque est indirectement impliquée dans une procédure juridique en France, liée au rachat obligatoire, en 2001, des actions BRI détenues par des actionnaires privés.

En septembre 2004, un groupe de demandeurs a déposé une demande d'indemnisation auprès du Tribunal de Commerce de Paris, au motif qu'ils avaient vendu leurs actions BRI sur le marché entre l'annonce de la proposition du rachat obligatoire des actions, le 11 septembre 2000, et la résolution de l'Assemblée générale extraordinaire donnant effet à ce rachat, le 8 janvier 2001. La requête n'est pas dirigée à l'encontre de la BRI, mais de JP Morgan & C^{ie} SA et Barbier Frinault, qui avaient conseillé la Banque sur le montant approprié de l'indemnité à verser. La responsabilité de la BRI est néanmoins indirectement engagée, car le contrat conclu avec JP Morgan & C^{ie} SA comporte une clause d'indemnisation couvrant les litiges, et les frais de justice connexes, pouvant découler des services de conseil fournis. Aucune provision n'a été constituée en regard de cette demande d'indemnisation.

Dans sa décision rendue le 9 octobre 2006, le Tribunal de Commerce de Paris a rejeté la requête. Un certain nombre de demandeurs ont fait appel de cette décision devant la Cour d'appel de Paris.

La Banque n'est impliquée dans aucune autre procédure judiciaire importante.

Rapport des commissaires-vérificateurs

Rapport des commissaires-vérificateurs
au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale
de la Banque des Règlements Internationaux, Bâle

Nous avons examiné les états financiers (pages 206–245) de la Banque des Règlements Internationaux. Ces états financiers se composent du bilan au 31 mars 2007, du compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, présentés en application des Statuts, ainsi que des notes annexes. Les états financiers ont été préparés par la Direction de la Banque en conformité avec les Statuts et avec les principes d'évaluation décrits dans les notes annexes sous Principales conventions comptables. La Direction de la Banque est responsable de la conception, de la mise en œuvre et de l'exécution d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, résultant de fraude ou d'erreurs ; du choix et de l'application des conventions comptables appropriées ; de la formulation d'estimations comptables raisonnables compte tenu des circonstances. Notre responsabilité, définie dans les Statuts de la Banque, consiste à former une opinion indépendante sur le bilan et le compte de profits et pertes, en nous fondant sur notre vérification, et de vous en faire rapport.

Notre révision a été effectuée selon les *Normes internationales d'audit (ISA)*. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer à des règles déontologiques et de planifier et de réaliser la vérification de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative. Nous avons exécuté des procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives résultant de fraude ou d'erreurs. Dans le cadre de l'évaluation de ce risque, nous avons examiné le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers, afin de définir des procédures de vérification adaptées à la situation, et non dans le but de former une opinion sur l'efficacité de ce contrôle. En outre, nous avons évalué la pertinence des règles comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables établies par la Direction, ainsi que la présentation des états financiers dans leur ensemble. Nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés pour acquérir l'assurance que le bilan et le compte de profits et pertes sont exempts d'anomalie significative et estimons que notre vérification constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les états financiers, y compris les notes annexes, ont été correctement établis et donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque des Règlements Internationaux au 31 mars 2007 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, en conformité avec les principes comptables définis dans les notes annexes aux états financiers et avec les Statuts de la Banque.

Deloitte AG

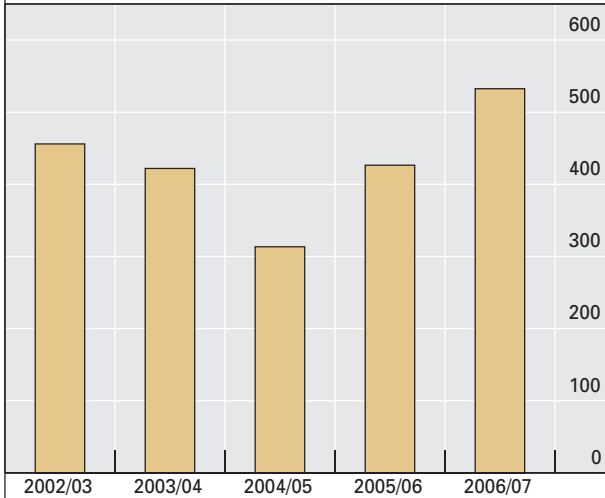
D^r Philip Göth
Zurich, 7 mai 2007

Pavel Nemecek

Récapitulatif des cinq derniers exercices

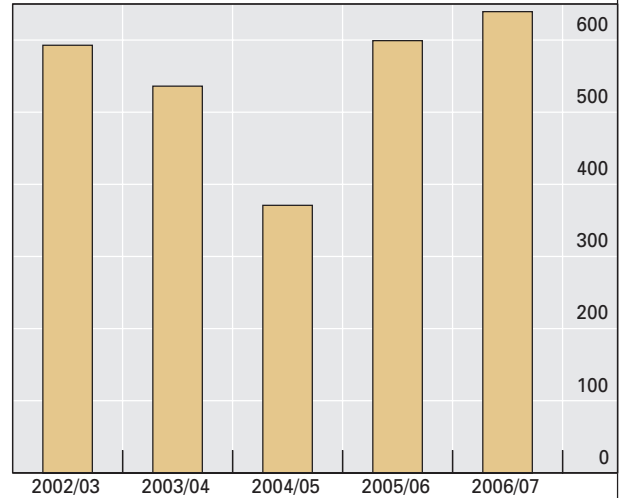
Bénéfice d'exploitation

En millions de DTS



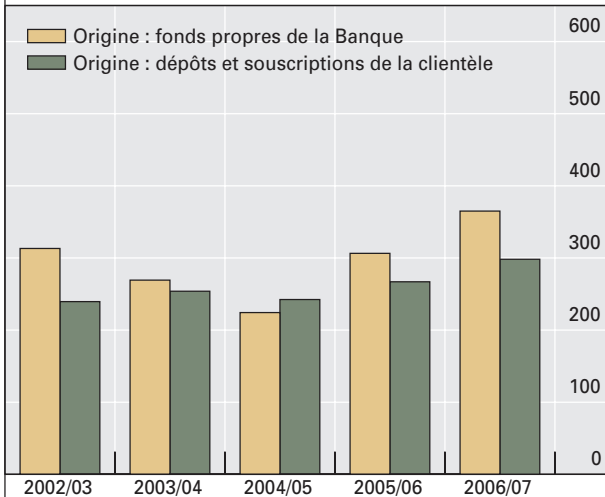
Bénéfice net

En millions de DTS



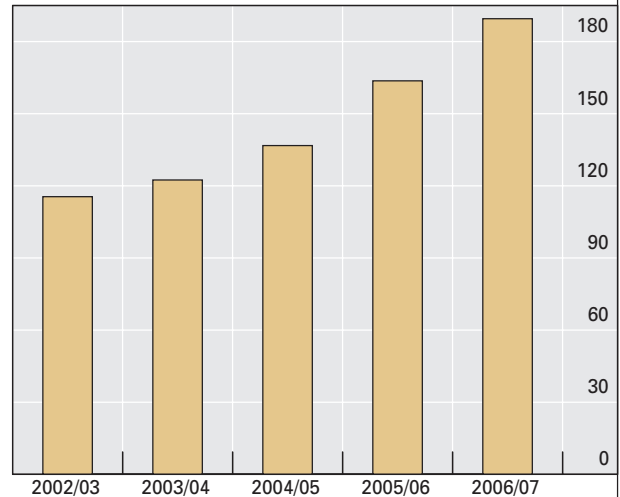
Produits d'intérêts nets sur placements en monnaies

En millions de DTS



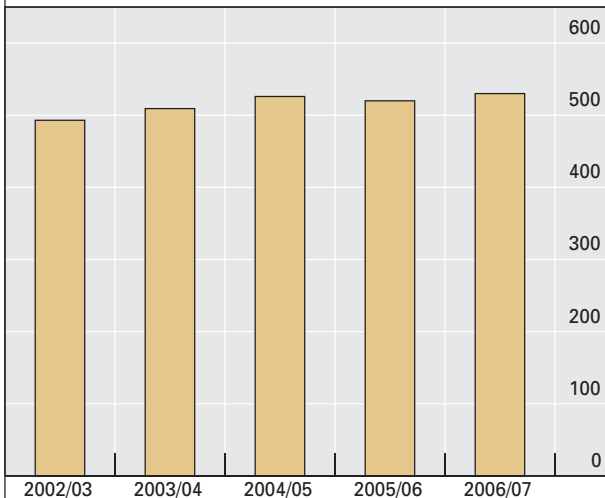
Dépôts en monnaies (moyenne)

En milliards de DTS, en comptabilité d'exercice à la date de valeur



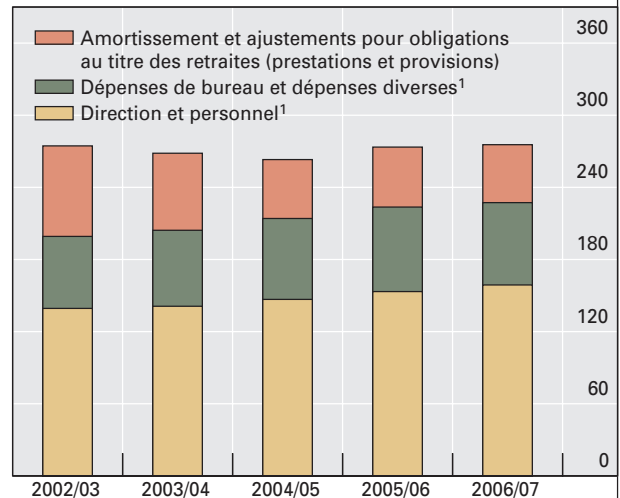
Effectifs moyens

En équivalent temps plein



Charges d'exploitation

En millions de francs suisses



¹ Sur la base du budget.

